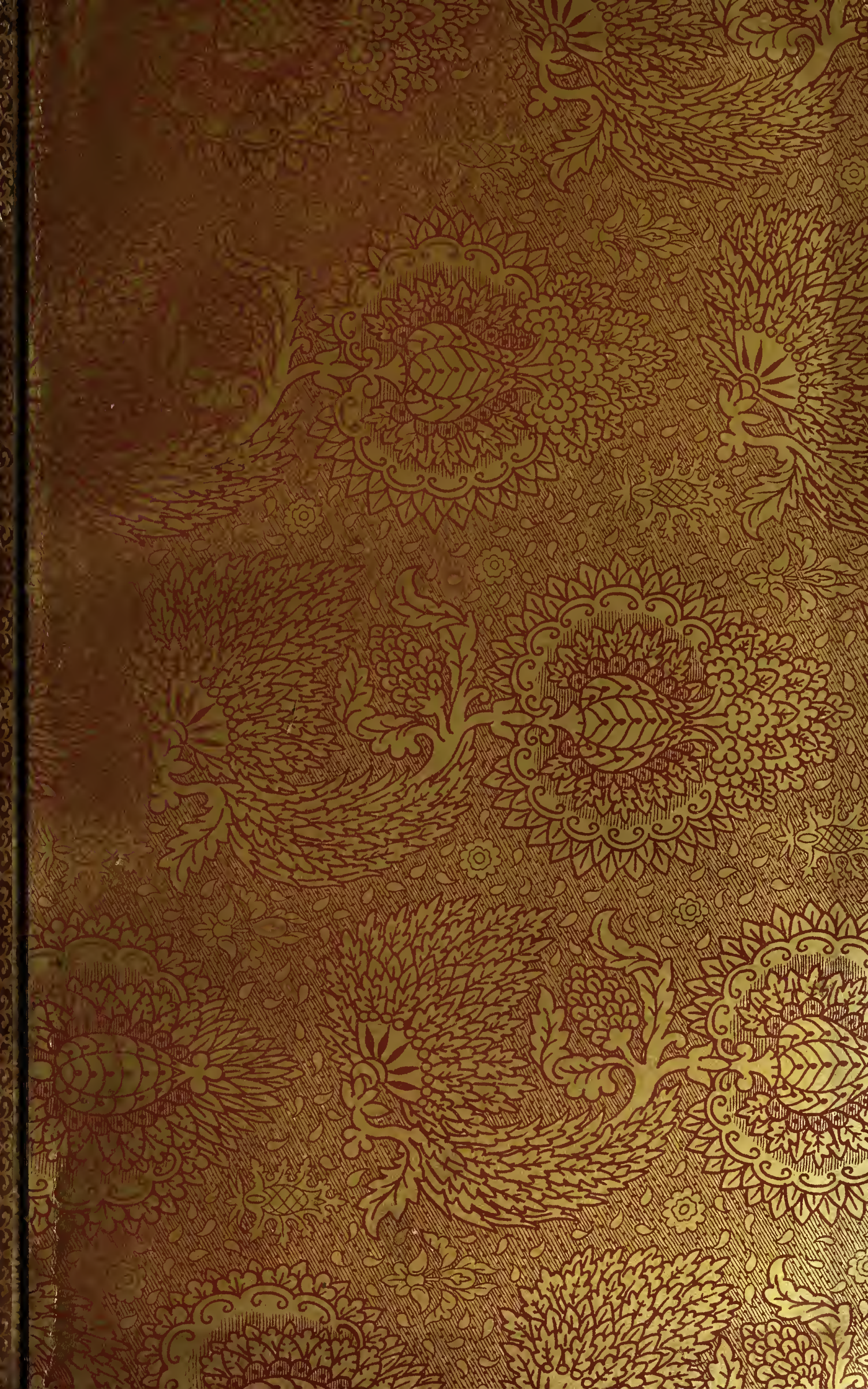






VIE DE LA REINE

ANNE DE BRETAGNE.

LYON

IMPRIMERIE DE LOUIS PERRIN.



VIE DE LA REINE

ANNE DE BRETAGNE

FEMME DES ROIS DE FRANCE

CHARLES VIII ET LOUIS XII

Suivie de lettres inédites & de documents originaux.

PAR LE ROUX DE LINCY.

TOME PREMIER.



PARIS. — L. CURMER.

M D C C C L X.



AVERTISSEMENT.

SI l'on évoque les femmes célèbres de la fin du XVe ſiècle, aucune n'apparaît plus brillante que la reine Anne de Bretagne. Sa haute naiſſance & la triple couronne dont ſa tête a été ceinte ne lui ont pas ſeules valu cette renommée, elle la doit encore aux qualités éminentes qui la diſtinguaient.

Bien que tous les hiſtoriens de la Bretagne & de la France parlent d'elle, bien que pluſieurs notices ou diſſertations lui ſoient conſacrées, ſa vie n'a jamais été écrite ſéparément, & pour me ſervir d'un terme très-uſité de nos jours, qui rend bien ma penſée, une monographie *d'Anne de Bretagne n'a pas encore été faite.*

Tel eſt le travail que j'ai entrepris.

Quant à la vie publique de cette reine, ſans trop inſiſter ſur les faits généraux, je n'ai paſſé ſous ſilence aucun des événements remarquables qui ont ſignalé ſon double règne, événements ſur leſquels Anne de Bretagne, & par poſition & par caractère, a exercé beaucoup d'influence. En comparant le récit des auteurs contemporains avec les faits énoncés dans les actes originaux, j'ai pu donner ſur cette partie, la plus connue de mon travail, des aperçus nouveaux, des renſeignements utiles & relever quelques erreurs.

La vie privée & tous les petits détails dont elle ſe compoſe ont été pour moi l'objet de recherches approfondies. L'éducation d'Anne de Bretagne, ſa manière de vivre & de ſe vêtir, ſes rapports avec les dames & les filles d'honneur de ſa maiſon, ſon goût pour les tableaux, les objets d'art & les livres, la protection qu'elle accordait aux lettrés, aux artiſtes,

je n'ai rien voulu négliger. Grâce aux documents que j'avais déjà fait connaître en partie (*), *grâce à d'autres documents du même genre que j'ai réunis aux anciens, j'ai formé une ſérie de faits curieux, piquants, qui prouvent que la reine-ducheſſe Anne de Bretagne avait un goût très-vif pour les arts & les lettres, & qu'il faut la placer au rang des promoteurs de la Renaiſſance dans notre pays.*

On trouvera, peut-être, que j'ai donné à cette partie des développements trop conſidérables; je répondrai que tous ces détails, de petite valeur pris ſéparément, acquièrent de l'importance étant groupés les uns avec les autres. Il en réſulte même un double avantage: le premier, c'eſt de montrer que la vie élégante & polie, marque diſtinctive des époques civiliſées, remonte en France à une date bien antérieure à celle où les hiſtoriens l'ont fixée généralement; le ſecond, c'eſt de préſenter le perſonnage dont la vie eſt étudiée de cette ſorte ſous un jour tout nouveau. Anne de Bretagne, ſi on ne la juge que par les

(*) Détails ſur la vie privée d'Anne de Bretagne, femme de Charles VIII & de Louis XII, *ſuivis d'extraits des Inventaires de Meubles ayant appartenu à cette princeſſe* (*t. I*, 3e *ſérie, de la* Bibliothèque de l'Ecole des Chartes), *publiés à part avec des additions. Paris*, 1850, *in*-8o.

actions de ſa vie citées dans tous les hiſtoriens & par le ſingulier panégyrique de Brantôme, eſt loin de mériter les éloges qui lui ſont dus. C'eſt une femme impérieuſe, même avec ſes égaux, ſévère de mœurs & de langage juſqu'au pédantiſme, attachée obſtinément à ſon duché de Bretagne, dont elle défend l'indépendance par tous les moyens en ſon pouvoir, ne ſachant pas oublier les injures, pouſſant l'eſprit de vengeance juſqu'à la dureté. Mais quand on étudie cette franche Bretonne dans les ſecrets de ſa vie privée, quand on lit ſes lettres, on reconnaît bien vite que de grandes qualités compenſaient largement ſes défauts. Une haute intelligence, une éducation ſupérieure, lui avaient fait comprendre que les princes doivent leur protection aux arts & aux lettres; un cœur viril, ouvert à tous les ſentiments généreux, lui inſpirait des affections très-vives & lui faiſait éprouver une pitié ſincère pour les malheureux. Les pauvres, quels qu'ils fuſſent, trouvaient par elle un ſoulagement à leur miſère; quiconque l'approchait reſſentait ſa munificence. Tous ceux qui ſe dévouaient franchement à ſon ſervice étaient aſſurés non-ſeulement de leur exiſtence, mais encore de celle de leur famille. Mouraient-ils ſans fortune, elle ſe chargeait de leurs funérailles. On voit combien tous ces faits empruntés à des documents

inexplorés jusqu'à ce jour, mettent en relief l'illustre personne dont j'ai entrepris d'écrire la vie. On comprend que cette femme, morte à la fleur de l'âge, ait été pleurée de tout un peuple, que dans cette terre de Bretagne, qu'elle a tant aimée, son souvenir soit toujours vivant, après trois siècles écoulés, & que les Bretons, en parlant d'elle, disent encore notre bonne duchesse.

Mon travail se compose de deux parties bien distinctes : la première partie comprend le récit des faits, la seconde les documents qui les justifient. Dans l'Avertissement placé en tête du troisième volume, on verra de quelles sources proviennent ces documents, dans quel ordre je les ai classés. J'ai coupé le récit des faits en cinq livres qui sont précédés d'une introduction, & divisé chaque livre en plusieurs chapitres.

L'Introduction est consacrée aux rapports qui ont existé entre la France & la Bretagne. Elle a pour but de faire connaître comment ce pays, malgré la puissante individualité de ses habitants, s'est peu à peu soumis à la France, dont physiquement il a toujours fait partie. J'ai signalé les événements principaux qui ont préparé cette réunion avant la naissance d'Anne de Bretagne. J'ai insisté sur la lutte que Louis XI & sa fille Anne de Beaujeu ont sou-

tenue contre le dernier duc, ſur les moyens de corruption qu'ils ont mis en œuvre avec tant d'énergie, &, diſons-le, avec tant de ſuccès. Cette introduction était néceſſaire pour bien faire comprendre les principaux événements de la vie d'Anne de Bretagne.

Le PREMIER LIVRE *comprend l'hiſtoire de cette reine depuis ſa naiſſance, juſqu'à la mort de Charles VIII, ſon premier mari. J'ai raconté les péripéties de la lutte entre ces princes rivaux, lutte qui s'eſt terminée par un mariage, bien que tous deux euſſent déjà contracté légalement d'autres liens. Je me ſuis appliqué à montrer dans ſon véritable jour la perſonne & le caractère de Charles VIII. J'ai donné les preuves de la ſoumiſſion & de la tendreſſe que ſa jeune épouſe n'a jamais ceſſé de lui témoigner.*

Dans le SECOND LIVRE, *Anne de Bretagne, devenue la femme de Louis XII, profite de l'aſcendant qu'elle a toujours exercé ſur ce prince pour prendre aux affaires politiques les plus graves une part directe, ſouvent prépondérante. Non-ſeulement elle agit en reine de France, mais encore elle gouverne à ſon gré la Bretagne; elle emploie tous les moyens pour en ſauvegarder l'indépendance. On verra comment elle a échoué dans cette entrepriſe, grâce à la fermeté douce, mais inébranlable du roi ſon mari.*

Le TROISIEME LIVRE *eſt conſacré aux lettres & aux arts. Je donne des preuves que la reine-ducheſſe fut toujours protectrice zelée des uns & des autres; qu'elle avait amaſſé de grandes richeſſes en ce genre, & qu'elle répandit ſes bienfaits ſur les ſavants, les lettrés, les artiſtes de la France & de l'Italie.*

Dans le QUATRIEME LIVRE *je place Anne de Bretagne au milieu de ſa cour, environnée de ſes dames & de ſes filles d'honneur, choiſies dans les plus illuſtres familles de la France & de l'Europe. Je fais connaître les plus remarquables d'entre elles; je dis comment elle était occupée de leur éducation, de leur avenir, comment elle ne négligeait aucun moyen de leur procurer des alliances en rapport avec leurs noms & leur fortune. J'ai auſſi parlé des officiers-domeſtiques de ſa maiſon & des ſoins qu'elle avait d'eux; enfin j'ai donné les preuves de cette charité inépuiſable qui fut une des qualités dominantes de cette reine, & dont elle ne ſaurait trop être louée.*

Le CINQUIEME *& dernier* LIVRE *complète ce que j'avais à dire ſur la vie privée d'Anne de Bretagne. Je fais connaître l'intérieur de ſa maiſon, ſes coſtumes ordinaires & d'apparat; je trace ſon portrait au phyſique & au moral; je parle de ſes maladies, je donne le récit de ſa mort & des cérémonies qui eurent lieu en France & en Bretagne à l'occaſion de ſes fu-*

nérailles ; enfin je termine par quelques détails ſur les peintures, les ſtatues, les vitraux, les médailles, les monnaies qui la repréſentent, ainſi que ſur le mauſolée où ſes reſtes mortels ont été enſevelis.

On trouvera dans le troiſième chapitre du livre trois une notice très-étendue ſur le livre d'Heures d'Anne de Bretagne. Cette notice ſera juſtifiée, je l'eſpère, par les circonſtances qui m'ont amené à entreprendre mon travail : c'eſt quand j'ai ſu que la reproduction de ce livre, ſi juſtement célèbre, devait bientôt paraître que j'ai propoſé à M. Curmer d'y joindre une hiſtoire de celle qui l'avait fait exécuter ; j'ai eu la ſatisfaction de voir ma propoſition accueillie avec un empreſſement dont je ſuis heureux de le remercier. C'eſt à lui que revient tout l'honneur de l'arrangement typographique de mon travail, comme la parfaite exécution appartient à l'habile & excellent M. L. Perrin de Lyon. M. Curmer a ſu donner une importance réelle aux illuſtrations qui décorent le livre, & à cet égard, je ne pouvais mieux faire que de ſuivre ſes indications. On trouvera dans le chapitre quatrième du cinquième livre des détails précis ſur chacune de ces illuſtrations. Elles ont été choiſies avec ſoin, dans la penſée de reproduire l'image fidèle de la reine, de ſes deux maris, de ſes enfants. La photographie,

cette merveilleuse découverte, dont les résultats sont déjà si féconds, pouvait seule donner la précision qu'on aime à trouver dans la reproduction des monuments de l'histoire.

C'est un devoir & un plaisir pour moi de témoigner toute ma gratitude aux personnes qui ont bien voulu me faciliter les recherches que j'avais à faire dans les dépôts publics, ou me communiquer les richesses qu'elles avaient entre leurs mains.

J'adresserai mes remerciments :

A Monsieur le Directeur, à Messieurs les Conservateurs & employés de la Bibliothèque Impériale; les uns & les autres m'ont aidé dans mes recherches & souvent éclairé de leurs lumières.

Au Garde Général des Archives, Monsieur le comte DE LABORDE, *qui a fait mettre à ma disposition tous les registres, toutes les pièces concernant Anne de Bretagne. Il en connaissait d'autant mieux l'importance que lui-même les avait indiqués dans plusieurs de ses ouvrages, & en avait publié quelques fragments.*

Au Directeur Général des Musées Impériaux, M. le comte de NIEUWERCKERCKE, *qui m'a autorisé à consulter, aussi souvent que je l'ai cru nécessaire, le livre d'Heures d'Anne de Bretagne, une des merveilles du Musée des Souverains. M. le comte*

Clement de Ris, attaché à ce Muſée, a bien voulu m'aſſiſter dans l'examen approfondi que j'ai dû faire de ce beau manuſcrit.

Je dois des remercîments particuliers à M. le comte Horace de Vieil-Castel, Conſervateur du Muſée des Souverains, à qui appartient la penſée de reproduire le livre d'Heures d'Anne de Bretagne. Il avait commencé des recherches hiſtoriques & littéraires; quand il a ſu les propoſitions que j'avais faites à M. Curmer, non-ſeulement il a renoncé à ſon droit, mais encore il m'a fait remettre les copies de lettres inédites d'Anne de Bretagne, de Charles VIII, de Louis XII & des princes contemporains, qu'il avait rapportées de Londres. Ces documents, dont l'importance eſt facile à comprendre, ont été pour moi d'un ſecours trop grand pour que je ne témoigne pas publiquement ma reconnaiſſance à celui qui me les a cédés avec tant de généroſité.

J'ai trouvé auſſi chez différentes perſonnes un accueil des plus courtois.

M. le général comte de La Grange, ſénateur, a bien voulu mettre à la diſpoſition de M. Curmer & me communiquer un portrait peint d'Anne de Bretagne dont la photographie ſe trouve dans cet ouvrage.

Nous devons le beau portrait de Charles VIII à l'obligeance de M. le marquis DE BONNEVAL.

M. le marquis DE BIENCOURT *m'a laissé prendre copie & reproduire une lettre inédite d'Anne de Bretagne.*

Plusieurs de mes confrères de l'Ecole des Chartes ou de la Bibliothèque de l'Arsenal m'ont aidé dans mes recherches & m'ont fait des communications importantes. Je nommerai MM. Jules QUICHERAT VALLET DE VIRIVILLE, *professeurs de l'Ecole des Chartes. Un des élèves de cette école, M. Léon* ROULLANT, *s'est acquitté avec intelligence des copies qui m'étaient nécessaires.*

M. Paul LACROIX, *conservateur de la Bibliothèque de l'Arsenal, m'a donné des notes & des indications curieuses.*

Enfin je dois à l'amitié de M. GRÜN, *chef de la section judiciaire aux Archives de l'Empire, des indications & des conseils dont je ne saurais trop le remercier.*

Hélas! depuis que je m'occupe de ce travail, deux ans se sont écoulés à peine, & la mort m'a enlevé deux amis, deux confrères qui le suivaient avec un intérêt tout particulier. L'un & l'autre m'ont fait aussi d'excellentes communications. Le premier était un Breton fidèle au souvenir de sa bonne du-

cheſſe, *Armand* CIGONGNE, *bibliophile renommé, dont la riche collection, maintenant à Londres, faiſait l'admiration de tous ceux qu'il admettait à la viſiter. Le ſecond était un amateur excellent de nos antiquités nationales, qui a généreuſement doté la France d'une collection d'objets d'art unique dans ſon genre, Charles* SAUVAGEOT. *Il avait applaudi à la reproduction du livre d'Heures d'Anne de Bretagne; je dois à ſon amitié de précieux conſeils; j'ai perdu en lui un conſeiller auſſi éclairé que bienveillant.*




INTRODUCTION.



INTRODUCTION.

§ I.

Rapports de la France avec la Bretagne jusqu'au règne de Louis XI.

LES rapports entre la France & la Bretagne remontent aux premiers temps de notre monarchie. Les rois de France, plus puiſſants que leurs voiſins, rois, comtes, ou ducs de Bretagne, ont toujours peſé ſur cette terre & gêné ſon indépendance. Clovis eſt le premier qui ſe la ſoit aſſujétie. Au concile tenu à Orléans, en l'année 511, les évêques de Rennes, de Nantes, de Vannes, ſe déclarèrent ſes

ſujets, & lui donnèrent le nom de leur ſeigneur & maître (1). Quand les enfants de Clovis ſe partagèrent ſon immenſe héritage, la Bretagne devint une province de France; ceux qui la gouvernaient perdirent leur titre de *Roi*, & n'eurent plus que celui de *Comte*. C'eſt Grégoire de Tours qui nous le dit; ſon témoignage, bien que révoqué en doute par un grand nombre d'hiſtoriens, ne doit pas moins être pris en grande conſidération (2).

A la faveur des révolutions qui ont bouleverſé la France, ſous les rois de la première race, les Bretons parvinrent à reconquérir leur indépendance. Leurs chefs avaient repris le titre de roi; Charlemagne, vers l'année 786, envoya contre eux une armée ſous la conduite d'Audulf, ſon ſénéchal (3). En 811, il dut réprimer encore les Bretons révoltés; ce fut ſeulement en 824, ſous Louis-le-Débonnaire, que cette province fut complètement ſoumiſe & pacifiée. Noménoë, établi

(1) ART DE VERIFIER LES DATES, *éd. in-f°, t. II, p.* 891.

(2) HISTOIRE DES FRANCS, *liv. IV, chap.* 4.— *Les hiſtoriens bretons ſe ſont élevés contre la véracité de cette aſſertion, & ont conſidéré ce paſſage comme une interpolation. Je ne veux pas recommencer cette polémique, je me contente de ſignaler le fait. On peut lire dans l'*HISTOIRE DE BRETAGNE *par Daru, t. I, p.* 91, *la diſſertation ſur la* QUESTION DE LA CONQUETE DE LA BRETAGNE *par Clovis.*

(3) *Eginhart*, VITA CAROLI IMPERATORIS, *X; Teulet*, OEUVRES D'EGINHART, *&c., t. I, p.* 35.

gouverneur ou duc de Bretagne, reſta fidèle juſqu'en 840; mais, profitant alors de la mort de Louis & des diſſenſions qui s'élevèrent entre les fils de cet empereur, il ſe déclara libre, & triompha des armées de Charles-le-Chauve.

Noménoë, par ſon courage, par l'habileté de ſa conduite, éleva la Bretagne au rang des pays indépendants. Il ſut non ſeulement réſiſter aux ſucceſſeurs de Charlemagne, mais encore il repouſſa l'invaſion de ces hommes du Nord qui s'abattaient, pour les ravager, ſur les plus belles contrées de l'Europe.

Moins heureux que Noménoë, les faibles ſucceſſeurs de Charlemagne ne pouvaient réſiſter aux invaſions répétées de ces pirates; ils perdaient continuellement contre eux de ſanglantes batailles, & ſe voyaient forcés de racheter leurs vies à prix d'or. En 911, le plus faible d'entre eux, Charles-le-Simple, leur céda la Neuſtrie, une des plus belles contrées de ſon royaume; événement conſidérable qui hâta le développement du ſyſtème féodal, établi peu à peu du neuvième au dixième ſiècle dans tous les Etats de l'Europe. En vain les ſucceſſeurs de Noménoë, envahis à leur tour par ces pirates du Nord, vinrent-ils demander appui aux rois de France, qui ſe prétendaient leurs ſuzerains; ils les trouvèrent plus faibles qu'eux, trop heureux d'uſer des ſecours dont ceux-ci diſpoſaient. Les ſouverains

de la Bretagne faiſaient tous leurs efforts pour reſſaiſir ce titre de roi que leur dénia toujours la France. Bien que Charles-le-Chauve, dans un moment de faibleſſe, eût permis à Salomon III de porter le ſceptre & la couronne, il eſt certain qu'à l'avénement de Hugues Capet au trône, les Bretons le reconnurent pour leur ſuzerain : Richer, auteur contemporain, le dit formellement (1). Du reſte il faut reconnaître que ſi le titre de roi n'était pas attaché légalement à la ſouveraineté de la Bretagne, ceux qui poſſédaient cette ſouveraineté en avaient toutes les prérogatives. Depuis le commencement du dixième ſiècle jusqu'à la fin du douzième, cet âge d'or de la féodalité, les ducs de Bretagne, mêlés à toutes les guerres que ſe faiſaient entre eux les rois de France, les ducs de Normandie & d'Anjou, ainſi que les chefs des petits États voiſins, exercèrent dans leurs domaines un pouvoir ſans contrôle. Leur politique tendait principalement à réſiſter aux empiètements continuels que des voiſins puiſſants eſſayaient dans leur domaine; à ſe ſouſtraire à la ſuzeraineté de la France d'une part, & de l'autre à celle que les ducs de Normandie, devenus rois d'Angleterre, voulaient revendiquer. A vrai dire, Charles-le-

(1) *Richer*, Histoire de son temps, *&c., avec traduction par J. Guadet. Paris*, 1845, *in-8°, deux vol., t. II, p.* 159.

Simple, par le traité paſſé, en 911, à Ste-Claire-ſur-Epte, avait cédé la Neuſtrie à Rollon & à ſes ſucceſſeurs, en y joignant la ſeigneurie immédiate de la Bretagne, ne ſe réſervant ſur ces deux provinces qu'un droit de ſuzeraineté. Il eſt facile de comprendre quelle arme puiſſante un pareil droit allait devenir entre les mains des ducs de Normandie, dès qu'ils furent rois d'Angleterre. Les Bretons ne tardèrent pas à le comprendre & firent tous leurs efforts pour réſiſter à ce puiſſant voiſin. Mais la Bretagne n'était pas, comme la France, une *terre ſalique;* la repréſentation y était admiſe, c'eſt à dire que l'aîné des enfants, quel que fût le ſexe, héritait de la terre; principe très-équitable entre particuliers, mais qui chez les ſouverains peut avoir les plus graves conſéquences, comme on le vit en Bourgogne, à la mort du fameux duc Charles-le-Téméraire. En Bretagne, ce principe, après avoir cauſé des guerres inteſtines qui ont duré près d'un ſiècle, a conſacré la complète aliénation du duché en faveur de la France. Il était certain que ſi un duc de Bretagne venait à mourir ſans héritier mâle, le plus puiſſant voiſin s'emparerait de la terre, en mariant au fils de ſa maiſon la légitime héritière. Le cas ſe préſenta en 1169: à la mort de Conan IV dit le Petit, Henri II, roi d'Angleterre, s'empreſſa de faire couronner duc de Bretagne Geoffroi, ſon fils, & de lui faire épouſer Conſtance,

fille unique de Conan. Le même événement se reproduisit en 1213. Aussitôt que Philippe-Auguste eut appris la mort violente du jeune Arthur, son neveu, à qui appartenait la Bretagne, il s'empressa de mettre sous sa main cette terre, & d'en déclarer Alix, sœur du prince assassiné, légitime héritière; puis il la maria à Pierre de Dreux, dit Mauclerc, petit-fils de Louis-le-Gros. En contractant cette alliance, Pierre de Dreux acceptait la suzeraineté directe de Philippe-Auguste, & s'engageait à ne pas recevoir l'hommage des Bretons, sans réserver la féauté du roi de France (1).

Le principe admis en Bretagne de la représentation par les femmes devint très-funeste à ce pays vers le milieu du quatorzième siècle. Jean III, dit le Bon, mourut sans héritier direct, le 30 avril 1341. En 1338, il avait marié sa nièce, Jeanne de Penthièvre, avec Charles de Blois, neveu de Philippe de Valois. Dès lors Charles avait été considéré comme héritier du duché de Bretagne. Naturellement les sympathies du roi de France lui étaient acquises, d'autant plus que Jean III avait eu pour Philippe IV un dévouement sans bornes. Arthur II, prédécesseur de Jean, avait

(1) *L. Delisle*, CATALOGUE DES ACTES DE PHILIPPE-AUGUSTE, *&c. Paris*, 1856, *in-8°*, *p.* 323. *On peut voir dans le même ouvrage l'influence que Philippe-Auguste a exercée toute sa vie sur le gouvernement de la Bretagne.*

été marié deux fois, la première avec Marie, fille du vicomte de Limoges, mère de Jean III, la feconde avec Yolande, fille de Robert IV, comte de Dreux, & de Béatrix, comteffe de Montfort-L'Amaury. De ce dernier mariage naquirent plufieurs enfants, entre autres un fils appelé Jean de Montfort, qui revendiqua l'héritage de fon père, dont il fe regardait comme fruftré. Charles de Blois fait appel à la Cour des Pairs, qui fe raffemble à Conflans le 7 feptembre 1341, & rend un arrêt en fa faveur. Jean de Montfort, au lieu de fe foumettre, en appelle aux armes; il eft battu & fait prifonnier. On pouvait croire le différend terminé; mais Jeanne de Flandres, femme de Montfort, continue la guerre, qui devient des plus acharnées. Il faut lire, furtout dans les Chroniques de Froiffart, le récit de cette guerre fans merci, dans laquelle trois femmes du même nom, Jeanne de Flandres, Jeanne de Belleville, Jeanne de Penthièvre, luttèrent d'héroïfme & de vigueur. Enfin, après vingt années de fuccès & de revers partagés entre les deux parties, Charles de Blois, à qui Charles V avait envoyé une armée fous les ordres de Bertrand Du Guefclin & d'Olivier de Cliffon, livra bataille à fon adverfaire dans les plaines d'Auray, le 29 feptembre 1364. Il y perdit la vie, laiffant Jean de Montfort, fils de Jeanne de Flandres, libre poffeffeur du duché.

Bien que Jean de Montfort ait prêté l'hommage à

Charles V, il avait de trop grandes obligations à l'Angleterre pour ne pas la ſervir contre la France. Auſſi ne tarda-t-il pas à faire venir une flotte anglaiſe à St-Malo. Charles V auſſitôt envoie une armée ſous les ordres de Du Gueſclin qui s'empare de Rennes & des meilleures villes du duché. En 1374, Jean de Montfort eſt contraint de paſſer en Angleterre; Charles V le fait citer à la Cour des Pairs, provoque de cette Cour un acte de déchéance & la réunion de la Bretagne à la France; le roi lui-même parle contre ſon vaſſal; le 8 décembre 1378, malgré l'oppoſition de la comteſſe de Penthièvre, malgré l'abſtention calculée de pluſieurs des grands feudataires, la déchéance de Jean de Montfort eſt déclarée, ainſi que la confiſcation du duché au profit de la couronne. L'année ſuivante, une armée françaiſe occupa la Bretagne, qui dut payer un droit de gabelle aux vainqueurs. Mais le ſentiment national ne tarde pas à ſe déclarer contre cette bruſque conquête. Les ſeigneurs bretons ſe révoltent & envoient en Angleterre pour rappeler Jean de Montfort, qui revient avec une armée; les Etats ſe raſſemblent; ils écrivent au roi Charles V pour demander le rétabliſſement de leur duc, à qui, diſent-ils, la Bretagne eſt très-attachée. Charles V n'aurait pas accepté une pareille tranſaction; mais Du Gueſclin, ſon connétable, meurt en aſſiégeant Château-Neuf de Ran-

don, le 13 juillet 1380; lui-même expire peu de mois après, le 16 ſeptembre. L'année ſuivante, en août 1381, la paix eſt ſignée à Guérande avec le nouveau roi Charles VI, & Jean de Montfort eſt rétabli dans ſon duché. Si Du Gueſclin & Charles V euſſent vécu quelques années de plus, la Bretagne ceſſait dès lors de former un Etat indépendant.

---

§ II.

Louis XI & le duc François II.

Quand Louis XI monta ſur le trône, en 1461, il y avait deux ans que le duché de Bretagne était entre les mains d'un prince jeune encore, mais très-habile & preſque auſſi ruſé que le roi ſon ſuzerain. François II était le fils aîné de Richard, comte d'Etampes, & de Marguerite d'Orléans, dame de Vertus, fille de Louis d'Orléans, frère de Charles V. Au mois de février 1459, il s'était rendu à Montbazon près de Charles VII, pour lui faire hommage de ſon duché. Cet hommage il l'avait rendu ſimple; il était reſté debout, l'épée au côté, ſans s'incliner ni prêter ſerment. Un des conſeillers du roi, Jean d'Eſtouteville, bailli de

Touraine, dit à François II : *Monſeigneur de Bretagne, vous devez oſter la ceinture;* mais Chauvin, chancelier du prince, répliqua : *Non doit, il feroit nouveauté, il eſt ainſi qu'il doit* (1). Le roi n'inſiſta pas, & François ôta ſon épée pour faire hommage-lige du comté de Montfort & de la terre de Neaufle-le-Châtel. Le chancelier de France lui demanda de le rendre auſſi comme pair du royaume; le duc s'y refuſa en diſant : *Sur ce je n'ai point délibéré à mon conſeil.* Les obſervations des officiers de la couronne n'avaient rien de nouveau. Treize années auparavant, le 14 mars 1446, Charles VII ayant reçu au château de Chinon l'hommage de François I[er], une ſcène à peu près pareille à celle qui précède s'était paſſée; le roi y avait mis fin en diſant, à propos de l'hommage ſimple : *Non, il le fait comme il le doit.* Du moins eſt-ce la verſion donnée par D'Argentré, Dom Lobineau & les autres hiſtoriens de la Bretagne (2), car les Bénédictins, auteurs de l'*Art de vérifier les dates*, citent un acte entièrement français, d'après lequel l'hommage rendu par le duc de Breta-

(1) Histoire de Louis XI, roi de France, *&c., (par de Mathieu). Paris* 1610, *in-f°, p.* 65.

(2) L'Histoire de Bretagne, des rois, ducs, comtes, *&c. Paris,* 1618, *in-f°, p.* 803. — Histoire de Bretagne, *&c.* 1707, *in-f°, t. I, p.* 626.

gne aurait été complet (1). Son fucceffeur Pierre II rendit hommage-lige & fut contraint de quitter fon épée; quant au comte de Richemont Arthur III, duc de Bretagne & connétable de France, il refufa net l'hommage-lige, retourna dans fon duché, & l'année fuivante, en 1458, maintint fon droit, malgré les prétentions contraires du comte de Dunois & du bailli de Touraine qui voulaient lui faire quitter fon épée.

Louis XI avait des intérêts plus graves à débattre avec François II qu'il favait bien être allié aux ennemis de la couronne. Auffi fe contenta-t-il de l'hommage fimple que le duc alla lui rendre à Tours, au mois de décembre 1461, & qu'il reçut, fans aucune cérémonie, dans la maifon de Jean Hardouin, bourgeois de la ville. L'année fuivante il vint en Bretagne, fous le prétexte de faire un pèlerinage à St-Sauveur de Redon, mais dans le but réel de connaître par lui-même les forces de fon puiffant vaffal Il effaya de faire pefer fur lui le poids de fon autorité, mais François II fut réfifter à fon cauteleux fuzerain, fi bien que les deux princes fe féparèrent affez peu fatisfaits l'un de l'autre. Le duc avait emprunté trois cents marcs d'argent pour faire des préfents aux officiers de la maifon du roi; la fomme fut reftituée

(1) ART DE VERIFIER LES DATES. *Edit. in-4° de 1819, t. IV, p. 77.*

ſans que le duc ait jugé néceſſaire de l'employer (1). Pendant pluſieurs années Louis XI ſe contenta d'obſerver le duc de Bretagne & d'acquérir les preuves des machinations qu'il ne ceſſait de pratiquer contre lui. Auſſi, quand la guerre du bien public éclata, ne fut-il pas ſurpris de trouver le duc parmi les révoltés, donnant aſile à ſon frère Charles, duc de Berry, qui, ſous prétexte de ſe faire livrer la Normandie en apanage, s'était mis, comme on le ſait, à la tête des confédérés. François II comptait au nombre des princes les plus riches & les plus puiſſants de cette époque. Dans les occaſions ſolennelles, il étalait une grande pompe & ne mépriſait pas, dans ſa vie privée, les merveilles des arts & de la Renaiſſance. En 1462, il aſſembla les Etats de Bretagne à Vannes. L'ouverture eut lieu le 14 juin avec beaucoup d'éclat: « On vit d'abord ſortir du château de l'Ermine les archers du duc avec des habits enrichis de broderies d'or & d'argent & armés de leurs *vouges*. Enſuite les trompettes & autres *meneſtriers;* après eux un grand nombre de héraults & de pourſuivants & d'autres officiers d'armes, tant du duc que de pluſieurs autres ſeigneurs, revêtus chacun d'une cotte d'armes chargée de celles de ſon maiſtre, en broderie ou en émail.

(1) *Dom Lobineau*, HISTOIRE DE BRETAGNE, *&c., t. I, p.* 679.

Puis marchoient les gentils hommes de la maiſon du duc; après eux les eveſques & les abbez, ſuivis des ſergens d'armes portant leurs maſſes d'argent & faiſant faire place, auſſi bien que les huiſſiers de la Chambre qui marchoient après eux, portant en main des baguettes, marque de leur office. Thomas de Quebriac, premier eſcuïer, paraiſſoit en ſuite portant le chapeau de parement & l'épée du duc enrichie d'or & de pierreries. Après lui marchoit Jean, ſire de Pont-l'Abbé, portant le cercle *royal* du duc, ſur un carreau très riche, garni de pierreries. Cet office appartenoit de droit au ſire de Guemenée-Guingamp; mais comme ce dernier etoit mineur, & de plus malade, ſes parents prièrent Pont-l'Abbé de le ſuppléer, ce qu'il fit avec l'agrément du duc. Après lui marchoit Guion de Quelenec, fils de l'Amiral, portant ſur un riche bâton le bonnet du duc fourré d'ermines. Le Duc ſuivoit immédiatement, revêtu de ſon grand manteau royal auſſi fourré d'ermines, dont le comte de Laval & le ſire de la Roche-Bernard ſoutenoient les deux cotés; la queue etoit portée par le ſire de Derval & de Château-Giron, premier & grand chambellan héréditaire de Bretagne, à cauſe de la terre de Château-Giron. A coté du ſire de Derval etoit meſſire Henri de Juch, le quel, par un privilège particulier accordé à ſes ancêtres, devoit porter le manteau du duc, quand il n'en etoit pas re-

vêtu & l'avoir à lui à la fin des Etats. Comme le duc etoit revêtu de ſon manteau, le ſire de Juch ne portoit qu'un chaperon fourré ſur le bras pour marquer ſon office. Derrière eux marchoient le chancelier en habit royal, le ſire de Maleſtroit maréchal de Bretagne, le vicomte Du Fou admiral & Tannegui du Chaſtel, alors grand maitre d'hotel, qui portoit le bâton haut ſur l'épaule. La marche etoit fermée par un grand nombre de conſeillers, de barons, bannerets, chevaliers, écuyers & autres membres des Etats (1). »

J'ai reproduit ces détails d'après un hiſtorien très autoriſé, pour montrer non ſeulement toute la magnificence déployée par le duc François II, mais encore pour indiquer les prétentions qu'il affichait à la royauté, prétentions toujours ſoutenues par ceux qui avaient gouverné la Bretagne avant lui.

Louis XI, parfaitement convaincu des mauvaiſes diſpoſitions de François II, eſſaya d'abord de le ruiner dans l'eſprit des princes & des ſeigneurs de ſon parti. C'eſt pourquoi, le 18 décembre 1464, il les aſſembla tous dans la ville de Tours, & voulut plaider ſa cauſe lui-même. De l'aveu de ceux qui étaient préſents, jamais on n'avait entendu perſonne parler mieux en français, ni avec plus d'énergie. Il dit que la con-

(1) *Dom Lobineau*, HISTOIRE DE BRETAGNE, *&c.*, *t. I*, *p.* 679.

duite du prince à fon égard lui était des plus fenfibles, qu'il ne l'accufait pas, mais rejetait fa faute fur les gens de fon confeil, très mal intentionnés; que le duc de Bretagne avait voulu s'emparer du droit de Régale, ce qu'aucun de fes prédéceffeurs n'avait jamais effayé. Que du refte il ne reffentait contre lui aucune animofité perfonnelle, qu'il voulait feulement le faire rentrer dans le devoir : « Si j'avois conquis toute fa terre, dit Louis XI en terminant, jufqu'au plus mince de fes châteaux, & qu'il voulût venir à grâces & à mifericorde, j'agirois de telle forte qu'on verroit bien que je ne veux pas fa perte (1). »

Cet habile difcours, qui tira, dit-on, les larmes des yeux de ceux qui l'entendirent, ne changea rien aux entreprifes que François II formait depuis longtemps déjà contre Louis XI.

Au mois de juillet 1463, il avait contracté publiquement une alliance offenfive avec le comte de Charolais, le duc de Guyenne & les feigneurs français mécontents qui compofèrent cette fameufe ligue dite du *Bien-Public*. Depuis plufieurs années déjà, il avait des conférences fecrètes avec des émiffaires du comte de Charolais & cherchait tous les moyens de difpofer en fa faveur l'opinion. S'il faut en croire Mathieu,

(1) *Dom Lobineau, &c., p. 693.*

hiſtorien de Louis XI, lors de l'avénement de ce roi au trône, François fit *courir par toute la France des ſerviteurs deſguiſez en habits de Jacobins & de Cordeliers, pour eſmouvoir les peuples à prendre garde au commencement de ce règne & les conjurer à deffendre leur liberté avec les dents & les ongles, les adviſant que ce roy entroit au royaume comme dans un pays de conqueſte* (1). Vers le mois d'août 1465, le duc marchait contre la France à la tête d'une armée de dix mille combattants environ, pour l'entretien de laquelle il avait reçu des Etats une ſomme conſidérable. « D'archers & d'autres hommes « de guerre armez de bonnes brigandines, avoit un « très grand nombre, dit Commynes, & povoient bien « eſtre ſix mil hommes à cheval très bien en poinct. « Et ſembloit bien à voir la compagnie, que le duc de « Bretaigne fuſt un très grand ſeigneur, car toute ceſte « compagnie vivoit ſur ſes coffres (2). » François II n'arriva pas aſſez tôt pour prendre part à la bataille de Montlhéry, dont ſans nul doute il eût décidé le ſuccès en faveur des confédérés. Il ſe rendit d'abord à Etampes, de là ſous le murs de Paris, du côté de Conflans, & ſe joignit à l'armée des princes, qui eſſaya vainement de s'emparer de la capitale. Cette armée

(1) Histoire de Louis XI, roi de France, *&c.*, *p.* 64.
(2) Memoires, *liv. I*, *ch.* 5.

formidable, que les hiſtoriens portent à près de cent mille hommes, ne tarda pas à ſe diſperſer, grâces aux habiles manœuvres diplomatiques du roi, qui décida chacun des chefs à traiter ſéparément avec lui. François II ne fut pas des derniers : Louis XI reconnut ſans difficulté pluſieurs droits de ſouveraineté qu'il lui avait déniés tout récemment, tels que la régale des évêchés vacants, la garde des égliſes & d'autres points encore (1). Par le traité de Conflans, le duché de Normandie avait été cédé au duc de Guyenne, frère de Louis XI ; mais le roi de France était bien décidé à ne pas détacher un auſſi beau fleuron de ſa couronne. Pour maintenir cette province il fallait une armée ; le jeune prince eut recours à François II, qui ne jugea pas devoir trop ſe commettre dans cette affaire. Louis XI ſut bon gré de cette réſerve au duc de Bretagne, & lui envoya des chevaux de prix. Auſſitôt qu'il fut entré en Normandie, il engagea François II à venir le trouver. Les deux princes ſe rencontrèrent à Caen, vers la fin de l'année 1465 ; & le duc jura fidélité au roi qui, de ſon côté, lui promit de le ſervir au beſoin.

Mais cette alliance ne pouvait être de longue durée ; deux années ne s'étaient pas écoulées que le duc

(1) *Dom Lobineau*, HISTOIRE DE BRETAGNE, *t. I, p.* 698.

François II, réuni aux Anglais & aux Bourguignons, menaçait de nouveau la Normandie. Pendant tout le règne de Louis XI, ce prince n'eut pas d'autre conduite, attaquant le roi directement, quand il croyait pouvoir le faire fans danger, puis recherchant fon alliance, quand les événements lui paraiffaient graves & favorables à fon fuzerain. Louis XI ne vécut pas affez longtemps pour punir, comme elle le méritait, la duplicité de François II; feulement il fut l'en faire repentir plufieurs fois. Dans une circonftance, il fe donna le malin plaifir de convaincre publiquement de félonie fon *beau neveu* de Bretagne; ce fut en 1477, peu de temps après la mort de Charles-le-Téméraire. François II entretenait, depuis plufieurs années, des correfpondances fecrètes avec le roi d'Angleterre, fans pouvoir foupçonner que chaque lettre était vendue à Louis XI par un ferviteur infidèle. Quand il vit le duc de Bourgogne vaincu & mort, François II jugea prudent de faire affurer le roi de France de fon dévouement à fa perfonne. Il envoya quatre ambaffadeurs : le chancelier de Bretagne Chauvin, fon vice-chancelier, les feigneurs de Kermeno & de Maupertuis. Ceux-ci trouvèrent le roi près d'Arras, occupé de *fes conquêtes*, comme dit D'Argentré, *fur l'héritière du feu duc de Bourgogne*. Louis XI commença par les retenir onze jours prifonniers, féparés les uns des

autres; puis il fit venir le chancelier & lui demanda s'il était bien fûr que fon maître n'eût aucune intelligence avec le roi d'Angleterre. Le chancelier jura fes grands dieux que François II n'était pas capable d'une telle trahifon. Louis XI mit fous les yeux du chancelier des lettres de fon maître au roi d'Angleterre : « Reportez-les à mon beau neveu de Bretagne, dit-il, affurez-le que je ne veux plus qu'il envoye vers moi pour me faire croire qu'il eft mon ami s'il ne fe défait en tout point de l'alliance avec le roi d'Angleterre. » Chauvin & fes compagnons furent immédiatement renvoyés fans autre audience. L'intrigue fut bientôt découverte : un garçon de baffe naiffance, nommé Gourmel, à qui Landois, miniftre favori de François II, confiait les lettres de fon maître, vendait ces lettres au roi de France, après les avoir fait copier. Il avoua fon crime, fut enfermé dans un fac & jeté à l'eau; mais la duplicité du duc de Bretagne fut découverte, & Louis XI trouva bien vite une occafion de l'en punir (1).

En 1462 il avait permis au duc de Bretagne de faire valoir fes droits fur le comté d'Etampes; depuis lors un procès refta pendant à la Cour de Parlement; après que l'affaire des lettres d'Angleterre

(1) *Dom Lobineau*, HISTOIRE DE BRETAGNE, *t. I*, *p.* 727.

eut éclaté, le roi donna ordre à la Cour de terminer le procès ; François II fut débouté de toutes ſes prétentions, & le comté d'Etampes adjugé à la couronne ; Louis XI le donna au ſire de Narbonne, frère de la ducheſſe de Bretagne. Ainſi Louis XI ne manquait nulle occaſion de nuire à la réputation & de miner la puiſſance de ſon aſtucieux vaſſal ; il comblait de careſſes ſes plus habiles ſerviteurs pour les attirer à ſon ſervice ; je n'en citerai que deux très-remarquables : le premier eſt Tanguy du Châtel, neveu de ce gouverneur de Paris du même nom qui ſauva Charles VII, encore dauphin, de la fureur des Bourguignons. Dévoué comme ſon oncle au roi de France, il devint grand écuyer; mais à l'avénement de Louis XI au trône, il dut ſe réfugier près de François II, qui le nomma ſon chambellan, & en fit un de ſes conſeillers favoris. Diſgrâcié pour s'être oppoſé aux dilapidations d'Antoinette de Maignelais, maîtreſſe de François II, il fut contraint de revenir en France, où Louis XI s'empreſſa de l'accueillir, de lui rendre les fonctions qu'il avait exercées ſous Charles VII, & de mettre à profit ſon habileté bien connue dans pluſieurs négociations. Le ſecond eſt le jeune vicomte de Rohan, le plus grand ſeigneur du duché, qui devint maréchal de France, & joua un rôle très-important pendant les règnes de Charles VIII & de Louis XII, ſous le nom de maré-

chal de Gié. Ce n'eſt pas tout : le roi faiſait encore de très-fortes penſions à certains membres des grandes familles de Bretagne, aux conſeillers favoris de François, tels que le fameux Odet d'Aydie, ſire de Leſcun, & même à la maîtreſſe du prince, Antoinette de Maignelais. Plus tard, ayant eu connaiſſance des ſervices d'argent qu'elle rendait au duc, non ſeulement Louis XI lui retira cette penſion, mais encore il s'empara des biens qu'elle poſſédait ſoit en Anjou, ſoit dans la Touraine (1).

François II fut marié deux fois ; d'abord en 1455, n'étant que comte d'Etampes, avec Marguerite de Bretagne, fille du duc François Ier. Devenu veuf en 1469, il épouſa, le 20 juin 1471, Marguerite de Foix, fille de Gaſton-Phébus, quatrième comte de Foix de ce nom, morte le 15 mai 1486. De ſon premier mariage il n'eut qu'un fils né le 29 juin 1463, qui fut appelé le comte de Montfort, & mourut moins de deux mois après ſa naiſſance, le 25 août 1465. De ſon ſecond mariage naquirent deux filles, ANNE DE BRETAGNE, à qui ce livre eſt conſacré, & Iſabelle, morte en 1490, âgée de treize ans.

Quant à la ſtérilité de ſon mariage avec Marguerite de Bretagne, on accuſait hautement de ce malheur

(1) *Dom Lobineau*, HISTOIRE DE BRETAGNE, *t. I*, *p.* 703.

Antoinette de Maignelais, veuve du feigneur de Villequier qui, après avoir été dans les bonnes grâces de Charles VII, depuis la mort d'Agnès Sorel, devint la favorite de François II, fur qui elle exerça la plus funefte influence. Cette liaifon aurait commencé, fuivant dom Lobineau, dès l'année 1457; celle qui en était l'objet avait fu la mettre à profit, & fe faire un grand apanage. Généreufe dans l'occafion, au moment de la guerre du Bien public, en 1465, elle avait facrifié largement fa vaiffelle & fes joyaux pour payer les troupes bretonnes. En 1468, elle facilita aux archers de François II la prife d'un château nommé St-Sauveur-le-Vicomte, fitué près de Caen, château qu'elle tenait des libéralités de Charles VII. La Dame de Villequier, ainfi mêlée aux grands intérêts de la politique, exerçait fur François II un pouvoir abfolu. Ce pouvoir était reconnu prefque publiquement. Son nom figurait fur l'état de la dépenfe ordinaire; elle recevait une penfion plus forte que celle de la ducheffe (1). Le chagrin que Marguerite éprouva de cette union fcandaleufe la conduifit vite au tombeau; elle mourut très jeune, de confomption, au mois de feptembre 1469. François II ne ceffa

(1) *Dom Lobineau*, HISTOIRE DE BRETAGNE, *t. I, p.* 676. *Idem, p.* 703.

jamais d'être fafciné par cette femme; le charme durait encore quand il la perdit vers l'année 1475. Ce fut feulement après la mort de la dame de Villequier, que François II eut de Marguerite de Foix, fa feconde femme, deux filles, ainfi que je l'ai dit plus haut.

Deux années ne s'étaient pas encore écoulées, depuis la naiffance des filles de François II, quand Louis XI acheta, moyennant cinquante mille livres, de Nicoles de Bretagne & de Jean de Broffes, fon mari, les droits que ceux-ci poffédaient à l'héritage du duché de Bretagne. Prévoyant l'avenir, Louis XI penfait que cet héritage ne tarderait pas à être ouvert, & qu'il était bon que la couronne de France pût faire valoir des droits de tous les genres. Cet acte, daté de 1480, eft le dernier de quelque importance fait par ce roi à propos de la Bretagne: ce n'eft pas le moins habile; la femme fupérieure à qui Louis XI avait confié la jeuneffe de fon fils, ne manqua pas de le mettre à profit.



§ III.

Anne de Beaujeu & François II.

Louis XI, en mourant, avait déſigné comme régente celle de ſes filles qu'il affectionnait le plus, Anne de France, mariée, depuis 1473, au ſire de Beaujeu, frère puîné de Jean II, duc de Bourbon. Cette princeſſe était heureuſement douée : à des charmes phyſiques remarquables, elle joignait un eſprit fin, délicat; elle avait bien l'aſtuce de ſon père, mais tempérée par la douceur d'une femme. Comme Louis XI dans ſa jeuneſſe, elle était courageuſe, mais elle ne ſe montra jamais cruelle. Brantôme nous a laiſſé d'elle un portrait dans lequel il exagère ſes défauts, afin de mettre en relief les princeſſes de la maiſon d'Orléans; après avoir dit que c'était la vraie image de ſon père, il ajoute : « Elle eſtoit fine, trin« quarde, corrompue, pleine de diſſimulation & « grande hypocrite, qui pour ſon ambition ſe maſ« quoit & ſe deſguiſoit en toutes ſortes; — ſplendide « & magnifique de ſa nature, elle avoit auſſi de gran« des bontés à l'endroit des perſonnes qu'elle aimoit « & eſtimoit. » Brantôme dit avoir vu des lettres écri-

tes par elle, toutes d'un ſtyle ferme, impérieux, ſentant bien ſa fille de roi de France : « Ce dont elle étoit « très fière, ſignant toujours *Anne de France*, ou même « ſimplement *Anne* (1). » Après avoir été promiſe, à peine venue au monde, à Nicolas d'Anjou, marquis de Pont-à-Mouſſon, & avoir porté ce nom dans un acte public, ſon père lui fit épouſer un cadet de la maiſon de Bourbon, en ſtipulant que tous les biens qui écherraient à ce cadet par héritage, reviendraient à ſa femme, même ſi elle était ſtérile. Louis XI, en rédigeant ce contrat, penſait au frère du ſire de Beaujeu, Jean, duc de Bourbon, marié depuis dix-huit ans, & qui n'avait pas encore d'héritiers. D'ailleurs il voulait un gendre ſoumis à tous ſes caprices. Parlant des princes avec leſquels il aurait pu contracter une alliance : « Je hais, diſait-il, ceux de Bourgogne, à cauſe « de leur humeur altière ; j'aime Charles d'Artois qui « n'a pas l'arrogance de ſes prédéceſſeurs, mais j'aime « bien ceux de Bourbon, à cauſe de leur ſoumiſſion. » Le ſire de Beaujeu, d'un caractère modeſte, facile, accepta franchement le joug que ſon beau-père faiſait peſer ſur lui, mais que ſa femme ſavait lui adoucir. Le gendre & la fille bien-aimée s'emparèrent peu à peu

(1) Dames illustres françoises et etrangeres, *t. V des* Œuvres completes, *pp.* 208, 209.

de l'efprit ombrageux de Louis XI, qui, fur les dernières années de fa vie, leur témoignait autant de confiance qu'il pouvait en accorder à quelqu'un.

Louis XI mort, François II retrouva donc le même ennemi à combattre; feulement cet ennemi était jeune, était femme, & plus capable que quiconque de mettre à profit les bonnes leçons & les avis qu'il avait reçus. François II éprouvait alors de grands embarras dans le gouvernement intérieur de fon duché. Depuis la mort d'Antoinette de Maignelais, il avait abandonné ce gouvernement aux mains d'un favori nommé Pierre Landois qui a laiffé dans l'hiftoire de Bretagne une réputation très-grande, mais controverfée. Suivant D'Argentré (1), c'était un homme d'affez baffe naiffance

(1) « *Pierre Landois, dit D'Argentré, fut natif de Bretagne, du faubourg du Rachat de Vitré....... Ce garçon eftoit vif, de bon efprit & fort remuant qui, par fortune, vint au fervice d'un tailleur du duc; il apprit fort bien & proprement fon meftier, & euft moyen d'entrer en la chambre du duc, fervant fon maiftre, pour luy effayer fon accouftrement........ On dit que depuis il s'en fervit de quelque chofe plus agréablement; car ce prince ayma fort les femmes en fon temps; de là il parvint à eftre valet de garderobe, puis fervift à la chambre du duç, & de là maiftre de garderobe, qui eftoit un bon eftat & lucratif fans controle, au quel eftat il entra fi avant en la bonne grace de fon maiftre que nul homme, de quelque condition qu'il fuft, n'y euft fi bonne part que luy. Le dernier de fes honneurs & eftats fut d'eftre tréforier général, le quel eftoit le premier office de Bretagne, tout ainfi qu'en Angleterre, où il de-*

que ſes vices autant que ſon habileté avaient élevé à ce haut degré de fortune. Mais il réſulte d'un examen approfondi des titres hiſtoriques relatifs à ce perſonnage, qu'il n'eſt jamais parti d'auſſi bas qu'on l'a généralement prétendu. Pierre Landois n'a certainement jamais été ouvrier tailleur. Son père, honorable bourgeois de Vitré, exerçait la profeſſion de marchand de draps de laine & de ſoie ; ces marchands de drap de Vitré formaient la plus importante des ſix corporations de la ville, & les chefs obtenaient ſouvent le premier degré de la nobleſſe. Avant d'entrer au ſervice de François II, Landois continua le commerce de ſon père ; après avoir fait au duc des fournitures de drap aſſez importantes, il fut employé par lui dans pluſieurs opérations financières, devint tréſorier de l'épargne, *garde-robier* du prince, puis tréſorier général de Bretagne, enfin miniſtre favori. Ses connaiſſances, toutes ſpéciales, ont puiſſamment contribué au développement de la proſpérité commerciale qui fut très-grande en Bretagne ſous le duc François II. Il ſavait la langue françaiſe, & une note autographe de ce miniſtre, avec ſa ſignature (1), prouve également qu'il

vint en tel credit qu'il manioit ſeul à ſa devotion les affaires non ſeulement des finances, mais de la juſtice & d'eſtat, &c. » (HISTOIRE DE BRETAGNE, *p.* 916.)

(1) *Cet autographe ſigné ſe trouve au verſo d'un acte ſur par-*

ſavait bien écrire. Landois ne négligea aucun moyen pour ſe maintenir au poſte éminent où il s'était élevé. Il entretint les meilleures relations avec la maîtreſſe du prince dont il ſatisfaiſait les beſoins d'argent. Quand elle fut morte, il réſolut de dominer ſeul l'eſprit de François II. Redoutant la haute intelligence & la ferme probité de Gui Chauvin, chancelier de Bretagne, il parvint à le perdre en dirigeant contre lui un procès en concuſſion.

Dans une querelle que le chancelier avait eue avec Pierre Landois, celui-ci s'était emporté juſqu'à dire : « Je te réduirai dans un tel état de miſère que tu périras mangé des poux. » A quoi Chauvin avait répondu : « Ce ne ferait pas la première fois qu'on ver-

chemin de l'an 1462, par lequel François II remet à Jean, vicomte de Rohan, encore mineur, les droits de rachat qui lui appartenaient comme duc ſur les biens & ſeigneuries du père de Jean récemment décédé. Pierre Landois a écrit quelques lignes au verſo de cet acte, dans leſquelles il intime l'ordre aux receveurs des villes de Rennes, Nantes, &c., d'accomplir entièrement, d'article en article, le contenu de ce mandement. — Je dois la communication de cette pièce à M. Bizeul, membre de la Société des Antiquaires de France, correſpondant du Comité des Travaux hiſtoriques & des Sociétés Savantes. M. Bizeul a bien voulu de plus me communiquer un Mémoire manuſcrit dont il eſt auteur, concernant l'origine, la famille & la perſonne de Pierre Landois. J'y ai puiſé des renſeignements poſitifs qui m'ont permis de rectifier une erreur généralement adoptée.

rait un homme de bien dans l'oppreſſion. » Auſſitôt que Landois eut obtenu de ſon maître la permiſſion d'arrêter le chancelier, il fit ſaiſir ſa perſonne & ſes biens. L'ordre fut exécuté avec tant de rigueur, que la femme & les enfants de Chauvin n'eurent pas même un lit pour ſe coucher, & furent réduits à la mendicité publique. « Bien toſt après, ajoute D'Argentré (1), en mourut la pauvre dame d'angoyſſe & de miſère. » Quant au malheureux chancelier, condamné ſur de futiles accuſations mal prouvées, il fut conduit du château de Nantes à Auray, d'Auray au château de l'Hermine, enfin traîné de priſon en priſon & livré à des geôliers aſſez durs pour le faire périr de miſère & de faim. Il mourut le 5 avril 1483, après deux ans d'une affreuſe captivité ; il était ſi pâle, ſi décharné, la peau lui tenant ſeulement ſur les os, que pas un ne le reconnaiſſait (2). Ainſi fut juſtifiée la cruelle parole de ſon tout puiſſant ennemi.

Le châtiment que méritait une pareille conduite ne ſe fit pas attendre longtemps. Révoltés de la vengeance que Pierre Landois venait d'exercer, honteux, jaloux du joug ſubi par leur ſouverain, les ſeigneurs

(1) HISTOIRE DE BRETAGNE, *&c.*, *p.* 904.

(2) *D'Argentré*, *&c.*, *p.* 904.—*Voir auſſi Dom Lobineau*, *t. I*, *p.* 736, *de ſon* HISTOIRE DE BRETAGNE.

bretons ſe réunirent contre le favori, & vinrent le chercher en armes juſques dans le palais ducal. Une première fois, Landois parvint à leur échapper, & ſut même en tirer vengeance; il entraîna ſon maître à leur déclarer la guerre & à lancer contre eux un arrêt de banniſſement. Mais, dix-huit mois plus tard, il échoua dans une ligue qu'il avait formée avec le roi d'Angleterre contre la France & les ſeigneurs bretons ſes ennemis. L'opinion publique ſe révolta conte lui, le peuple lui-même, entourant le palais où s'était réfugié Landois, menaça de l'envahir. Leur rage était ſi grande que le duc ayant envoyé ſon beau-frère, le comte de Foix, pour les appaiſer, celui-ci revint bien vite en diſant : « J'aimerois mieux être prince d'un millier de ſan-« gliers que de tel peuple que ſont vos Bretons; il « faut néceſſairement livrer votre tréſorier, autrement « nous ſommes perdus. »

Par un de ces arrêts de la Providence, juſtes châtiments des coupables, ce fut le chancelier ſucceſſeur du malheureux Chauvin, qui entra dans la chambre du duc pour arrêter le favori, au nom du peuple breton : « Comment, chancelier, dit le duc, pourquoi veut « donc mon peuple que vous le preniez? » Le chancelier répondit que des accuſations graves peſaient ſur Landois : « Me promettez-vous, dit le duc, que vous « ne lui ferez que juſtice? Monſeigneur, ſur ma foi, je

« vous le promets. » Sur cette parole, François II prit par la main Landois, en disant : « Je vous le baille & « vous recommande qu'il ne lui soit fait que justice ; il « a été cause que vous êtes chancelier, pour ce soyez « son ami. — Monseigneur, répondit le chancelier, « ainsi ferai-je (1). » Pierre Landois fut conduit dans la tour du château de Nantes; son procès ne tarda pas à s'instruire, & les crimes dont il s'était rendu coupable ne furent pas difficiles à prouver. François II, inquiet du sort de son favori, demandait de ses nouvelles aux seigneurs qui le visitaient. Un jour, le 20 juillet 1485, il fut longuement entretenu par Odet d'Aydie, comte de Comminges, qui depuis longtemps savait lui plaire par son esprit : « Mon compère, dit le duc, on besogne au « procès de mon trésorier; en savez-vous rien ?— Oui, « Monseigneur, répondit le comte, on y a trouvé de « merveilleux cas, mais quand tout sera vu & entendu « l'on viendra vous rapporter l'opinion du conseil, « pour en ordonner comme il vous plaira.— Ainsi je le « veux, dit le duc, car, quelque cas qu'il ait commis, « je lui donne sa grâce et ne veux pas qu'il meure. » Paroles inutiles, car, tandis que le duc les prononçait, son favori, condamné par le conseil, était pendu haut & court au gibet de la ville. On redoutait d'apprendre

(1) *Dom Lobineau*, Histoire de Bretagne, *t. I*, *p.* 745.

à François II la mort de fon favori, ce fut fon neveu Jean de Chalons qui s'en chargea. François II fe plaignit de la trahifon d'Odet d'Aydie, *fon traître compère*, puis fit enterrer honorablement Pierre Landois qu'il ne devait pas tarder à rejoindre.

Cette révolution de palais n'avait pas empêché le duc de Bretagne de prêter fon appui aux feigneurs français mécontents de la régente, Anne de Beaujeu, offenfés furtout que Louis XI eût défigné une femme pour les gouverner. Les uns & les autres efpéraient qu'une *nouvelle ligue du Bien public* allait fe reformer à leur profit, & que très-facilement ils fe rendraient maîtres d'un pouvoir auquel tous croyaient avoir droit. Quand Louis XI mourut, le famedi 30 août 1483, le jeune Charles VIII demeurait au château d'Amboife. C'eft là que vinrent le joindre tous les princes du fang qui afpiraient à le gouverner. La régente & fon mari occupèrent le vieux donjon avec Charles VIII & fa mère prefque mourante. Le duc de Bourbon, beau-frère d'Anne de Beaujeu, & Louis, duc d'Orléans, héritier préfomptif de la couronne, ainfi que plufieurs autres feigneurs de fon parti, demeurèrent dans le château; c'eft là que commencèrent toutes les intrigues qui précédèrent la révolte à main armée de Louis d'Orléans, & qui durèrent tout le temps de la tenue des Etats généraux à Paris. Au mois d'avril 1484, Louis

d'Orléans, malgré les grandes faveurs qu'il avait reçues, & les fonctions importantes de gouverneur de l'Isle de France qu'il exerçait, voyant qu'il ne parviendrait pas à dépossséder sa belle-sœur de la Régence, prit la résolution de venir trouver François II dans son duché de Bretagne, bien qu'il eût fait serment à Louis XI de ne point s'allier avec cet ennemi invétéré de la couronne. Il était à Nantes depuis quelques semaines seulement, quand il fut rappelé en France par le sacre du jeune roi. Anne de Beaujeu, feignant de ne pas comprendre les trahisons qu'il préparait contre elle, lui avait fait écrire de se hâter afin de tenir la place qui lui appartenait dans cette solennité; Louis quitta Nantes au plus vite; il fallut cependant l'attendre deux ou trois jours. (1)

Après le sacre, Louis d'Orléans envoya son frère naturel, le comte de Dunois, en Bretagne, pour y conclure un traité avec François II, traité par lequel chaque parti s'engageait à mettre le roi hors des mains de ceux qui le *détiennent prisonnier* (2).

Au commencement de l'année 1484, Dunois, de

(1) *Saint-Gelais de Montlieu cité par Lancelot*, ECLAIRCISSEMENTS SUR LES PREMIERES ANNEES DU REGNE DE CHARLES VIII. *Acad. des Inscript. & B.-L., édit. in-12, p.* 543.

(2) *Dom Lobineau*, HISTOIRE DE BRETAGNE, *t. II, col.* 1420.

retour à Paris, engagea Louis d'Orléans à tenter une démarche publique contre la régente. Ce prince vint au parlement, où Denis Lemercier, ſon chancelier, parlant en ſon nom, demanda que l'adminiſtration des affaires fût retirée des mains d'une femme, pour être miſes aux mains du Prince, qui était le premier prince du ſang. Mais la cour, par l'organe de ſon premier préſident, La Vacquerie, répondit qu'elle était inſtituée pour adminiſtrer la juſtice & non pour le fait du gouvernement politique & militaire ; que, du reſte, elle députerait vers le Roi pour ſavoir la conduite qu'elle devait tenir. Cinq jours après, une tentative faite près des membres de l'Univerſité n'eut pas plus de ſuccès. Un parti ſeul reſtait, celui de recourir aux armes, & Louis d'Orléans l'adopta. Il avait déjà réuni contre la régente des forces aſſez grandes : le duc de Bretagne venait de lui envoyer deux cent cinquante lances & pluſieurs compagnies d'archers ; il était près de s'entendre avec le duc de Bourbon & le comte d'Alençon, avec René duc de Lorraine, ce fameux vainqueur du *Téméraire*, & ne comptait pas ſans motifs ſur l'appui de Maximilien d'Autriche, roi des Romains ; enfin cette ligue du bien public, qui avait été ſi fatale à Louis XI, allait ſe reformer. Anne de Beaujeu n'héſita pas : elle s'empreſſa de mettre en état de défenſe la capitale du Royaume & ſes environs, elle s'aſſura de

la Normandie tout entière; de plus, elle envoya un des ferviteurs dévoués de fon père, le feigneur du Bouchage, s'emparer de la ville d'Orléans, dont les habitants s'empreffèrent de jurer fidélité au Roi; enfin elle fuivit de près les feigneurs alliés dans leurs poffeffions au lieu de les laiffer fe réunir & marcher contre elle. Louis d'Orléans fe vit contraint d'ajourner fes projets, & par un appointement qui eut lieu au mois d'octobre 1485, il fe réconcilia, du moins en apparence, avec la régente. La dame de Beaujeu y mit une condition, c'eft que le principal auteur de toutes ces difcordes, le comte de Dunois, fortirait du royaume & s'en irait en Italie.

Anne de Beaujeu n'ignorait pas que l'appointement foufcrit avec Louis d'Orléans n'était qu'une trève qui ferait rompue par celui-ci dès qu'il en aurait la puiffance, auffi réfolut-elle de le prévenir & de le contraindre à une obéiffance abfolue ; mais, à l'exemple de fon père qui, avant de s'engager dans une lutte, commençait par s'affurer les moyens d'en fortir vainqueur, Anne de Beaujeu ouvrit des négociations avec ceux d'entre les confédérés qu'elle fuppofait les moins engagés.

Le premier qu'elle entreprit, ce fut fon beau-frère Pierre II, duc de Bourbon, invefti depuis peu des hautes fonctions de connétable de France, & qui fe

montrait ouvertement hoſtile à ſon adminiſtration. Le comte de Vendôme lui fut envoyé au mois d'août 1486, & le ramena près d'elle à Beauvais, après qu'elle eut accordé un ſauf-conduit à Philippe de Commynes, hiſtorien de Louis XI, alors conſeiller favori du connétable. Pierre de Bourbon débuta par faire du *mécontent*, par ſe plaindre du ſeigneur de Graville, miniſtre influent de la princeſſe; il réclama la conduite de l'armée royale, en vertu de ſa charge, enfin quitta bruſquement la cour. Mais Anne de Beaujeu ne tarda pas à le rejoindre, eut avec lui pluſieurs entrevues, & changea ſi bien les diſpoſitions mauvaiſes de ſon eſprit, qu'ils ſe réconcilièrent complètement; Philippe de Commynes & le ſeigneur de Culant, ennemis déclarés de la régente, furent à l'inſtant congédiés.

Le duc René de Lorraine était auſſi fort à craindre. Les victoires qu'il avait remportées ſur Charles-le-Téméraire, dernier duc de Bourgogne, la grande renommée dont il jouiſſait, lui donnaient de hautes prétentions. Par les ſoins d'Anne de Beaujeu, René fut mis en poſſeſſion du duché de Bar, auquel il avait des droits légitimes, & fut ainſi détaché de la ligue.

Reſtaient contre la régente : Maximilien d'Autriche, roi des Romains, futur empereur d'Allemagne; François II, duc de Bretagne; Louis, duc d'Orléans, premier prince du ſang, héritier de la couronne. Elle était

bien déterminée à combattre par les armes ces trois ennemis. Seulement, elle avait eu ſoin d'affaiblir, autant qu'elle l'avait pu, le duc François II, en retenant par des bienfaits les ſeigneurs bretons déjà dévoués à Louis XI, ſoit en gagnant à ſa cauſe ceux qui pouvaient avoir contre le duc quelques motifs de mécontentement, ou qui ſe montraient acceſſibles à la corruption (1).

En France, Louis d'Orléans était l'adverſaire le plus redoutable qu'eût à combattre Anne de Beaujeu. Auſſi avait-elle eſſayé pluſieurs fois des moyens de conciliation, mais toujours inutilement. S'il faut en croire le témoignage de Brantôme, qui aſſure le tenir de bonnes ſources (2), l'inimitié de ces deux perſonnes provenait d'un dépit amoureux de la princeſſe dont Louis d'Orléans aurait mépriſé la conquête. Aux jalouſies d'amour ou d'ambition, Brantôme ajoute l'anecdote ſuivante : « Dans une partie de paume à Paris, à laquelle ſe trouvaient Anne de Beaujeu & les autres dames de la cour, un coup donna lieu à diſcuſſion. Anne de Beaujeu priſe pour arbitre, jugea contre le prince qui ne craignit pas, ſoit de la démentir, ſoit

(1) *Voyez plus loin, p.* 51, LES PENSIONNAIRES DE BRETAGNE.

(2) VIE DES DAMES ILLUSTRES, *&c.*, *t. V*, *p.* 206, *des* ŒUVRES COMPLETES.

de la flétrir d'une fale injure. » Brantôme rapporte les deux verfions & donne la dernière comme étant la vraie. Anne de Beaujeu n'oublia jamais cette infulte, & ne ceffa de pourfuivre le prince de fon reffentiment. Quoi qu'il en foit, dès que la dame de Beaujeu fe fut affurée de bonnes & fortes alliances, elle jugea le moment venu d'attaquer directement fon adverfaire & tenta de s'affurer de fa perfonne & de celle de fes lieutenants. Ayant eu connaiffance du retour du comte de Dunois en France, & des préparatifs de guerre qu'il faifait dans fes châteaux, elle lui fit propofer encore un accommodement qu'il refufa, lié comme il était avec les feigneurs confédérés de France & de Bretagne. Ceux-ci ne ceffaient de figner les uns avec les autres des traités d'alliance; ils réuniffaient fous les aufpices de François II une armée confidérable fur les frontières de Bretagne, armée qui n'attendait qu'un chef pour entrer en France & arracher le jeune roi Charles VIII au joug fous lequel il gémiffait. Au mois de janvier 1487, le moment était venu pour Louis d'Orléans de quitter la France où, s'il fût refté plus longtemps, fa liberté, finon fa vie, n'eût pas été garantie. Il partit de Blois le 11 janvier fur le foir, gagna Château-Renault pendant la nuit, & ne s'arrêta plus qu'en Bretagne, à Nantes, où il arriva le 13 fur la fin du jour.

Anne de Beaujeu, bien réſolue à ne pas attendre que les confédérés marchaſſent vers elle, s'empreſſa de diriger le jeune roi & ſon armée contre les comtes de Comminges & de Dunois, principaux affidés de Louis d'Orléans. Le roi partit de Tours le 9 février 1487 pour ſe rendre à Poitiers & de là en Guïenne. A la fin de mars il était maître des châteaux de Thouars & de Parthenay appartenant à Dunois, ainſi que du comté de Comminges. Les deux ſeigneurs révoltés avaient été contraints de fuir en Bretagne; par lettres du 3 avril, toutes les propriétés qu'ils poſſédaient, comme celles de Louis d'Orléans, étaient déclarées forfaites & acquiſes à la couronne (1). Le château de Parthenay, une des plus ſolides fortereſſes de la féodalité, fut détruit de fond en comble, au mois de juin ſuivant.

Sans perdre un ſeul inſtant, Charles VIII, acompagné de ſa ſœur & de ſon armée, revint à Bordeaux; de Bordeaux il ſe dirigea vers Angers pour entrer de là en Bretagne, où les ſeigneurs ennemis d'Anne de Beaujeu ſe trouvaient preſque tous réunis. Au mois de mai 1487, les Français entrèrent dans ce pays qu'ils ne devaient plus quitter; ils étaient diviſés

(1) *Lancelot*, MEMOIRES, *&c.*, *p.* 578.

en trois corps de troupes : le premier ſe dirigea ſur Ploërmel & s'en empara ; le ſecond ſur Vannes où ſe trouvait le duc François II, qui s'empreſſa de revenir à Nantes & de s'y enfermer, quand il ſut que le troiſième corps de l'armée ennemie marchait vers cette ville pour la ſurprendre. Je renvoie aux hiſtoriens de la Bretagne ceux qui voudraient avoir un récit détaillé de cette campagne ; elle dura environ quatorze mois, & ſe termina par la bataille de St-Aubin-le-Cormier livrée le dimanche 27 juillet 1488 ; dans cette bataille furent vaincus les ſeigneurs bretons, français, allemands ou anglais coaliſés contre la régente. Quelques-uns des principaux reſtèrent priſonniers, entre autres Louis duc d'Orléans, chef du parti Français ; Jean de Châlons, prince d'Orange, neveu & favori du duc François II.

Anne de Beaujeu, ſe voyant à peu près trahie par le comte du Maine, général en chef de l'armée françaiſe, qui refuſait de combattre les coaliſés, remit le commandement à un jeune homme de vingt-ſept ans, Louis de La Trémoille, qu'elle avait marié naguères à Gabrielle de Bourbon-Montpenſier, ſa nièce. Ce mariage avait été fait dans des conditions & avec des circonſtances romaneſques. Iſſu d'une famille noble de Bourgogne, dont pluſieurs membres s'étaient illuſtrés au ſervice de la France, Louis de La

Trémoille ne pouvait pas prétendre cependant à s'allier à une fille du ſang royal. Ce fut la dame de Beaujeu, après la mort de Louis XI, qui, voulant mettre à profit les hautes qualités annoncées par Louis de La Trémoille, réſolut de ſe l'attacher par des liens de famille; elle lui parla de Gabrielle de Bourbon, lui en montra les portraits, & alluma dans ſon cœur une paſſion violente. Puis elle l'envoya en Bourbonnais ſous des habits ſuppoſés, afin qu'il jugeât des charmes de Gabrielle & prît ſa réponſe au projet d'union qui lui était ſoumis. Il put, ſous un déguiſement, parler à la jeune fille & lui demander ſi elle accepterait pour époux La Trémoille: « Je ne l'ai jamais vu, répondit-elle, mais ſa bonne renommée me fait croire que je ſerais heureuſe s'il me voulait prendre, car on dit que de toutes les vertus qu'on peut ſouhaiter dans un homme il en a ſi bonne part qu'il eſt eſtimé d'un chacun. » Les jeunes gens échangèrent encore pluſieurs autres propos; une correſpondance amoureuſe s'établit. Gabrielle ayant ſu le ſubterfuge qu'avait pris La Trémoille pour la voir, lui écrivit de tendres repoches de ne pas s'être fait connaître. Enfin le mariage eut lieu au contentement des deux parties, & comme le dit, en finiſſant, le naïf chroniqueur à qui j'emprunte ces détails, au bout de l'an Gabrielle de Bourbon eut un fils, lequel fut tenu ſur

les fonts par procureur qu'y envoya le roi Charles VIII (1).

Anne de Beaujeu ne pouvait avoir de doute ni ſur la fidélité, ni ſur le courage du jeune héros à qui le ſort de l'armée était remis. Quant à ſon habileté, elle fut très-grande; bien qu'il eût pour adverſaires pluſieurs chefs renommés, il remporta ſur eux une victoire complète & déciſive.

Après le combat, les princes captifs, Louis d'Orléans & Jean de Châlons, furent conduits dans une maiſon de St-Aubin qui ſervait de logis à La Trémoille. Le jeune vainqueur les fit aſſeoir à ſa table, pour ſouper, aux deux premières places, & ſe mit en face d'eux. Les autres ſeigneurs priſonniers étaient debout. Le repas fini, deux cordeliers entrèrent avec l'exécuteur armé de ſon glaive. Un ſilence de mort régna bientôt; les deux princes changèrent de viſage. Mais La Trémoille ſe levant leur dit: « Meſſeigneurs, je n'ai pas miſſion de décider de votre ſort; ſi je l'avais, je ne le ferais pas: ce jugement appartient au roi. Quant à vous, chevaliers, qui, rompant votre foi, avez été

(1) *Jean Bouchet*, PANEGYRIC DU BON CHEVALIER SANS REPROCHE LOUIS DE LA TREMOILLE. — NOUVELLE COLLECTION DES MEMOIRES RELATIFS A L'HISTOIRE DE FRANCE, *par Michaud & Poujoulat, &c., grand in-8°, t. IV, Ire ſérie.*

caufe de cette guerre, vous devez porter la peine de votre rébellion, confeffez-vous, il faut mourir. » Malgré toutes les clameurs, malgré les inftantes prières des deux princes indignés, tous furent impitoyablement exécutés. Si les faits de cette fcène relatée par un contemporain (1) font vrais, on doit le reconnaître, l'implacable génie de Louis XI n'était pas encore éteint; il lui furvivait dans fa fille.

Cette fanglante exécution n'a pas empêché un contemporain, qui a gardé l'anonyme, de confacrer un long poème écrit en français, à chanter les louanges de la dame de Beaujeu; il l'appelle l'*Aînée fille de fortune* (2). Pour mieux vanter fa prudence, fon habileté,

(1) *Cette aventure étrange fe trouve dans un hiftorien latin de Charles VIII & de Louis XII, dont quelques fragments ont été imprimés dans le* RECUEIL DES HISTORIENS DE CHARLES VIII, *par Godefroy. (P. 371 de l'édition in-4°, 1617. — P. 273 de l'édition in-f°.) Dom Lobineau & Dom Taillandier l'ont reproduite dans leur* HISTOIRE DE BRETAGNE; *leur traduction eft infuffifante. Daru, t. III, p. 137 de fon* HISTOIRE, *a cité le texte latin. Enfin M. Henri Martin, dans la 4e édition de fon* HISTOIRE DE FRANCE, *t. VII, p. 207, rapporte le fait, puis il ajoute: « Tel eft du « moins le récit de l'hiftoire latine de Louis XII par un contem- « porain anonyme : cette hiftoire ne cite pas le nom d'une feule « victime, & aucun autre écrivain de l'époque ne parle de cette « fcène fanglante, qui contrafte fort avec le caractère que la tra- « dition attribue à Louis de La Trémoille,* LE CHEVALIER SANS RE- « PROCHE, *d'après fon panégyrifte Jean Bouchet.* »

(2) *Ce poème a été publié par Lancelot dans les* MEMOIRES DE

ſon courage & même ſa clémence, il la compare à toutes les héroïnes de l'hiſtoire ſacrée ou profane, & la place bien au-deſſus de ces illuſtres femmes. Ce qui donne une certaine valeur au poème qui n'a pas moins de cent quatre ſtrophes, de ſept vers chacune, c'eſt que pluſieurs de ces ſtrophes ſont conſacrées aux principaux perſonnages de la ligue contre la régente, & qu'elles font connaître leurs ſentiments ou leurs regrets. Jean de Châlons prince d'Orange, Louis d'Orléans, Odet d'Aydie, le comte de Dunois, François II duc de Bretagne, Alain ſire d'Albret, Jean de Rieux, François de Laval, Aymar de Prie, le ſire Deſcalles, le comte d'Arondel, le duc d'Alençon, Philippe de Commynes, le cardinal Balue & pluſieurs autres ont leur ſtrophe & un bon trait de moquerie.

Par exemple, l'auteur demande à Monſeigneur de Dunois « s'il eſt gai de voir abattre Parthenay ; » & à François de Laval, dont la fortereſſe de Châteaubriant venait d'être priſe & raſée : « Comment vous va-t-il de la guerre (1) ? » Il reproche au comte d'Albret de ſavoir bien montrer les talons (2) ; il conſeille aux An-

l'ACADEMIE DES INSCRIPTIONS, *t. VIII, p.* 579, *éd. in-4°; t. XII, p.* 321, *éd. in-12, avec un commentaire & des notes hiſtoriques. Voyez auſſi Goujet*, BIBLIOTHEQUE FRANÇOISE, *t. IX*ᵉ, *p.* 390.

(1) *Strophes* 25 *&* 31.

(2) *Strophe* 28.

glais de s'en retourner au plus vite, car ils trouveront pire encore que la Pucelle, & de remporter dans leur bagage les os du prince Defcalles tué à la bataille de St-Aubin (1). La ftrophe contre Philippe de Commynes eft févère, mais elle eft méritée. « Il fut bien longtemps à Paris, dit l'auteur ; » effectivement il y refta prifonnier prefque deux ans dans la groffe tour de la Conciergerie du Palais, & eut le temps d'apprendre fon *Caton*, c'eft à dire d'apprendre à être fage & à fe conduire un peu mieux qu'il ne l'avait fait (2).

C'eft à propos de René, duc d'Alençon, qui n'avait pas ofé trahir ouvertement Charles VIII, que l'auteur parle de la captivité de Louis, duc d'Orléans : « Il eft fage, dit-il, quoique on en dife, fans cela maintenant il ferait enfermé, ainfi que le bon duc d'Orléans (3). »

(1) *Strophe* 34.

(2) *Strophe* 57. — *Voir la* NOTICE SUR PHILIPPE DE COMMYNES, *par Mlle Dupont, t. I, p. CVI des* MEMOIRES, *&c., publiés pour la Société de l'Hiftoire de France. L'auteur n'a pas cité ce paffage du poème de l'*AINEE FILLE DE FORTUNE ; *en voici le début :*

« *Auffi Monfieur d'Argenton*
« *Il fut bien longtemps à Paris.*
« *Je crois qu'il fcet bien fon Caton ;*
« *Il le devroit avoir appris,*
« *Ou il a bien petit d'avis.* »

(3) *Strophe* 54.

Après la scène que j'ai décrite plus haut, le prince captif avait été conduit à Sablé ; de là il fut enfermé au château de Lusignan, & enfin dans la grosse tour de Bourges, d'où il ne sortit qu'au mois de mai 1491. Ce fut Charles VIII qui, en dépit de son guide accoutumé, la dame de Beaujeu, voulut faire acte de volonté. Cédant aux instances de quelques amis, & aux larmes de sa sœur Jeanne de France, il rendit lui-même la liberté au prince. Le roi partit un soir du Plessis-lès-Tours comme pour aller chasser ; il s'en vint dans le Berry jusqu'au pont de Barangon, d'où il envoya chercher le prince à la Tour de Bourges. Louis se sentit bien joyeux d'être libre ; dès qu'il aperçut le roi, il mit pied à terre & s'agenouilla en pleurant. Charles, « qui avoit le cœur tout généreux & libéral, » lui sauta au cou, « & ne savoit quelle chere lui faire pour donner à connoître qu'il agissoit de son propre mouvement. Charles emmena Louis, couchant dans le même lit, & lui donnant publiquement les plus grandes marques d'amitié, il le nomma gouverneur de Normandie (1). »

Quant à Jean de Châlons, prince d'Orange, neveu

(1) *St-Gelais*, HISTOIRE DE LOUIS XII, — LUDOV. AUREL. VITA, — *cités par M. Henri Martin*, HISTOIRE DE FRANCE, *t. VII*, *p.* 216.

de François II, duc de Bretagne, Anne de Beaujeu montra beaucoup de modération en le gardant prisonnier ſur parole ſans le tenir enfermé. A vrai dire, il était ſon allié, ayant épouſé Jeanne de Bourbon; mais en 1477, il avait trahi Louis XI pour ſervir la ducheſſe Marie de Bourgogne; le roi avait fait rendre contre lui un arrêt par lequel il était déclaré criminel de lèſe-majeſté; banni à perpétuité; de plus il avait été dégradé, en ſéance ſolennelle, de l'ordre de St-Michel nouvellement inſtitué. Jean de Châlons, pris les armes à la main, méritait la mort en toute juſtice; le poète anonyme a eu raiſon de célébrer la clémence de la dame de Beaujeu. Dans cette affaire « elle ne s'eſt montrée cruelle, dit-il, ni envers les étrangers, ni envers ſes parents. Je le prouve par ce gentil prince d'Orange à qui ſa conduite aurait bien pu coûter la tête (1). »

Il n'y a rien d'exagéré dans la manière dont s'eſt exprimé l'anonyme, à la ſtrophe XXVI, conſacrée tout entière à François II, duc de Bretagne. « Ce bon duc, « dit-il avec une pitié aſſez maligne, il s'eſt laiſſé « mourir de deuil: c'eſt grand dommage, par Saint-« Luc! car tous les nobles trouvaient refuge dans ſa « très-noble maiſon. » Alluſion ſatirique au ſecours que

(1) *Strophe XIII.*

tous les ennemis de la France avaient trouvé près de François II. Ce prince mourut de chagrin le 9 septembre 1488, six semaines après la bataille de Saint-Aubin. Quinze jours auparavant, il avait été forcé de signer avec la France un traité honteux, par lequel, non-seulement il abandonnait à Charles VIII les villes de Fougères, de Dinan, de Saint-Aubin & de Saint-Malo, mais encore il reconnaissait les droits de ce prince au duché de Bretagne, & s'engageait à ne pas marier ses filles sans son consentement (1).

Ce traité rendait inutiles toutes les précautions que François II avait prises depuis quelques années. N'ayant pour héritières de sa couronne ducale que ses deux filles qui n'étaient pas encore nubiles, il ne négligea rien pour que cette couronne fût très affermie sur leurs têtes. N'ignorant pas que le roi de France & plusieurs barons de Bretagne affichaient hautement des prétentions à son héritage, il avait, dès l'année 1485, fait jurer sur le Saint-Sacrement & les reliques les plus vénérées, aux nobles, aux bourgeois, aux gens d'église du duché, de ne reconnaître d'autres souveraines que ses deux filles Anne & Isabelle. L'année suivante, sa seconde femme, Marguerite de Foix, mère de ses deux

(1) *Voir dans les* Actes de Bretagne, *sous la date du* 21 *août* 1488, *le traité du Verger.* Dom Morice, *t. III, p.* 598.

filles, étant morte, il s'empreffa de réunir les états du duché à Rennes, afin qu'ils renouvelaffent le ferment prêté l'année précédente. La cérémonie avait eu lieu avec plus d'appareil encore, fans que nulle des prétentions rivales fe fuffent manifeftées (1). Dès 1485, il avait effayé de marier l'aînée de fes filles, bien qu'elle eût neuf ans à peine, avec le fils du roi d'Angleterre, Edouard IV; mais cette tentative ne fut pas plus heureufe que d'autres démarches du même genre qu'il fit depuis lors. Le temps marchait, & François II voyait avec douleur une puiffance fupérieure à la fienne le dominer partout, fans qu'il eût aucun efpoir de lui échapper. On comprend de quel coup François II dut être frappé après la défaite de l'armée alliée à Saint-Aubin-le-Cormier; comment la honte & la douleur le conduifirent vite au tombeau.

Malgré fes indignes faibleffes, malgré fes trahifons contre la France, ce ne fut pas un prince fans valeur que le duc François II. Venu à cette époque de tranfition qui fépare le moyen-âge & la Renaiffance, il favorifa dans fon duché de Bretagne le développement du commerce & de l'induftrie. Plufieurs traités qu'il fit avec l'Angleterre, le Portugal, les villes anféatiques

(1) *Dom Lobineau*, HISTOIRE DE BRETAGNE, *t. I*, *p.* 758.

& l'Espagne, le prouvent certainement. Il ſollicita & obtint du Pape Sixte IV une bulle d'indulgence, afin de permettre à ſes ſujets de trafiquer dans *le pays du Turc* & des autres infidèles (1). En 1476, il fit venir de Florence des ouvriers en ſoie, les établit à Vitré, leur fit bâtir une maiſon & accorda des lettres de naturaliſation pour eux & leurs familles. Deux autres manufactures de tapis d'Arras furent ouvertes par ſes ſoins, l'année ſuivante, à Rennes & à Nantes (2). François II protégea auſſi les ſavants & les lettrés, fut un des propagateurs de l'imprimerie, alors à ſes débuts : de grands artiſtes, peintres ou ſculpteurs, ont travaillé pour ce prince. Enfin, pendant ſon règne, grâces à l'active intelligence de ſon miniſtre favori, Pierre Landois, la ville & le château de Nantes furent augmentés & embellis d'une façon notable. Les murailles furent rétablies & conſolidées par quatre groſſes tours à l'intérieur. Le palais ducal & la tour en fer à cheval, dite de la chapelle, remontent à cette époque ; l'élégance d'architecture qui diſtingue les parties reſtées debout, atteſte l'habileté, le bon goût de ceux qui en ont conçu l'enſemble.

(1) *Daru*, HISTOIRE DE BRETAGNE, *&c.*, *t. III*, *p.* 3.
(2) *Dom Lobineau*, HISTOIRE DE BRETAGNE, *t. I*, *p.* 731.

§ IV.

Les Penſionnaires de Bretagne.

C'eſt en vain que François II travaillait de toutes ſes forces à l'embelliſſement de la ville de Nantes, capitale de ſon duché, au développement du commerce, de l'induſtrie & des arts, une puiſſance ſupérieure à la ſienne entraînait la vieille Armorique à ſe réunir à la France. Philippe-Auguſte, Saint-Louis, Charles V avaient tour à tour mis leur main puiſſante à cette grande œuvre ; la guerre ſoutenue pendant plus de vingt années par les deux prétendants, Charles de Blois & Jean de Montfort, vint encore hâter le dénouement de ce drame, en amenant pluſieurs armées françaiſes ſur le ſol de la Bretagne. Depuis le jour ſurtout où l'épée de connétable avait paru une arme aſſez brillante pour être conſervée par un prince héritant de ce pays, on pouvait aiſément marquer l'heure où ſon indépendance finirait.

Louis XI reprit à ſa manière l'œuvre de ſes devanciers ; il mit dans cette lutte autant de prudence que de perfidie. Profitant du caractère violent, mais irréſolu,

de ſon rival, il combina ſi bien toutes ſes manœuvres, que ſur la fin de ſon règne il était parvenu à dominer de ſon influence & de ſes intrigues ce vaſte duché de Bretagne dont il avait toujours convoité la poſſeſſion. Un des puiſſants moyens employés par Louis XI, dans ce pays comme ailleurs, était la corruption. Il avait ainſi complètement rallié à ſa cauſe quelques-uns des perſonnages les plus importants de la cour de François II. Il leur avait donné, ſoit des ſommes aſſez fortes, ſoit des penſions annuelles; j'ai dit que la maîtreſſe de ce prince, Antoinette de Meignelais, & quelques-uns de ſes favoris furent au nombre de ces perſonnages (1). La dame de Beaujeu, qui, ſur ce point, n'avait pas oublié les ſubtiles leçons de ſon père, continua ſes entrepriſes & ne réuſſit que trop bien à en tirer profit. Le regiſtre original des penſionnaires que, ſous le nom de Charles VIII, la régente entretenait en Bretagne, eſt parvenu juſqu'à nous. Ce regiſtre, qui commence à l'année 1484, ſe termine en 1491, époque du mariage de Charles VIII avec la jeune ducheſſe. Parmi ces noms, j'en trouve quelques-uns de très illuſtres, & auſſi pluſieurs autres qui

(1) *Plus haut*, *p.* 21. — *Voir mes Appendices n°* 1, § *II*, Pieces historiques : Rapports faits au Roi de France, *&c.*

ſont moins connus. Je citerai, en 1484, Françoiſe de Dinan, gouvernante de la jeune ducheſſe, qui recevait 4,000 livres tournois de penſion. Elle les eut encore l'année ſuivante, mais ce fut tout; on ſut bientôt qu'elle favoriſait les prétentions de ſon frère Alain, ſire d'Albret, à la main d'Anne de Bretagne. La même année 1484, on trouve Jean, ſeigneur de Rieux, porté pour la ſomme conſidérable de douze mille livres, dont la moitié, à vrai dire, lui était donnée pour la garde du château d'Ancenis. Jean, ſeigneur de Rieux, maréchal de Bretagne, fut déſigné par le teſtament de François II, comme tuteur de la ducheſſe Anne (1). Dès l'année 1487, il ne figure plus ſur la liſte des penſionnaires de Charles VIII, mais, en 1488, Jean & Pierre de Rieux, eſcuyers, y ſont portés pour chacun trois cents livres. En 1489, le maréchal de Rieux déploya une grande activité contre l'armée françaiſe qui envahiſſait la Bretagne (2). Il fut un des partiſans les plus chauds du mariage de ſa pupille avec le ſire d'Albret. En 1490, l'union faite par procureurs entre Maximilien & la ducheſſe ne l'avait

(1) *Dom Morice*, Preuves, *&c.*, *t. III*, *col.* 602.

(2) *Dom Morice*, Preuves, *&c.*, *t. III*, *col.* 638-39, *&c.*; *col.* 647, 654 *à* 658, *&c.* — *Voir auſſi mes Appendices n°* 1, *§ II*, Pieces historiques, *n°* 6, Deux Lettres-patentes, *&c.*

pas encore fait complètement renoncer à ſon projet, celui de marier la jeune ducheſſe à un prince breton; il fit un ſuprême effort pour réſiſter; on verra plus loin quelle énergie il déploya dans ces fatales circonſtances. Ayant épuiſé toutes reſſources, il engagea la princeſſe, confiée à ſa garde, à vaincre ſes répugnances pour épouſer Charles VIII. Il fut très apprécié par le Roi qui le combla de faveurs. Anne de Bretagne eut toujours pour ſon tuteur les plus grands égards : au mois de novembre 1502, le maréchal de Rieux, malgré ſon âge, commandait l'armée de Louis XII en Languedoc. Il était malade, & n'oſait quitter ſon poſte; Anne de Bretagne lui envoyait une lettre écrite de ſa main, qui commençait ainſi. « Mon couſin, le Roy vous eſcrit pour vous en « venir par deçà, veu voſtre maladie, pour ce que « icy vous pourrez mieux rafraiſchir & guérir, & vous « aſſeure qu'il eſt très content de vous, etc. (1). »

Dans la liſte des penſionnaires pour l'année 1484, on ne trouve qu'un membre de la maiſon de Rohan; Louis, ſeigneur de Guéménée, de Montauban, porté pour mille livres tournois. Mais, en 1488, preſque tous ceux qui compoſaient cette maiſon puiſſante figurent

(1) *Dom Morice*, PREUVES, *&c. t. III, col.* 861.

au premier rang. Jean, vicomte de Rohan, celui qui aſpirait pour un de ſes fils à la main d'Anne de Bretagne, recevait ſix mille cinq cents livres; Pierre de Rohan, ſon fils aîné, quatre mille; Louis de Rohan, protonotaire apoſtolique, douze cents livres, ainſi que François de Rohan. Voici encore quelques noms : Jean, vicomte de Quotinien; Pierre, ſeigneur du Pont, chacun mille livres; Jean de Périer, ſeigneur de Sourdac; Jean de Acigné, ſeigneur de Loueac, chacun ſix cents livres. Quatre ans plus tard, en 1488, avec les Rohan, ſe trouvent encore les mêmes perſonnages en compagnie de quelques autres : Gilles de la Claretière, Charles du Pont, ſeigneur de la Claretière, chacun douze cents livres ; frère Auffroy-le-Voyer, religieux bénédictin, douze cent quarante livres. Une mention toute particulière eſt donnée au fils naturel légitimé de François II, qui, depuis pluſieurs années, était tout dévoué aux Français, & combattait déjà dans leurs rangs à la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier. François de Bretagne, comte de Vertus, ſire d'Avaugour & de Cliſſon, recevait mille livres par année de penſion, « *& ce oultre & pardeſſus les dons, penſions & aultres bienffaits qu'il a & pourra avoir du dit ſeigneur.* » Le regiſtre auquel j'emprunte ces détails ne nous donne pas les noms de toutes les perſonnes ainſi ſubventionnées. Dans les lettres patentes de Charles

VIII, datées de Paris, 8 janvier 1485 (V. S.), on lit que la fomme de vingt & un mille livres a été donnée par le Roy à Me Olivier Barrault, pour eftre diftribuée à certain nombre de *seigneurs, dames, gentilzhommes du pays de Bretagne, au long defclairez & efcritz en ung eftat figné de fa main, lequel nous lui avons faict bailler pour cefte caufe, & dont ne voulons icy aultre déclaration eftre faicte* (1).

Il eft bon de rapprocher ce document, encore inédit, d'une pièce publiée depuis longtemps déjà par un des hiftoriens de la Bretagne, des plus accrédités, Dom Lobineau. C'eft un extrait des regiftres de la chancellerie du duc François II, de l'année 1488. On y trouve mentionnées des confifcations faites fur les feigneurs du pays qui avaient abandonné la caufe nationale, pour fervir les intérêts de Charles VIII. Plufieurs des penfionnaires dont j'ai cité le nom précédemment, ont déjà reçu la punition de leurs fautes. Louis de la Haye, maître de l'artillerie du duc, a été mis en poffeffion des biens meubles de Gilles de la Claretière, lequel eft porté fur l'état de 1488 pour une fomme de 1,200 livres par année (2). Henry de

(1) *Voyez mes Appendices n° 1, § II, Pièces hiftoriques n° 9,* PENSIONNAIRES DE BRETAGNE.

(2) *Dom Lobineau,* HISTOIRE, *t. II, col.* 1477.

Villeblanche, demeuré fidèle, profite de la confiſcation des biens meubles faite ſur Pierre de Villeblanche, qui, d'après l'état de 1486, touchait auſſi une penſion de douze cents livres. Pierre, ſeigneur du Pont & de Roſtrenem, penſionnaire à mille livres, dès l'année 1484, fut ſommé, en 1487, de ſe rendre à l'armée du duc, de remettre la ville de Concq à ſon légitime poſſeſſeur, ſous peine de voir abattre ſes maiſons, châteaux, forterеſſes, & ſes bois coupés (2). D'autres preuves du même genre réſulteraient de la comparaiſon minutieuſe de ces deux documents. Ceux qui abandonnèrent ouvertement le parti de François II, n'étaient pas encore les ennemis les plus dangereux que ce prince ait eu à combattre; d'autres plus habiles, plus corrompus, ménageaient les deux partis & n'en recevaient pas moins l'argent de Charles VIII. Ainſi, le vicomte de Rohan, ſommé de ſe rendre à l'armée du duc François II, ſon couſin, n'avait nullement répondu à cet appel. Au contraire, il avait entraîné dans ſon parti pluſieurs membres de ſa famille, tels que François de Rohan, les ſieurs de Quintin, du Chaſtel & de Pluscallec, avec tous leurs officiers, hommes, ſujets & ſerviteurs; il demandait au duc François II un ſurſis de deux mois pour s'acquitter envers

(1) *Dom Lobineau*, HISTOIRE, *t. II, col.* 1480.

le Roy de France de la promeſſe qu'il avait faite, s'engageant à venir après ce temps-là ſervir le duc, & laiſſant ſa femme dans ſon château pour répondre de ſa bonne foi : à la condition cependant que les ſommes, qui étaient dues ſur la dot de ſa femme, lui ſeraient payées, & l'arrêt de confiſcation, prononcé contre lui, mis à néant (1).

Je trouve encore un détail curieux dans le mémoire apologétique adreſſé à la ducheſſe, devenue Reine, par Guillaume de Rosnyvinen, chevalier, ſieur du Parc, d'Avaugour, etc. Ce breton fidèle énumère tous les ſervices qu'il a rendus à François II & à ſa cauſe ; il ajoute : « J'ai refuſé du Roy Louis (XI) ſix mille eſcus, « & quatre mille francs de rente, & tous les offices « que j'avois de ſon père (2). »

On le voit, l'œuvre d'aſſerviſſement durait déjà depuis longues années ; elle fut lente, mais continue ; il ne s'agiſſait plus, pour Charles VIII, que de mettre à profit les circonſtances qui ne tardèrent pas à ſe préſenter.

(1) *Dom Lobineau*, HISTOIRE, *t. II, col.* 1481.
(2) IDEM, *t. II, col.* 1488.


VIE
D'ANNE DE BRETAGNE.



VIE

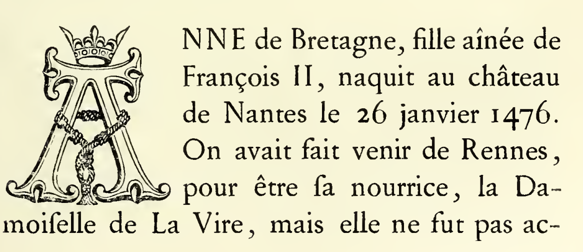
D'ANNE DE BRETAGNE

LIVRE PREMIER.

Depuis la naiſſance d'Anne de Bretagne juſqu'à la mort de Charles VIII.

CHAPITRE PREMIER.

Naiſſance d'Anne de Bretagne : ſon éducation. — Les prétendants à ſa main. — Son mariage par procureurs avec Maximilien d'Autriche, roi des Romains. — Siége de Rennes par Charles VIII, roi de France. — Priſe de cette ville par les Français. — Négociations de mariage entre Anne de Bretagne & Charles VIII.

NNE de Bretagne, fille aînée de François II, naquit au château de Nantes le 26 janvier 1476. On avait fait venir de Rennes, pour être ſa nourrice, la Damoiſelle de La Vire, mais elle ne fut pas ac-

ceptée par les médecins; ce fut la femme de Jean Eon, auſſi de Rennes, qui donna le ſein à la petite princeſſe (1). Son éducation fut confiée aux ſoins d'une des plus grandes dames du duché, Françoiſe de Dinant, de la maiſon d'Albret, dame de Châteaubriant & de Laval. La maiſon de Laval comptait dans ſes alliances pluſieurs têtes couronnées; aux Etats de la Province tenus en 1451, elle avait diſputé le pas aux Rohan. Par ſon habileté, par ſa haute intelligence, Françoiſe de Dinant était digne de l'éminente poſition qu'elle occupait. Rien ne fut négligé pour rendre auſſi complète que poſſible l'éducation d'Anne de Bretagne; elle fut inſtruite, aſſure-t-on, dans les deux langues grecque & latine, & pluſieurs faits de ſa vie privée viennent à l'appui de cette aſſertion. Elle n'avait pas encore neuf ans qu'elle paſſait déjà pour une princeſſe accomplie : en 1485, quand Louis

(1) Dom Lobineau, *Hiſtoire de Bretagne*, t. I, p. 727. — Parmi les hommes d'armes de la garde du duc François II, pour l'année 1481, je trouve en ſecond rang le nommé Eon Sauvaige aux gages de 25 livres. Eſt-ce le mari de la nourrice d'Anne de Bretagne? (Lobineau, t. II, col. 1466.)

d'Orléans vint en Bretagne, il fut émerveillé de ses charmes & de la précocité de son esprit; trois ans plus tard, elle était assez habile dans l'art d'écrire, pour envoyer à Maximilien d'Autriche, une relation des événements dont la Bretagne venait d'être le théâtre, & un récit de la bataille de Saint-Aubin-le-Cormier (1). François II mourut au mois d'octobre 1488, laissant Anne, à peine âgée de douze ans, maîtresse d'un des plus vastes duchés de l'Europe. De nombreux compétiteurs aspiraient à sa main; en réalité, du mariage de cette enfant, dépendait l'avenir & l'indépendance de son pays. Dès l'année 1480, François II, son père, avait essayé de régler cette grande affaire; la main d'Anne de Bretage, ou, à son défaut, celle de sa sœur, avait été promise au fils aîné d'Edouard IV, roi d'Angleterre; mais, en 1483, le jeune prince avait été assassiné dans sa prison par son oncle, le fameux Richard III. Alors commencèrent des négociations pour une alliance avec Maximilien, duc d'Autriche, veuf depuis un an de l'héritière de Bourgogne;

(1) Abbé Irail, *Histoire de la réunion de la Bretagne à la France,* 1774, in-12, 2 vol., t. I, p. 140.

Jean de Châlons fut le principal agent de ce projet, qui, du reſte, ne pouvait recevoir d'exécution que plus tard, vu l'âge peu avancé de la princeſſe. De toutes les alliances étrangères, celle-là paraiſſait la plus avantageuſe & la plus probable, quoiqu'elle ne préſentât aucune garantie pour l'indépendance & le maintien de la nationalité de la Bretagne. Afin d'aſſurer cette indépendance & cette nationalité, le meilleur moyen aurait été de marier la jeune ducheſſe avec un des ſeigneurs du pays, choiſi parmi ceux qui pouvaient avoir des prétentions à la couronne ducale ; ils étaient au nombre de trois : Jean de Châlons, prince d'Orange, fils d'une ſœur du duc François II ; Jean, vicomte de Rohan, époux de Marie, fille de François Ier, qui ſe prétendait le deſcendant direct de Conan Mériadec, premier roi de Bretagne ; Alain, ſire d'Albret, époux d'une arrière-petite-fille de Jeanne la Boiteuſe, frère de la dame de Laval, gouvernante de la princeſſe. Quand François II mourut, le dernier de ces trois prétendants ſeul était veuf ; &, grâce à l'influence de ſa ſœur, il avait réuni les ſuffrages des Bretons qui tenaient le plus fortement à leur nationalité. Mais, pour une prin-

ceſſe âgée de treize ans à peine, c'était un ſingulier mari ; Alain d'Albret avait plus de quarante-cinq ans ; il était père de huit enfants légitimes & de pluſieurs bâtards. Il avait la figure bourgeonnée, la voix rauque, le regard dur, l'humeur farouche : auſſi, diſait-on, ajoute le contemporain qui a tracé ce portrait, que la fille n'en avait cure (1).

Le vicomte de Rohan prétendait à la main d'Anne de Bretagne, non pour lui, mais pour l'aîné de ſes fils, il eſpérait même unir le ſecond avec Iſabeau, fille cadette de François II, quand elle ſerait nubile. Il oubliait, dans ſa préſomptueuſe aſſurance, qu'il était depuis pluſieurs années un des chefs de l'armée françaiſe, & que les Bretons fidèles à la cauſe nationale, le regardaient comme un ennemi.

Quant à Jean de Châlons, époux de Jeanne de Bourbon, ſœur du ſire de Beaujeu, fait priſonnier à la bataille de Saint-Aubin, la Régente, uſant de clémence à ſon égard, s'était contentée de le retenir en France ſur ſa parole. Au mois de février 1488, il obtint ſa liberté, d'après l'aſſu-

(1) Jaligny, *Hiſtoire de Charles VIII*, p. 46 ; édition de Godefroy, in-f°.

rance qu'il donna de faire de belles remontrances aux princeſſes de Bretagne, ſes nièces, aux gens de leur conſeil, & de trouver les moyens d'une bonne paix (1). De retour à Nantes, il commença par empêcher le farouche Alain d'Albret de réuſſir dans ſes tentatives de mariage avec la jeune ducheſſe, eſpérant bien, dit Jaligny, tirer de cette union importante un tout autre profit. L'année ſuivante, il ſe montrait favorable à Maximilien d'Autriche, faiſait entrer en Bretagne un corps de deux mille Eſpagnols, envoyés par le roi Ferdinand, & s'engageait par écrit, envers ce dernier, à ne pas traiter du mariage de la ducheſſe Anne, ſans l'avis & le conſentement de ce puiſſant monarque (2).

Avant de raconter comment Anne de Bretagne fut mariée par procureurs au roi des Romains, Maximilien d'Autriche, il eſt néceſſaire de démontrer que ſes prétendues amours avec Louis d'Orléans ne ſont que des chimères inventées par quelques hiſtoriens mal

(1) Jaligny, *idem*, p. 71.

(2) Voir mes Appendices, nº 1, § 1. *Lettre inédite de Jean de Châlons datée de* 1489.

informés. Quand Louis d'Orléans vint pour la première fois à la cour de François II, en 1484, Anne avait huit ans à peine; quand il ſe réfugia dans cette même cour, en 1487, pour y ſéjourner plus longtemps, elle avait dix ans révolus, & n'était pas encore nubile. Louis d'Orléans, marié avec la ſœur de Charles VIII, n'aurait obtenu, ſous aucun pretexte, de s'en ſéparer. D'ailleurs, comment ſuppoſer qu'une jeune fille, qu'on repréſente comme pleine de grâces & de modeſtie, ait porté ſes vues ſur un prince marié depuis onze ans, & ait conçu pour lui un amour chimérique. Les fréquents voyages de Louis d'Orléans à la cour de Bretagne avaient donné lieu à quelques propos ſur ce point, auſſi le prince crut-il néceſſaire de s'en défendre publiquement; il déclara que les voyages qu'il avait faits, vers la perſonne du duc, étoient ſeulement *pour le viſiter & conſeiller en aucun point pour la défenſe de ſon duché, & non pour lui tenir propos de ménage avec les princeſſes ſes filles* (1).

La ſeule alliance convenable pour notre

(1) Archives de Nantes. Daru, *Hiſtoire de Bretagne*, t. III.

jeune ducheſſe qui venait d'atteindre ſa quatorzième année, en 1490, était celle de Maximilien d'Autriche, roi des des Romains. La majorité des ſeigneurs de ſon conſeil lui propoſait cette alliance; Anne de Bretagne, en état maintenant de comprendre toute l'importance d'un pareil acte, acceptait l'union avec Maximilien; elle était flattée de devenir reine, & careſſait l'eſpoir de porter la couronne impériale. Elle échappait ainſi à l'obſeſſion de ſa gouvernante, Françoiſe de Dinan, qui l'engageait chaque jour à épouſer par patriotiſme ce farouche Alain d'Albret, dont l'aſpect ſeul glaçait d'effroi la jeune enfant. Les négociations préliminaires du mariage avec le roi des Romains eurent lieu dans le plus grand ſecret au mois de mars 1490: Maximilien donna miſſion au comte de Naſſau, au ſieur de Polhain, ſon maréchal, à Jacques de Coudebault, ſon ſecrétaire, & à Louppian, ſon maître d'hôtel, de ſe rendre en Bretagne, de traiter l'affaire complètement & même de procéder à la cérémonie des fiançailles(1). Peu de jours après, &

(1) *Hiſtoire de Charles VIII*, par Godefroy, in-f°, p 604. — Dom Morice, *Preuves*, &c., t. III, col. 662.

aſſez ſecrètement pour que le jour n'ait pas été connu. Cette cérémonie eut lieu d'après les coutumes allemandes : la jeune princeſſe fut miſe au lit, le *beau Polhain, mignon du roi Maximilien,* introduiſit ſa jambe nue juſqu'au genou dans la couche nuptiale (1), en préſence, bien entendu, des trois autres envoyés & de Françoiſe de Dinan, gouvernante de la ducheſſe, & de quelques autres perſonnes de ſa maiſon. Un pareil acte ne pouvait reſter longtemps ſecret ; le chancelier de Bretagne, Montauban, fut un des premiers qui le divulgua ; dans pluſieurs actes il fit prendre à ſa maîtreſſe le titre de *Reine des Romains* (2). Quand les détails de la cérémonie eurent été divulgués, ils excitèrent les moqueries des Bretons & des Français principalement, toujours prêts à rire des uſages qui ne ſont pas les leurs. Alain d'Albret, à la nouvelle de ce mariage clandeſtin, éclata en

(1) « Le roy des Romains envoya un comte d'Alle-« magne, avec ſon mignon le beau Polhain, vers la « ducheſſe Anne de Bretagne, duquel Polhain elle fut « pourjutte, au nom du roy ſon maiſtre, comme les « grands ſeigneurs ont uſance de faire.... » (*Chroniques de Jean Molinet*, &c., édit. in-8°, t. IV, p. 142.)

(2) Dom Morice, *Preuves*, &c., t. III, col, 674, 702.

plaintes amères, disant tout haut que François II lui avait donné la main de sa fille, & que celle-ci l'avait accepté pour époux. Il oubliait d'ajouter que la jeune princesse ne l'avait fait que par contrainte, ayant à peine dix ans, & pour obéir à son père presque mourant; qu'aussitôt que François II eut cessé de vivre, elle s'était empressée de rédiger en cour d'église une protestation contre cet acte arbitraire (1). Du reste d'Albret ne tarda pas à se venger; les bandes gasconnes qu'il commandait étaient maîtresses de la citadelle de Nantes, & tenaient la ville en respect. Il fit savoir aux chefs de l'armée française qu'il consentait à traiter avec eux.

Le mariage avec Maximilien était une violation flagrante du dernier traité fait avec la France, puisque Charles VIII, à qui appartenait la garde noble de la jeune duchesse, n'avait pas été prévenu. Quand la cour en fut sûrement informée, les troupes françaises pénétrèrent de plus en plus en Bretagne, la ville de Nantes fut investie & livrée, presque sans com-

(1) Archives de Bretagne. Voir mes Appendices, nº 3 §, 2. *Actes imprimés*, décembre 1488.

bat, par Alain d'Albret, qui abandonna tous ſes droits ſur le duché de Bretagne, moyennant une rente viagère de vingt-cinq mille livres. Toujours obſtiné dans ſes projets de mariage, ſachant que la France ne reconnaiſſait pas la validité de l'union avec Maximilien, d'Albret fit inſérer, dans ſon acte d'accord, la clauſe ſuivante : que le plaiſir du Roi fût tenir la main au mariage de Madame Anne de Bretagne pour ledit ſieur d'Albret, ou ſon fils, & les y favoriſer & porter par tous bons moyens à ce que le dit mariage pût ſe faire (1).

Dans les premiers jours de l'année 1491, Charles VIII, accompagné du comte de Dunois, de Louis, duc d'Orléans, de la dame de Beaujeu, était venu rejoindre ſon armée en Bretagne. Pendant que cette armée pourſuivait ſes conquêtes, le Roi tenait ſa cour à Nantes, & cherchait par tous les moyens à s'inſinuer dans les bonnes grâces des habitants du pays. Des corruptions furent pratiquées à l'égard des principaux perſonnages des deux partis qui déchiraient la Bretagne, & qui, depuis la mort de François II ſurtout, ſe trouvaient en préſence.

(1) Dom Morice, *Actes de Bretagne*, t. III, p. 686.

J'ai ſignalé préciſément quelques-unes de ces corruptions (1). Déjà Louis XI était parvenu à mettre dans ſes intérêts des perſonnages importants de la province, Anne de Beaujeu avait continué avec un grand ſuccès l'œuvre de ſon père, ſi bien qu'il ne reſtait à la jeune ducheſſe que très peu de ſujets fidèles. Anne de Bretagne, à la tête d'une petite armée, ſous la conduite du maréchal de Rieux, ſon tuteur, eſſayait vainement de lutter contre l'envahiſſement des Français. Elle manquait ſurtout d'argent, à tel point, que le maréchal avait fait battre une monnaie groſſière, appelée *monnaie noire*, de très bas aloi ; de plus, il avait mis en gage les bagues & joyaux de la jeune ducheſſe, tels que flacons, drageoirs, & juſques au *Sacraire* où l'on mettait les hoſties, le tout peſant un peu plus de cinq cents marcs d'argent (2). Vainement Anne de Bretagne s'était préſentée devant Nantes, avec ſa ſœur, la jeune Iſabeau, les

(1) Voir à la fin de l'Introduction les *Penſionnaires de Bretagne.*

(2) Voir mes Appendices n° 1, § I. *Pièces hiſtoriques : Lettres-patentes d'Anne de Bretagne, en faveur du maréchal de Rieux, du 9 août* 1490.

portes lui avaient été refuſées (1). Les lettres patentes qui renſerment ces détails ajoutent que le maréchal de Rieux ſut réſiſter aux Français, & les obligea de ſe retirer en Baſſe-Bretagne dès qu'il eut reçu les ſecours que le roi d'Angleterre lui envoya ; il eſt certain que la conquête du duché ne fut pas auſſi rapide qu'on l'a cru généralement : Breſt, Saint-Malo & pluſieurs autres villes firent une réſiſtance acharnée ; quant à la jeune ducheſſe, elle déploya, dans ces graves circonſtances, un courage bien ſupérieur à ſon âge & digne d'un meilleur ſuccès. Elle s'était réfugiée dans la ville de Rennes avec ſon oncle, le prince d'Orange, le maréchal de Polhain & quelques barons fidèles, n'ayant, pour la défendre, que quatorze mille hommes, compoſés principalement d'archers anglais, d'Allemands & d'Eſpagnols envoyés par le roi des Romains, ſon mari. Mais, qu'était-ce que ces troupes mercenaires pour réſiſter à l'armée du roi de France ?

Aux environs de la Touſſaint 1491, le

(1) Voir aux Appendices, nº 1, § I. *Pièces hiſtoriques : Lettres-patentes d'Anne de Bretagne, en faveur du maréchal de Rieux, du 9 août* 1490.

ſiége fut mis devant la ville, avec des engins ſi conſidérables & tant d'artillerie, que trois mille chevaux n'auraient pas ſuffi pour les conduire. Les premières attaques furent des plus courtoiſes : un bâtard de Foix, dit le chroniqueur Jean Molinet, monté comme ſaint Georges, s'approcha des murs de la ville, & demanda ſi quelque chevalier ne voudrait pas rompre une lance avec lui, en l'*honneur des dames*. Un ſeigneur breton, armé de pied en cap, ne tarda pas à ſe préſenter. La lice fut établie dans les foſſés de la ville, au-deſſus deſquels la jeune ducheſſe fit établir des échafauds où elle ſe rendit très bien accompagnée. Après avoir couru quatre ou cinq lances, ils en vinrent aux épées, ſe battirent très bien, ſans que mort d'homme en réſultât. Le divertiſſement terminé, dit Molinet, la ducheſſe fit donner hypocras & épices aux Français, puis chacun ſe retira.

Le lendemain de cette joute, les aſſiégés crurent le moment opportun pour faire une ſortie contre l'ennemi. Tous leurs efforts ſe dirigèrent ſur le corps d'armée commandé par le grand écuyer, François d'Urfé ; les Allemands, qui arrivèrent les premiers, firent un

grand carnage. Se croyant déjà victorieux, ils s'occupèrent du butin & des prisonniers, mais ceux de l'autre camp accoururent au secours, poussèrent si rudement les vainqueurs, qu'ils les contraignirent à lâcher leur proie pour se réfugier dans la ville au plus vite. Depuis ce jour là, Charles VIII fit serrer le siége de plus près. Le manque de vivres & d'argent commençait à se faire sentir dans la ville, les mercenaires allemands & anglais ne tardèrent pas à se mutiner; les Allemands sonnèrent leurs gros tambours pour se retirer, déclarant aux officiers de la duchesse qu'ils voulaient être payés un mois d'avance; les Anglais suivirent leur exemple. Charles VIII, de son côté, fit offrir à la duchesse cent mille écus par année, si elle voulait renoncer au gouvernement de la Bretagne, & choisir pour demeure tel lieu qui lui conviendrait, à l'exception des villes de Rennes & de Nantes. Il lui offrait de plus le choix entre trois maris à sa convenance: Louis de Luxembourg, le duc de Nemours, le comte d'Angoulême. Anne répondit qu'elle était mariée au roi des Romains, & que, refusât-il de la prendre, elle se considérait comme sa femme, & jamais n'en aurait un autre. Si Maximilien venait à mourir,

& qu'elle fût en diſpoſition de ſe remarier, elle ne prendrait pour époux qu'un roi, ou un fils de roi. Charles VIII, convaincu que la détermination de la jeune ducheſſe était inébranlable, eſſaya d'un nouveau moyen. Il commença par offrir aux troupes étrangères qui compoſaient la garniſon de Rennes, de payer l'arriéré de leur ſolde, à condition qu'elles s'éloigneraient auſſitôt. Ces troupes acceptèrent & ſe rendirent dans la ville de Montfort, à quatre lieues de Nantes, où elles reçurent les trois mois de ſolde qui leur étaient dus. Après avoir publié une amniſtie générale, Charles VIII envoya ſon avant-garde, ſous la conduite des ducs d'Orléans & de Bourbon, pour s'emparer de la ville. Il fit à la ducheſſe une nouvelle propoſition, celle de renoncer pour jamais au duché de Bretagne, moyennant une rente de cent mille livres par année ; elle pourrait alors ſe retirer vers le roi des Romains qu'elle regardait comme étant ſon mari.

Anne de Bretagne, ou plutôt les conſeillers qui l'entouraient, ſentant bien que cette condition, dictée par un vainqueur impitoyable, était mauvaiſe, ne ſe preſſait pas de répondre. Ils adreſſèrent au roi un mémoire plein de ré-

criminations (1); de ſon côté, Charles VIII, un peu par des menaces, mais beaucoup par des promeſſes, les engageait à agir ſur l'eſprit de leur jeune maîtreſſe, de telle ſorte qu'elle ſurmontât les répugnances qu'elle avait contre lui. Jean de Châlons, prince d'Orange, ſon oncle, le maréchal de Rieux, ſon tuteur, Françoiſe de Dinan, dame de Laval, ſa gouvernante, & Montauban, chancelier de Bretagne, lui firent à ce ſujet tant de diſcours, qu'ils parvinrent quelque peu à changer ſes réſolutions. Les répugnances qu'éprouvait Anne de Bretagne étaient des plus motivées : depuis trois ans, Charles VIII n'avait pas ceſſé de lui faire une guerre acharnée, de ruiner sa terre, &, ſous prétexte de la garde noble de ſa perſonne, à laquelle il avait droit, de chercher par violence à la rendre captive. Anne de Bretagne avait le cœur infiniment *haut & indomptable*, ſuivant

(1) *Mémoires & articles baillés de la part de la ducheſſe Anne aux ambaſſadeurs du roy touchant le voyage que la dicte dame avoit entrepris à faire par mer & par terre, & paſſer par le royaume de France, allant épouſer le roi des Romains.* (Archives de Nantes, &c. — Daru, *Hiſtoire de Bretagne*, t. III, p. 175.)

l'expreſſion du vieux d'Argentré (1). Pendant pluſieurs jours, tous les ſeigneurs de ſon conſeil, gagnés par Louis, duc d'Orléans, & le comte de Dunois, que Charles VIII avait delégués près d'eux, eſſayèrent vainement de lui faire entendre raiſon. Françoiſe de Dinan, ſa gouvernante, fut obligée d'avoir recours à l'influence du confeſſeur, pour lui démontrer que Dieu & l'Egliſe ordonnaient qu'elle fît ce ſacrifice au bonheur de ſon pays & aux néceſſités de la paix. Elle céda enfin. Charles VIII, ſous prétexte d'un pélerinage, ſe rendit avec toute ſa cour à une chapelle de Notre-Dame, ſituée aux portes de Rennes. Ses dévotions achevées, il entra tout à coup dans la ville, accompagné d'Anne de Beaujeu, ſa ſœur, du comte de Dunois, de cent hommes d'armes & de cinquante archers de ſa garde. Le lendemain, il vint ſaluer la jeune ducheſſe, eut avec elle un entretien particulier qui dura longtemps. Trois jours après, la cérémonie de leurs fiançailles ſe faiſait dans la chapelle de Notre-Dame, en préſence du duc d'Orléans, du ſeigneur de

(2) D'Argentré, *Hiſtoire de Bretagne*, &c., in-f , liv. XIII, ch. 58.

Dunois, de la dame de Beaujeu, d'une part; &, de l'autre, du chancelier de Bretagne, du prince d'Orange & de quelques ſeigneurs dévoués à la ducheſſe. Le maréchal Wolfgang de Polhain, qui avait été chargé par Maximilien de fiancer Anne de Bretagne à ſon maître, inſtruit de cette alliance imprévue par la rumeur publique, interrogeait les ſeigneurs français ou bretons qu'il rencontrait; aucun d'eux ne voulut lui répondre. Peu de jours après, il fut invité à la cérémonie des épouſailles qui devait avoir lieu en Touraine, au château de Langeais. Polhain refuſa, bien entendu, d'y aſſiſter & s'empreſſa de venir à Malines rendre compte à Maximilien de ce qui était arrivé (1).

(1) J'emprunte le récit de ce mariage à Jehan Molinet, chroniqueur belge, très favorable à Maximilien, & toujours aſſez bien renſeigné. Voir ſa *Chronique*, t. I, p. 171, édition in-8° publiée par Buchon. — Dans un Mémoire ſur le mariage de Charles VIII, compoſé par Lancelot, on trouve un récit qui diffère un peu de celui de Molinet. Lancelot donne, ſur les différentes rédactions du contrat de mariage, des explications curieuſes, & fixe d'une manière préciſe la date du jour où ce mariage a été célébré. (Voyez *Mémoi-*

Cette alliance imprévue eut beaucoup de retentissement dans toute l'Europe, & fit l'étonnement de chacun. Comment croire en effet que la jeune duchesse, alors dans sa quatorzième année, parfaitement en état de comprendre la portée de ses actes, consentirait à prendre pour mari un roi, jeune il est vrai, mais qui venait de la dépouiller, par les armes, de son légitime héritage. D'ailleurs il était de notoriété publique que, depuis le traité conclu dans Arras en 1482, entre Louis XI & Maximilien, Charles VIII était fiancé solennellement avec la fille de Maximilien, Marguerite d'Autriche. Chacun savait que peu de jours avant la mort de Louis XI, la princesse, âgée de trois ans, avait été envoyée en France, à Amboise; que là, en présence d'une assemblée nombreuse, Charles VIII, alors dauphin, mais âgé de douze ans passés, avait dit qu'il consentait à la prendre pour femme. La cérémonie des fiançailles avait eu lieu sur la place de la ville, & en grande pompe. Celle du mariage s'était passée le même jour dans l'église basse du château, en présence des sieurs & da-

res de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres, t. XII, p. 666, édition in-4°; t. XX, p. 505, édit. in-12.)

mes de Beaujeu, du ſire de La Trémoille, des comtes de Dunois, d'Albret, & de pluſieurs députés des bonnes villes de province. Le dauphin, vêtu d'une robe de damas blanc doublé de velours noir, avait épouſé avec la main & l'anneau, la petite princeſſe. Une meſſe avait été dite; puis il avait remercié tous ceux qui étaient préſents (1).

Depuis la mort de Louis XI, Marguerite d'Autriche était conſidérée comme reine, & traitée avec les honneurs dus à ſon rang. On ne pouvait croire à cet audacieux manquement des paroles données & reçues. Le fait eut lieu, cependant; la cour d'Autriche fut réduite à expoſer, dans un Mémoire rédigé en latin, tous ſes griefs contre la France (2). Le bruit fut habilement répandu que la ducheſſe n'avait pas

(1) Voyez une lettre curieuſe dans laquelle eſt décrite cette cérémonie, t. II, p. 241, note 1, des *Mémoires de Philippe de Commynes*, &c., édition publiée par Mlle Dupont pour la Société de l'Hiſtoire de France. Voir la pièce entière, t. III, p. 345, du même ouvrage.

(2) *Négociations diplomatiques entre la France & l'Autriche, pendant les trente premières années du XVIe ſiècle*, publiées par M. Le Glay. Paris, 1845, in-4°, t. I, p. 1.

été libre de contracter cette alliance, & n'y avait consenti qu'après un enlèvement. Ce bruit fut accrédité au point que le pape, en accordant la dispense qu'on ne lui demanda qu'après le mariage, pour relever les deux époux de l'excomunication qu'ils avaient encourue à cause de leur parenté, énonça formellement qu'il ne confirmait cette union qu'autant qu'elle n'aurait pas été précédée d'un rapt. Anne de Bretagne, elle-même, se chargea de réfuter cette calomnie, en déclarant devant une commission ecclésiastique qu'elle n'avait éprouvé aucune violence, qu'elle s'était rendue à Langeais librement, de son plein gré, pour y épouser Charles VIII (1).

Dans l'intervalle qui sépara le mariage & la cérémonie des fiançailles, François, premier du nom, comte de Dunois & de Longueville, mou-

(1) *Déclaration latine jointe au contrat de mariage d'Anne de Bretagne & de Charles VIII*, Lobineau, t. V, p. 720. — Daru, *Histoire de Bretagne*, t. III, p. 176. Je trouve, au sujet de l'enlèvement prétendu d'Anne de Bretagne, l'indication de la pièce suivante : Leyser (A. V.), *Commentatio de raptu Annæ Britanniæ*, publiée avec des notes par Carl. Franz Lubert Haas ; Marburg, 1770, in-4°. Je n'ai pu me procurer cette dissertation.

rut ſubitement, à cheval, ſur la route de Nantes à Tours, d'une attaque d'apoplexie. Auſſi le chroniqueur Jean Molinet dit-il que trois choſes étonnèrent grandement dans cette alliance : la première, c'eſt que Charles VIII ait eu l'audace de la faire, étant marié déjà publiquement à la fille de Maximilien ; la ſeconde, c'eſt que la ducheſſe de Bretagne ait accepté comme époux cet ennemi invétéré de ſa maiſon ; la troiſième choſe, qui épouvanta fort tout le peuple, c'eſt que le ſeigneur de Dunois, qui avait tant travaillé à conclure cette union, tomba de cheval en revenant des fiançailles & mourut (1).

Vers la fin du ſiége de Rennes, le 24 août 1490, expira dans cette ville Iſabeau de Bretagne, ſœur puînée de la ducheſſe. Iſabeau n'avait pas encore douze ans. Par cette mort prématurée, Anne de Bretagne ſe trouva l'unique héritière du plus vaſte duché de l'Europe.

(1) *Chroniques*, &c., t. IV, p. 577.

CHAPITRE DEUXIEME.

Contrat de mariage d'Anne de Bretagne. — Célébration des époufailles au château de Langeais. — La robe de noces d'Anne de Bretagne. — Son entrée folennelle dans plufieurs villes, principalement à Paris, à St-Denis, pour fon facre. — Son établiffement à la cour, au château d'Amboife. — Ameublement de ce château en 1491.

CE fut en France, au château de Langeais près de Tours, que le contrat de mariage d'Anne de Bretagne avec Charles VIII fut dreffé & figné. Cet acte avait pour l'avenir des deux parties une grande portée : auffi tous les perfonnages éminents des deux cours, tous ceux, bien entendu, qui avaient travaillé à l'accompliffement de ce mariage, y affiftèrent. Les principaux, du côté de la France, étaient Louis, duc d'Orléans, Pierre, duc de Bourbon, Charles, comte d'Angoulême, Jean, comte de Foix, François, comte de Vendôme, Guy de Rochefort, chancelier de France; du côté de la Bretagne, c'était Louis de Châlons, prince d'Orange, Philippe de Montauban, chancelier de Bretagne, le fire de Coetquen, grand-maître

du duché, le ſire de Guémenée & pluſieurs autres ſeigneurs de la maiſon de Rohan. Il fut ſtipulé dans ce contrat que les deux parties ayant des prétentions égales au duché de Bretagne, voulant mettre fin à la guerre qui depuis longues années déſolait ce pays, avaient réſolu de contracter mariage; que la ducheſſe Anne, en conſidération de l'honneur que lui faiſait Charles VIII en l'épouſant, lui abandonnait la propriété entière du duché, ſans pouvoir jamais révoquer cette donation par teſtament, dans le cas où elle ne ſurvivrait pas au ſeigneur roi. De ſon côté Charles VIII, s'il mourait avant la ducheſſe, ſans avoir d'elle aucun héritier vivant, lui cédait tous les droits qu'il prétendait avoir ſur le duché de Bretagne; ſeulement, pour éviter que les guerres & *ſiniſtres fortunes* qui venaient de prendre fin, ne ſe renouvellaſſent encore, la ducheſſe s'engageait à ne convoler en ſecondes noces qu'avec le ſucceſſeur du roi ſon mari, ou l'héritier de ce ſucceſſeur. Il était ſtipulé encore que la ducheſſe recevrait le même douaire que celui dont avait joui la mère de Charles VIII, que tous les meubles & joyaux, de quelque prix qu'ils puſſent être, qu'elle aurait entre ſes mains le jour de la

mort du roi, ſeraient ſa propriété, le roi le voulant ainſi. Louis de Châlons, prince d'Orange, après avoir pris connaiſſance des conditions précédentes, les approuvait complètement, & cédait à la ducheſſe tous ſes droits ſur la Bretagne (1). Tel eſt cet acte fameux dont toutes les clauſes, malgré les ſingularités qu'elles renferment, devaient en peu d'années recevoir leur exécution. Ce contrat de mariage fut ſigné le 6 décembre 1491; le même jour avait lieu la cérémonie des noces, avec toute la pompe accoutumée.

Dans cette circonſtance ſolennelle, Anne de Bretagne, malgré la pénurie de ſes finances, déploya un grand luxe d'équipages & de vêtements. Il eſt à croire que les Etats lui accordèrent un ſubſide conſidérable. Le compte des dépenſes qu'elle fit pour venir en France eſt parvenu juſqu'à nous. Voici un réſumé des articles principaux : La ducheſſe avait dans ſes équipages de route deux lits de camp. L'un aſſez modeſte, était fait d'une étoffe de damas noir, blanc & violet, dont on avait mis cinquante &

(1) *Traité de Mariage*, &c., *Hiſtoriens de Charles VIII*, par Godefroy, &c., p. 622.

une aunes pour les rideaux & le ciel, dix-neuf aunes & demie pour le *dreſſelet* ou *dreſſelit*, c'eſt à dire pour la draperie qui recouvrait le lit lui-même ; plus douze aunes de taffetas rouge, à doubler le ciel. Ces étoffes, ſans la façon, valaient environ 14,000 francs de notre monnaie. L'autre lit, plus riche encore, ſe compoſait d'un ciel, de rideaux & de courtines en drap d'or cramoiſi ; de gouttières & pantures de drap d'or violet, bordées d'une lourde frange de ſoie noire. Le ciel, les gouttières & les rideaux étaient doublés de taffetas rouge. Le prix de ces diverſes étoffes dépaſſait la ſomme de 108,000 francs. Dans le harnais des haquenées & la tenture des chariots, on avait mis douze aunes de velours noir & trois de velours cramoiſi.

Anne de Bretagne portait, durant ce voyage, une cotte ou robe de deſſous de ſatin noir doublé, où il avait fallu ſix aunes d'étoffe, plus pour la doublure deux aunes & demie de fin drap noir, & une aune & demie de velours noir pour faire la bordure du bas de la cotte. Cette robe avait coûté environ 1,660 francs de nos jours. La robe à mettre par deſſus cette cotte était faite de velours noir, fourrée de fine martre zibeline ; on

y employa neuf aunes de velours & cent trente-neuf peaux de martre Le prix équivalait à 60,740 fr. de notre monnaie.

Mais ce qui paſſe tout, c'eſt la robe de noces elle-même faite d'un drap d'or, chargé de deſſins en relief tracés par de l'or en boſſe, ce qui faiſait donner à cette étoffe le nom de drap-d'or-trait-enlevé ; une aune de ce drap valait 7,350 francs ; huit furent employées à la robe de la ducheſſe, ce qui fait 58,800 francs. On avait d'abord fourré cette robe en fines peaux d'agneau noir de Lombardie, mais cette fourrure n'ayant pas été jugée aſſez riche, fut remplacée par de la martre zibeline, dont on mit cent ſoixante peaux qui valaient enſemble 67,200 francs de nos jours. Ainſi la robe entière, étoffe & fourrure, ſans la façon, ne coûta pas moins de 126,000 francs d'aujourd'hui. Dans le chapitre relatif à la robe de noces, je trouve encore cet article : « 415 aunes de toille de Hollande, pour faire chemiſes & draps de lit, à 60 ſous l'aune (1). »

(1) J'emprunte ces paſſages curieux à M. de Laborderie, archiviſte à Nantes, qui les a placés en tête d'un compte de dépenſe publié dans la *Revue des Provinces de l'Oueſt*. Juillet, 1854, p. 235.

De plus, Anne de Bretagne avait donné une robe de velours de ſoie aux gentilshommes, aux dames & aux filles d'honneur, ainſi qu'aux officiers domeſtiques qui l'accompagnaient; le prince d'Orange, lui-même, & Françoiſe de Dinant, gouvernante de la ducheſſe, étaient compris dans cette diſtribution, le prince, pour quatre aunes de drap d'or, Françoiſe de Dinant, pour neuf aunes de velours violet en graine (1).

En quittant le château de Langeais, Anne de Bretagne, accompagnée de ſon mari, ſe rendit à Tours. Depuis Tours juſqu'à Paris, pluſieurs villes firent à la nouvelle reine des réceptions d'une grande magnificence. La joie était univerſelle : grands & petits appréciaient facilement les avantages de cette union ſi bien aſſortie. Le 8 février 1492, la nouvelle reine fut ſacrée à Saint-Denis : « Il la faiſoit bon voir, dit un témoin oculaire, car elle étoit belle, jeune & pleine de ſi bonne grâce qu'on prenoit plaiſir à la regarder. » Anne de Bretagne était coiffée avec ſes cheveux nattés tombant ſur ſes épaules, & revêtue d'une *robe de damas ou ſatin* blanc;

(2) *Idem*. Voir mes Appendices n° 2, § 1 : *Index des Comptes de dépenſes imprimés ou manuſcrits*. An. 1491.

elle était placée ſur une eſtrade au milieu du chœur de l'égliſe. Après qu'elle eut été ointe et ſacrée, une meſſe ſolennelle fut dite. Au moment de la bénédiction, Louis, duc d'Orléans, ſoutint au-deſſus de ſa tête la couronne de France, trop large & trop peſante pour elle : à ſes côtés ſe tenaient la ducheſſe de Bourbon & pluſieurs autres comteſſes, ayant chacune auſſi ſur leur tête la couronne, inſigne de leur rang (1). Le lendemain de ſon ſacre, la reine-ducheſſe fit une entrée ſolennelle à Paris; tous les membres du Parlement, tous ceux de la Cour des Comptes, les généraux de juſtice, les maîtres des requêtes du Palais, du Tréſor & les élus, le prévôt de Paris avec tous les officiers civils ou militaires du Châtelet, le prévôt des marchands, les échevins & tout le corps de ville, ſuivis des bourgeois les plus conſidérés, allèrent à ſa rencontre en grands coſtumes. « Pour vrai, ajoute le chroniqueur qui nous donne ce détail, quand « tout le monde fut aſſemblé, il compoſoit une « merveilleuſe quantité de peuple, tellement « que depuis la chapelle, par tout le chemin,

(1) St-Gelais de Monlieu, *Hiſtoire de Louis XII*, miſe en lumière par Godefroy ; Paris 1622, in-4°, p. 73.

« & parmy les rues juſqu'au palais, on ne ſe « pouvoit tourner (1). »

Anne de Bretagne, par ſa beauté, par ſon eſprit & par la fermeté de ſon caractère, ne tarda pas à exercer la plus grande influence ſur l'eſprit du roi ſon mari. Dès ſon enfance, ceux qui l'approchaient l'avaient traitée avec le reſpect dû à une princeſſe ſouveraine, auſſi ne pouvait-elle ſupporter la moindre réſiſtance à ſes volontés: Anne de Bourbon, ſa belle-ſœur, en fit bientôt la cruelle expérience : « Elle voulut uſer un « peu, dit Brantôme, de prérogative & authorité « à ſon endroit; mais elle trouva bien chauſſure « à ſon pied, comme l'on dit; car la reine « eſtoit une fine bretonne, fort ſuperbe & altière « à l'endroit de ſes égaux; de ſorte qu'il fallut « à Madame de Bourbon caler, & laiſſer à la « reine, ſa belle-ſœur, tenir ſon rang (2). »

Charles VIII, en épouſant la ducheſſe de Bretagne, voulut que rien ne fût épargné pour rendre digne d'une reine jeune & belle le châ-

(1) St-Gelais de Monlieu, *Hiſtoire de Louis XII*, miſe en lumière par Godefroy; Paris, 1622, in-4°, p. 73.

(2) *Dames illuſtres*, p. 208, t. V, des *OEuvres complètes*, édit. in-8°.

teau d'Amboiſe dont il faiſait ſa demeure ordinaire. Des conſtructions conſidérables qui en doublèrent l'étendue, y furent commencées auſſitôt après ſon mariage. Les meubles, les tapiſſeries, le linge & l'argenterie furent complètement renouvelés, ainſi qu'il réſulte du compte des dépenſes faites dans cette occaſion, qui date de l'année 1494. On peut juger par l'examen de ce curieux document de la multiplicité des objets néceſſaires à l'organiſation intérieure d'une maiſon royale au xve ſiècle, & de la magnificence qu'on y déployait. La première partie de ce compte, & la plus longue, eſt conſacrée aux draps d'or ou de ſoie qui devaient meubler la chapelle ou les appartements du château. Sous cette dénomination, on comprenait non ſeulement les étoffes précieuſes fabriquées ſoit en France, ſoit à l'étranger, mais encore les tapiſſeries de toutes ſortes qui ſervaient de tenture. Le nombre de celles qui furent employées à Amboiſe s'élève à quelques milliers d'aunes, qui coûtèrent plus de dix mille livres; la Turquie, la Flandre & la France avaient fourni ces tentures ſur leſquelles étaient repréſentés des perſonnages de tous les temps, & même pluſieurs événements contemporains remarquables; des tapis en velours de

Turquie n'avaient pas moins de ſept aunes de long chacun. *André Deniſot* & *Guillaume Ménagier*, ouvriers de Tours, furent chargés de la plus grande partie de l'ameublement. Une chambre tendue de tapiſſeries de ſoie, par *Meſnagier*, était compoſée de huit pièces formant trois cent quarante-ſept aunes, ſur leſquelles on voyait en broderies *l'hiſtoire de Moïſe;* le même avait exécuté un grand tapis de ſoie fine à la moreſque.

Les autres parties du même compte ſont relatives aux linges de chambre & de table, comme draps, taies d'oreiller, nappes & ſerviettes; à la vaiſſelle d'argent pour le ſervice du roi & à celle d'étain pour celui des cuiſines; aux meubles de toutes ſortes: bois de lits, coffres, bahuts, tables, dreſſoirs, tabourets & bancs; & à des objets divers livrés pour l'*aménagement du château & le plaiſir du roi*. Chacune de ces parties eſt remplie des détails les plus minutieux: pour ne citer que ceux qui touchent particulièrement Anne de Bretagne, dans le chapitre des meubles on trouve: une table en chêne de quinze pieds de long avec un banc de la même étendue pour la ſalle à manger de la reine, deux dreſſoirs pour le ſervice de ſes échanſons, deux bois de lit de ſix

pieds de long ſur ſix de large, pour la chambre de ſes filles d'honneur; une table pour la chambre de Mademoiſelle de Montpenſier; une autre table pour la chambre des médecins de la reine, avec un lit de ſix pieds de large ſur ſix & demi de long; deux écrins, l'un pour la chambre de la reine & l'autre pour la princeſſe de Tarente. Le dernier chapitre, compoſé d'*objets divers*, renferme de piquantes révélations ſur les couleurs que préférait Charles VIII, & ſur la deviſe qu'il avait adoptée. Ces couleurs étaient le rouge & le jaune, elles dominaient dans les quatre chambres de l'appartement du roi. La vaiſſelle d'argent qui ſe compoſait d'environ ſoixante pièces, telles que plats, écuelles, taſſes, était marquée d'une S & d'un K, & ſemée de fleurs de lis avec ſa deviſe(1). Trois fleurs de lis de fil jaune ſervaient auſſi de marque à tous les draps qui, au nombre ſept ou huit cent douzaines, garniſſaient la lingerie du

(1) Quelle était cette deviſe aſſez courte pour qu'on pût la graver ſur la vaiſſelle? Etait-ce celle que le père Méneſtrier avait vue ſur une menuiſerie du château d'Amboiſe, au milieu d'une cordelière: *Plus qu'autre*. Le père Méneſtrier l'attribue, mais à tort je crois, à François I[er]. (*Origine des ornements des armoiries*, &c., p. 163.)

château; deux grandes SS de velours noir jointes par un tiret en façon de cordelière, étaient brodées ſur la tenture de chacune de ces chambres. La même broderie était répétée au milieu du plancher ſur une pièce de toile noire.

On voyait auſſi dans les galeries du château d'Amboiſe, une collection d'armes & d'armures *hiſtoriques*. Quelques-unes remontaient à pluſieurs ſiècles & avaient appartenu aux rois de France les plus célèbres, ou à des guerriers fameux. La conſervation de ces armures était paſſée en uſage dans la maiſon de nos rois; c'eſt là un fait nouveau, utile à conſtater. Pour commencer par les armes qui provenaient de nos rois, voici, d'après l'ordre chronologique, celles qui exiſtaient dans ce muſée : La hache du roi Clovis; l'épée de Dagobert; la dague de Charlemagne ; deux haches de Saint-Louis; l'épée de Philippe-le-Bel; celle du roi Jean; deux épées de Charles VII; quatre épées de Louis XI & une dague. On y ajouta, en 1495, les deux épées que Charles VIII portait à la bataille de Fornoue. Des armes qui avaient appartenu à quelques guerriers célèbres je ne citerai que les deux ſuivantes : Une hache à trois pointes de diamants, nommée la hache de meſ-

ſire Bertrand Du Gueſclin; l'armure de la Pucelle avec la paire de gantelets; la ſalade, à laquelle eſt attaché un gorgeron de mailles, toute dorée en dehors & garnie intérieurement de ſatin cramoiſi (1). Ces détails ſont d'autant plus précieux qu'ils s'appliquent à l'armure que Jeanne d'Arc portait au ſacre de Charles VII, ainſi que l'a repréſentée le peintre des miniatures du manuſcrit des *Femmes célèbres* (2), manuſcrit exécuté pour Anne de Bretagne.

Le luxe que mettait Charles VIII dans l'ameublement du château d'Amboiſe n'avait rien que de très naturel. Ce prince ne pouvait pas moins faire pour la jeune & riche héritière qui, en l'épouſant, ajoutait un ſi beau fleuron à la couronne de France.

(1) Voici le titre complet de cet Inventaire que j'ai publié pour la première fois dans la *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, t. IV, 2me ſérie, p. 412 : « *Meubles eſtans en l'Armeurerie du chaſteau d'Amboiſe, en la quelle ſont les anciennes armeures qui de tout temps ont eſté gardées, ou fait garder par les roys deffuncts juſques à préſent. Extraict ſur ung inventoire faict à Amboyſe le xxiije jour de ſeptembre, l'an mil iiijc iiijxx dix neuf* (1499).

(2) Voyez plus loin, livre III, chap. 2, les détails que j'ai donnés ſur ce manuſcrit.



CHAPITRE TROISIEME.

Charles VIII. — Son portrait physique & moral. — Expédition d'Italie, audace & bravoure que Charles VIII y déploie. — Amour, déférence & sollicitude d'Anne de Bretagne pour ce prince.

L'HEUREUX époux d'Anne de Bretagne, Charles VIII, a été jugé d'une manière bien différente par les historiens de son temps. Les uns l'ont représenté comme un prince complètement disgracié des dons de la nature & de l'esprit, les autres comme un roi courageux, plein de noblesse & de bonté. Le malheur de Charles VIII est d'avoir eu pour ennemis deux hommes d'un esprit très fin, très étendu, qui ont laissé deux monuments historiques d'une valeur incontestable ; le premier est Guichardin, le second Philippe de Commynes. Guichardin, noble florentin, ambassadeur des papes Léon X & Clément VII, s'est montré dans toutes les circonstances l'implacable ennemi des Français. Voici le portrait qu'il a tracé de Charles VIII : « Il est certain que le Roy Charles, dès son enfance, fut de complexion fort délicate, & de corps mal sain, de petite stature &

de viſage (ſi tu luy euſſes oſté la vigueur & dignité des yeux) fort laid, ayant les autres membres proportionnez en ſorte qu'il reſſembloit pluſtot à un monſtre qu'à un homme : non ſeulement ſans aucune congnoiſſance des bonnes ſciences, mais à grand peine congnoiſſant les caractères des lettres : déſireux de commander, mais propre pluſtoſt à toute autre choſe, parce que environné toujours des ſiens, il ne retenoit avec eux aucune majeſté ou autorité : rejetant toutes les peines & faciendes ; & en celles aux quelles d'aventure il regardoit, ſe monſtrant deſnué de prudence & de jugement. Et ſi bien il y avoit en lui choſe qui ſemblaſt digne de louange, quand on y regardoit de près, elle ſe trouvoit plus reculée de la vertu que du vice. Inclination à la gloire, mais pluſtoſt avec impétuoſité qu'avec conſeil. Libéralité, mais inconſiderée & ſans meſure ou diſtinction. Immuable telle fois en ſes délibérations, mais ſouvent pluſtot une male fondée obſtination que conſtance : & ce que pluſieurs appellent bonté méritoit plus raiſonnablement en lui le nom de ſtupidité (1). »

(1) *Hiſtoire des guerres d'Italie, compoſée par M. Fran-*

Philippe de Commynes, ferviteur toujours dévoué de Louis XI, commit l'infigne maladreffe de prendre le parti des princes qui fe révoltèrent contre la dame de Beaujeu ; il en fut rudement châtié, comme je l'ai dit précédemment (1). Il s'empreffa de rentrer en grâce & de faire oublier fa rébellion en rendant à Charles VIII, devenu majeur, de véritables fervices, furtout

çois Guichardin, gentilhomme florentin, & traduite d'italien en françois par H. Chomedey, Parifien. Nouvelle édition diligemment reveue & corrigée, à la quelle ont efté adjouftées les Obfervations politiques, militaires & morales du fieur de La Noue, &c., &c., 1593, in-8°. F° 30 r°. En marge du portrait que je viens de citer, le rigide proteftant de La Noue a mis l'obfervation fuivante : « Combien que Charles VIII euft quelques défauts, fi eft-ce que Guichardin euft bien pu en parler plus modeftement. Vray eft que fi on prend garde à ce qu'il a auparavant dit du pape Alexandre, on verra qu'il ne l'a non plus efpargné. Et puifqu'il difcourt ainfi librement d'un qu'il eftimoit vicaire de Chrift, on ne fe doit esbahir fi d'un Roy eftranger, qui avoit donné un coup de fouet à l'Italie, il en difoit fon opinion. Les difformitez du corps ne font pas beaucoup nuifibles, ce font celles de l'efprit pour les quelles méritoirement on acquiert le nom de monftre. »

(1) Voir mon Introduction, p. 45.

pendant la guerre d'Italie. Mais il ne put oublier la dure captivité qu'il avait ſubie. Dans la partie de ſes Mémoires relative à la perſonne du roi, ſa mauvaiſe humeur & un beſoin de dénigrement percent à preſque tous les mots. Il ſe garde bien de parler de la conquête de la Bretagne, & des qualités ſupérieures que, tout jeune encore, Charles VIII y montra; c'eſt pour le récit de cette brillante & malheureuſe expédition d'Italie qu'il réſerve tous ſes traits. Il en explique d'abord l'origine, puis déclare nettement que ni le roi, ni les gens de ſon conſeil ne pouvaient ſuffire à une pareille tâche : « Peu de gens « les louoient, dit-il, pluſieurs les blâmoient ; « car toutes choſes néceſſaires à une pareille « entrepriſe leur défailloient. Car le roy eſtoit « très jeune, foible perſonne, plein de ſon vouloir, peu accompaigné de ſaiges gens, ne de « bons chefs; nul argent comptant, car avant « que de partir, ils empruntèrent à gros intéret pour cent, de foire en foire, & en pluſieurs autres lieux.... Ils n'avoient ne tentes, « ne pavillons, & ſi commencèrent en yver à « entrer en Lombardie. Une choſe avoient-ils « bonne, c'eſtoit une gaillarde compagnie « pleine de jeunes gentilshommes, mais en

« peu d'obéyſſance. Ainſi, faut-il conclure que « ce voyage fut conduit de Dieu tant à l'aller « que au retourner ; car le ſens des conducteurs « que j'ay dict n'y ſervit de guères (1). »

Pluſieurs fois Commynes revient ſur la légèreté de caractère & l'entêtement de Charles VIII. Il lui reproche auſſi de ſe laiſſer conduire par un favori qu'il écoute en toutes circonſtances pour ne pas lui déplaire (2). Enfin, il l'accuſe d'avoir bien vite oublié le chagrin que lui cauſa la mort de ſon fils âgé de trois ans, & d'avoir cherché tous les moyens de ſe diſtraire. La ſeule qualité qu'il lui accorde, c'eſt la bonté ; encore a-t-il ſoin de diminuer l'éloge par ces mots : « Le dict roi ne fut jamais que petit homme de corps & peu entendu ; mais étoit ſi bon qu'il n'eſt poſſible de veoir meilleure créature (3). » C'eſt par des traits de ce genre que Commynes eſt parvenu à dénigrer la mémoire de Charles VIII. Si, comme on peut le croire, il a eu le deſſein de ſe venger de la juſte punition que la ſœur de ce roi lui avait

(1) *Mémoires*, livre VII, chap. I.

(2) *Idem*, liv. VIII, ch. 20.

(3) *Idem*.

infligée, il n'a que trop bien réuſſi : ſes Mémoires, en ce qui concerne Charles VIII, comme en preſque tous les points, ont fait autorité. Cependant il y a de l'exagération dans les reproches adreſſés par Commynes à Charles VIII, & à ceux qui l'entouraient. Sans nul doute l'entrepriſe de Naples fut des plus aventureuſes ; mais quand elle commença, l'armée du roi n'était pas dépourvue de munitions, de vivres & d'argent au point où Commynes le dit, ce que les hiſtoriens ont tous répété d'après lui. Les meſures qui furent priſes dans cette occaſion, ſoit pour aſſurer la tranquillité du royaume, ſoit pour ſubvenir aux beſoins de l'armée à ſon entrée en Italie, ſont même ſignalées dans des documents originaux (1). Certes il y eut de grandes fautes commiſes même par

(1) Je me contenterai d'indiquer la pièce ſuivante publiée récemment & qui n'eſt pas la ſeule du même genre :

« Inſtruction au ſieur d'Orfé, grant eſcuier, & de Beaumont, conſeillers & chambellans du roy, & à maiſtre Jehan de la Primaudaye, auſſi conſeiller du dict ſeigneur, ſecrétaire de ſes finances, & contrerolleur général de Bretagne, de ce qu'ils auront à faire à

le roi, mais ce ne fut ni par imprévoyance, ni ſurtout par incapacité.

Charles VIII déploya, dans cette expédition d'Italie, autant de vigueur de caractère que de courage perſonnel. En quelques mois il exécuta des faits d'armes ſi remarquables, qu'il attira ſur lui l'attention de tous les princes de l'Europe, & même de quelques ſouverains de l'Aſie. Combien ſon entrée dans Rome fut hardie & chevalereſque ! Le pape Alexandre VI croit arrêter ſa marche avec des menaces d'excommunication, mais Charles VIII répond fièrement que depuis longtemps il avait fait un vœu à ſaint Pierre, & qu'il devait l'accomplir même au péril de ſa vie : « Le voilà donc entré dans Rome, ajoute Bran« tôme, bravant & triomphant, luy même armé « de toutes pièces, la lance ſur la cuiſſe, comme « s'il euſt voulu aller à la charge, ce qui eſtoit « beau, & à entendre : s'il y a rien qui branſle « me voicy preſt avec mes gens & mes armes « pour charger & foudroyer tout. Si que cette « façon d'entrée ne ſentoit nullement ſa pompe,

Jennes, où le dit ſeigneur les envoye préſentement. (*Mémoires de Ph. de Commynes*, &c.; édit. de Mlle Dupont, &c., t. III, p. 370. *Preuves*.)

« ny bravement, mais un vray tremblement & « foudre de guerre (1). » Le même hiſtorien nous montre Charles VIII exerçant au milieu de Rome ſes droits de monarque abſolu, plaçant des ſentinelles & des potences là où il lui plaiſait, traitant d'égal à égal avec le pape intimidé. A la brillante victoire de Fornoue, où mille chevaliers français battirent quarante mille Italiens, le *petit roi*, toujours au premier rang, paya de ſa perſonne, comme le plus fort de ſes hommes d'armes. Il était monté ſur un cheval noir & borgne que le duc de Savoye lui avait donné & qui, ce jour là, ſervit bien ſon maître. Il portait ſur ſon armure une riche jaquette à manches courtes, de couleur blanche & violette, ſemée de croix de Jéruſalem en orfèvrerie. Huit gentilshommes vêtus comme le roi firent comme lui de ſi belles paſſes-d'armes que les uns & les autres furent ſurnommés les neuf preux (2).

(1) *Capitaines français*, t. II des *OEuvres complètes*, page 3.

(2) Brantôme, *Capitaines français*, t. II, pp. 8 à 11 des *OEuvres complètes*, éd. in-8°. — Le même auteur ajoute : « Ces neuf preux étaient ceux que Belleforeſt nomme en ſa Chronique, deſquels eſtoit le ſeigneur d'Archiac, dit meſſire Adrien de Montberon,

On a beaucoup exagéré auſſi la mauvaiſe éducation que ce prince avait reçue dans ſon enfance, alors qu'il était enfermé au château d'Amboiſe avec ſa mère; on a même prétendu qu'il ne ſavait ni lire ni écrire.

Au moment où il monta ſur le trône, Louis XI fit élever ſon fils entre les femmes, avec un petit nombre d'hommes, qui *n'eſtoit pas de grande étoffe*, pour me ſervir des expreſſions de Claude Seyſſel, *& ne vouloit en manière quelconque que autres gens l'allaſſent veoir, ne paſſaſſent par la ville d'Amboiſe, meſmement nobles hommes & gens d'eſtat.* Seyſſel ajoute que le ſeigneur du Bouchage, intime favori du roi, ayant été par ſon ordre viſiter le dauphin, crut pouvoir ſe permettre, pour diſtraire le jeune prince, de le faire ſortir de la ville & de lui faire chaſſer quelques perdreaux; Louis XI, dès qu'il

grand-père de madame de Bourdeille, ma belle-ſœur, qui eſt aujourd'hui l'une des belles, illuſtres & riches maiſons qui ſoient en Guyenne.

« Je les ay veus tous pourtraicts & paincts au naturel dans une ſalle d'une de ſes maiſons de Xaintonge, enſemble la forme du combat & de la bataille, & eux auprès de leur roy, avec une contenance de viſage repréſentée très aſſeurée & hardie, qu'il faiſoit certes très beau voir. »

le ſut, en fut tellement irrité, que du Bouchage tomba depuis lors dans une ſorte de diſgrâce (1). Malgré tout, Louis XI n'empêcha pas Charlotte de Savoie, femme d'une grande diſtinction, aſſez inſtruite pour le temps, d'apprendre à lire à ſon fils, & peut-être bien de le faire écrire; il eſt certain que le *Roſier des Guerres* a été composé pour l'éducation de Charles VIII. Suivant Lacroix du Maine, Louis XI eſt auteur de ce livre & l'a écrit dans ce but, il eſt plus probable qu'il le fit faire par Etienne Porchier (2). Le jeune prince a lu bien certainement un ouvrage composé pour ſon inſtruction; il écrivait, ainſi que le prouvent ſes ſignatures & quelques lettres autographes, dont les caractères ne ſont ni plus mauvais, ni moins bien formés que ceux des princes contemporains (3). Du reſte, il faut ſe

(1) Claude de Seyſſel, *Hiſtoire de Louis XII*, p. 88, édit. in-4°. Paris 1615.

(2) Voyez au ſujet de cet ouvrage une Notice de M. P. Paris, t. IV, p. 116 des *Manuſcrits français de la Bibliothèque du roi, leur hiſtoire*, &c. Paris, 1841, in-8°. — D'après cette Notice on ne peut douter que cet ouvrage n'ait été rédigé pour l'inſtruction de Charles VIII.

(3) Voyez un fac-ſimile de toutes les ſignatures de

ſouvenir que Charles VIII n'avait pas treize ans révolus quand il monta ſur le trône, & qu'il lui fut encore facile de rattraper le temps perdu; c'eſt ce qu'il fit; un de ſes hiſtoriens le dit en propres termes : *Après le treſpas de Loys, & qu'il euſt pris la dignité royale, il commença moult volontiers à lire les livres écrits en langage françois, & ſi voulut encore prouver & faire expériment pour ſçavoir la langue latine* (1). Comme tous les bons eſprits qui ont étudié plus tard qu'on ne le fait ordinairement, Charles VIII tenait en grande eſtime les ſciences & les lettres; il avait coutume de dire que l'*eſpée & la lance eſtoient les armes offenſives, la cuirace & la targe, les défenſives, mais que les bonnes lettres eſtoient les offenſives & défenſives tout enſemble* (2). Il a donné d'excellentes preuves de ſon amour pour les arts & les lettres

ces princes en tête du travail de M. Trebuchet, *Anne de Bretagne*, avec des notes, &c., 1822, in-8°.

(1) Pierre Defrey, *Chroniques du roy Charles huytieſme* à la fin du Recueil intitulé : *La mer des chroniques & miroir hiſtorial de France*, &c., in-f°. Goth. 1525.

(2) *Mémoires touchant Charles VIII, les perſonnes principales de ſon temps & celles par lui eſlevées*, &c., &c. *Archives curieuſes de l'hiſtoire de France*, &c. par Cimber & Danjou. Paris, 1834, in-8°, t. I, p. 194.

en dotant la France de livres, de marbres & de tableaux très-remarquables; en établiſſant en France des ſavants, des artiſtes & des ouvriers habiles dans tous les genres venus de l'Italie ; à cet égard, ſes expéditions ont été des plus fructueuſes (1).

Ce n'eſt pas ſeulement le caractère moral & l'intelligence de Charles VIII que les chroniqueurs italiens, & Guichardin entr'autres, ont pris à tâche de flétrir, c'eſt encore ſa perſonne phyſique qu'ils ont tournée en ridicule; ils l'ont dépeint d'une taille exiguë, maigre de corps & de jambes, la tête trop groſſe, le nez aquilin mais trop long. Cette peinture n'eſt pas exacte, dit

(1) Voyez à ce ſujet une pièce conſervée dans les portefeuilles Fontanieu, Mss. de la Bibliothèque Impériale : « Paiement pour tranſport de tapiſſeries, livres, tableaux, marbres, &c., rapportés par Charles VIII d'Italie, enſemble de la nourriture de vingt-deux ouvriers qu'il en avoit amenés avec luy. » Le tout peſait environ quatre-vingt-ſept mille livres. Les artiſtes étaient au nombre de vingt-deux. Leur nourriture coûtait quarante ſous pariſis par jour. Cette pièce a été publiée par Vatout dans ſon *Hiſtoire des Réſidences royales*, — *Château d'Amboiſe*, — &c., in-8°, 1845; Pièces juſtificatives, p. 401.

avec raiſon Brantôme, qui nous a laissé ſur ce point quelques lignes très-curieuſes: « Son effi-
« gie douce & bénigne qui eſt à St-Denis en
« bronze doré, devant le grand autel ne nous
« le figure pas tel. Ainſi que j'ay ouy raconter à
« feu ma grand'mère, madame la Séneſchalle
« de Poitou, de la maiſon de Lude que j'allègue
« ſouvent en ce livre, & qui avait été nourrie fille
« de Madame de Bourbon, ſœur du dict Roy
« & ſa régente : il avait le viſage beau, doux
« & agréable ; & l'accomparoit à un gentil-
« homme près de notre maiſon & diſoit que
« c'eſtoit ſa vraye ſemblance, en l'appelant ſou-
« vent par ce meſme mot : *La Véronique du petit*
« *roy Charles VIII* (1). »

Comme on peut en juger par ces détails, le petit roi n'était pas autant diſgracié de la nature que l'ont dit quelques hiſtoriens ſes ennemis. Il eſt facile de comprendre comment la jeune ducheſſe, ſurmontant la juſte répugnance qu'elle reſſentait contre Charles VIII avant de le connaître, l'accepta pour mari après l'avoir vu, & ne tarda pas à éprouver pour lui une affection

(1) *Capitaines français*, &c., t. II des *OEuvres complètes*, in-8°, p. 17.

très-vive & même paſſionnée. Les événements qui ſuivirent ſon mariage prouvent à quel point elle était dominée.

La réunion de la Bretagne à la France fit, comme je l'ai dit plus haut, l'étonnement de l'Europe; & l'on aſſure que Laurent de Médicis, en apprenant cette nouvelle, s'écria: Oh! quelle puiſſante monarchie que la France (1)! Henri VII, roi d'Angleterre, Maximilien d'Autriche, roi des Romains, Ferdinand II, roi d'Eſpagne & d'Aragon, réunirent tous leurs efforts pour diminuer cette puiſſance. Mais cette ligue qui ſemblait très redoutable ſe trouva bientôt rompue. Henri VII, après avoir mis le ſiége devant Boulogne, menaçant la France d'une invaſion nouvelle, ne tarda pas à ſigner la paix, moyennant une indemnité pécuniaire pour les frais que lui avait cauſés la guerre de Bretagne. Ce qui le rendait ſi facile, c'eſt qu'il venait d'apprendre que Charles VIII avait déſintéreſſé le roi d'Eſpagne en lui remettant la Cerdagne & le Rouſſillon, ſans même exiger trois cent mille écus d'or que Louis XI, ſon père, avait avancés ſur ces provinces. Maximilien reſ-

(1) Daru, *Hiſtoire de Bretagne*, &c., t. III, p. 191.

tait ſeul, c'était le plus gravement atteint; du même coup il avait perdu Anne de Bretagne, qu'il regardait comme ſa femme légitime ; ſa fille avait été privée de ſon mari : il fut contraint de ſe contenter, pour toute réparation de cette double offenſe, de rentrer en poſſeſſion des deux belles provinces, l'Artois & la Bourgogne, que la princeſſe ſa fille avait reçues en dot. Quant à Marguerite, après un ſéjour de douze ans révolus à la cour, où elle vivait en future reine de France, elle fut renvoyée à ſon père. Le 12 juin de l'année 1492, elle reprit le chemin de l'Autriche. Charles VIII eut ſoin qu'elle fût traitée avec beaucoup d'égards, Anne de Bretagne, elle-même, lui montra une grande ſympathie, & chercha tous les moyens de lui faire oublier l'affront qu'elle eſſuyait. Au moment du départ de Marguerite, elle fit confectionner par la plus habile d'entre ſes filles d'honneur, Jeanne de Jambes, dame de Beaumont, une *bordure d'habillement de tête*, pour l'offrir à la princeſſe avec d'autres bijoux en or, le tout peſant la ſomme aſſez forte de quatre cent cinquante livres (1).

(1) Voir mes Appendices, nº 2, *Extraits des Comptes*, § IV, *Objets divers*.

Les ſeigneurs français attachés depuis douze ans à la perſonne de Marguerite l'accompagnèrent dans ſon voyage; ils ſe montraient tous affligés du ſort qui lui était réſervé. La petite princeſſe était calme; mais elle emporta contre la France un reſſentiment qui ne devait jamais s'apaiſer. A ſon paſſage dans la ville d'Arras, les bourgeois ſe mirent à crier *Noël, Noël!* exclamation toute françaiſe qui impatienta Marguerite; elle leur dit: Ne criez pas *Noël*, mais bien, vive Bourgogne (1)! Du reſte Marguerite, devenue gouvernante des Pays-Bas, témoigna pluſieurs fois beaucoup d'égards & de bienveillance à la reine. Quand Anne de Bretagne eut épouſé Louis XII, elle redoubla pour elle de prévenances. Celle-ci cherchait toutes les occaſions poſſibles de les lui rendre: les pièces diplomatiques de cette époque ſont remplies de gracieuſetés échangées entre les deux princeſſes (2).

Comment ſe fait-il que Charles VIII triom-

(1) Le Glay, *Correſpondance de Maximilien & de Marguerite d'Autriche*, &c., 1845, in-°, 2 vol., t. II, p. 425.

(2) *Lettres du roi Louis XII*, &c., &c., Bruxelles, 1712, in-12, 4 volumes, t. II, p. 56, t. IV, pp. 186, 191, &c.

phant, maître abſolu de la Bretagne, ſe ſoit montré ſi facile avec ſes adverſaires ? C'eſt qu'il était dominé par la penſée d'une entrepriſe noble & ſainte, à vrai dire, mais des plus chimériques. Afin de mettre à profit les droits que ſon père lui avait laiſſés ſur les royaumes de Naples, de Sicile & de Jéruſalem, il voulait d'abord dicter des lois à l'Italie, cette terre alors comme aujourd'hui la plus célèbre du monde, mais auſſi la plus diviſée, enſuite rendre Conſtantinople à la chrétienté, enfin délivrer de nouveau Jéruſalem; il était entouré d'une foule de chevaliers jeunes & hardis, qui le pouſſaient à ces fatales entrepriſes, & lui faiſaient oublier le bonheur & la proſpérité de la France.

C'eſt en vain qu'Anne de Bretagne, avec ce bon ſens, cette haute raiſon dont elle a toujours fait preuve, eſſaya de lui démontrer la folie de pareilles entrepriſes. Il ne tint pas compte de ſes conſeils, non plus que de ceux de ſa ſœur, Anne de Beaujeu, & des hommes ſages qui l'entouraient.

Charles VIII, malgré l'amour très vif qu'il eut toujours pour Anne de Bretagne, ne lui laiſſa prendre aucune part dans l'adminiſtration des affaires publiques. Quelques hiſtoriens

peu dignes de foi, dans le but de flatter la mémoire de cette princeſſe, ont prétendu que, par un article ſecret de ſon contrat de mariage, elle avait conſervé l'adminiſtration publique & civile de ſon duché; c'eſt une erreur. Il ſuffit, pour s'en convaincre, de conſulter les actes de Bretagne, dans l'eſpace des années 1492 à 1498; tous ces actes ſont rendus au nom de Charles VIII, ſans que le nom de ſa femme y intervienne (1). Ce roi, petit par la taille, mais grand par ſon courage, & très ferme, ne ſe laiſſa pas dominer par une jeune princeſſe belle de corps, il eſt vrai, d'une intelligence remarquable, d'un caractère vif, opiniâtre quelquefois, mais qui ne ceſſa jamais de ſe montrer ſoumiſe aux volontés d'un mari qu'elle aimait.

(1) Dom Morice, *Preuves de l'Hiſtoire de Bretagne*, &c., t. III, col. 728 & ſuiv. — Dom Lobineau, *Hiſtoire de Bretagne*, t. II, col. 1550.


KAROLVS OCTAVVS FRANCORVM

CHAPITRE QUATRIEME.

Naiſſance du dauphin Charles-Orland; cérémonie de ſon baptême. — Anne de Bretagne à Lyon, pendant l'expédition d'Italie. — Mort du dauphin. — Naiſſance & mort prématurée des autres enfants d'Anne de Bretagne & de Charles VIII; leur tombeau dans la cathédrale de Tours. — Mort ſubite de Charles VIII; douleur de la reine. — Soins qu'elle apporte à ſon deuil & à la célébration des funérailles du roi défunt.

PENDANT les premières années qui ſuivirent leur mariage, Anne de Bretagne & Charles VIII ne ſe quittèrent pas; ils habitaient le château de Pleſſis-lès-Tours, ou le château d'Amboiſe, qui avaient été l'un & l'autre augmentés & richement meublés. Quand les affaires de l'Etat obligeaient le roi à faire quelque voyage, ſa femme l'accompagnait, ou venait le rejoindre dans les villes où il devait s'arrêter. Une ſi jeune épouſe, deſtinée à devenir mère, avait beſoin de toutes ſortes de ménagements; auſſi marchait-elle à petites journées. Bien ſouvent elle ſe faiſait tranſporter

par eau. Le 8 janvier 1492, elle était venue de la ſorte, depuis Melun juſqu'à Paris, dans ſon bateau, en compagnie du ſeigneur de la Trémoille & de quelques autres; pour paſſer le temps, elle avait joué cinquante écuz d'or au *flux* (1).

Le 10 octobre 1492, onze mois après la cérémonie des épouſailles, Anne de Bretagne, étant au château de Pleſſis, accoucha d'un fils dont la naiſſance cauſa une joie très-vive en France & en Bretagne. Elle comptait à peine quinze ans; auſſi, des précautions de toute nature avaient été priſes pour l'heureuſe fin de ſes premières couches. Des meubles, du linge, de la vaiſſelle, des approviſionnements de toute nature avaient été dirigés vers le château de Pleſſis. Arnoul de Viviers, habile orfévre qui faiſait partie de la maiſon de l'ex-régente, la dame de Beaujeu, avait été envoyé de Moulins à Paris, de Paris à Tours, afin de *fabriquer certaine vaiſſelle & autres choſes d'or*, qui devaient ſervir en cette occaſion (2).

(1) Voir mes Appendices, nº 2, *Extraits des Comptes*, § V, nº 3. *Objets divers, an.* 1492.

(2) *Idem, Extraits des Comptes*, § III, nº 4. *Vaiſſelle d'or & d'argent.*

Le roi, heureux & fier de cette naiſſance, s'empreſſa d'écrire aux gens des cours ſouveraines une lettre ainſi conçue : « Nos amez & « féaux, grâces à Dieu & à Notre-Dame, en-« viron quatre heures du matin, noſtre très « chère & très amée compagne, *la Reyne*, eſt « accouchée d'un beau fils, de la quelle choſe « vous avons bien voulu vous avertir en dili-« gence, comme nos bons ſerviteurs, les quels « connaiſſons en eſtre très joyeux, &c. (1). »

Quelques jours après, le 13 octobre, le baptême du dauphin eut lieu, avec tout le cérémonial & la pompe ordinaires, dans la chapelle du château. Les ducs de Bourbon & d'Orléans, ſes *pareins*, y furent, tout vêtus de drap d'or, ainſi que la reine de Sicile, Jeanne de Laval, veuve de René d'Anjou, qui était ſa *marraine*. Le duc de Nemours portait le cierge, le comte de Foix, la ſalière d'or, le duc de Vendôme, l'aiguière, l'Infant d'Eſpagne, oncle de l'accouchée, le baſſin & la ſerviette. Jean de Châlons, prince d'Orange, nu-tête, vêtu d'une longue robe de drap d'or, portait le nouveau-né. Madame

(1) Godefroy, *Hiſtoriens de Charles VIII*, — *Obſervations*, &c., — p. 637.

l'Amirale, veuve de Louis, bâtard de Bourbon, portait le Saint-Chrême dans un vaſe orné de pierreries de la plus grande valeur. Les ducheſſes de Bourbon & d'Orléans marchaient derrière la reine de Sicile ; elles étaient ſuivies des ſeigneurs & des dames de la cour. Les archers de la garde & les officiers de la maiſon, au nombre de cinq cents, portaient des torches. Tel fut le pompeux cortége qui vint trouver le roi, qui attendait dans la chapelle du château, en compagnie du ſaint homme chargé de verſer les eaux du baptême ſur la tête du jeune prince. C'était un ſimple religieux cordelier de l'Obſervance, fondateur des Minimes en France, déjà célèbre par ſes vertus, & qui fut canoniſé ſous le nom de *François de Paule*. Après la cérémonie, il lui donna les noms de *Charles-Orland* (1). Ce fils premier-né, dont le père comptait à peine vingt-et-un ans révolus, dont la mère n'avait pas encore ſeize ans, devint avec raiſon l'objet des ſoins les plus aſſidus. Placé ſous l'invocation de la Vierge, il était toujours vêtu de blanc & couvert de *drap d'ar-*

(1) Godefroy, *Hiſtoriens de Charles VIII*, — *Obſervations*, &c., — p. 624.

gent. Au bout de quelques mois, ſa mère lui faiſait faire par Jean Martel, orfévre de Tours, un petit ſifflet d'argent doré, à coquilles (1).

Toute la ſollicitude d'Anne de Bretagne & de ſon mari pour le petit dauphin, premier gage de leur union, ne les empêcha pas de l'abandonner pour ſe rendre à Lyon, où ſe préparait cette aventureuſe expédition d'Italie, qui fut de ſi courte durée. Avant de quitter le château d'Amboiſe, Charles VIII avait pris ſoin de régler dans des inſtructions écrites, toutes les précautions que les gouverneurs du dauphin auraient à prendre, non-ſeulement pour la défenſe de ſa perſonne, mais encore pour la conſervation de ſa ſanté. Cent hommes de la garde écoſſaiſe devaient veiller inceſſamment aux portes de la ville & du château. La chaſſe, aux environs, était formellement interdite. Un des quatre chambellans devait toujours ſe tenir à la porte du donjon, ainſi qu'il était coutume de le faire, quand le roi était dauphin. Un étranger venait-il prendre logis, ſoit dans la ville, ſoit dans les faubourgs, ſon hôte

(1) Appendices, n° 2, *Extraits des Comptes*, § III, n° 3. *Orféverie, bijoux*, *année* 1492.

était tenu d'en informer ſur-le-champ le capitaine des archers écoſſais. Si on apprenait qu'il y eût quelque mortalité, aucune perſonne du dehors ne pouvait plus pénétrer dans la ville. Quand le vénérable François de Paule voulait viſiter Monſeigneur, il n'était jamais accompagné que d'un ſeul religieux, né en France, & n'ayant jamais viſité le royaume de Naples. Si quelque maladie contagieuſe obligeait les gouverneurs à emmener le dauphin hors d'Amboiſe, ils devaient choiſir en Touraine un des châteaux les plus ſûrs. Si l'on jugeait néceſſaire de promener Monſeigneur, en litière ou autrement, il devait toujours être bien accompagné du plus grand nombre d'archers diſponibles, avec leurs armes offenſives & défenſives. Les gouverneurs devaient donner au roi des nouvelles de Monſeigneur, le plus ſouvent poſſible, mais au moins tous les quinze jours. S'ils avaient beſoin de renfort, ils pouvaient appeler les nobles & les francs-archers de la Touraine & du Berry, auxquels le roi avait ordonné de ſe tenir prêts chez eux (1).

(1) *Inſtructions de l'ordre qui eſt à donner & à faire à Amboiſe pour la garde & ſûreté de Monſeigneur le Dau-*

Dans les premiers jours de l'année 1494, Charles VIII & Anne de Bretagne, ſuivis d'une cour auſſi nombreuſe que brillante, ſe rendirent à Lyon, où ils ne tardèrent pas à faire une entrée ſolennelle, car ni l'un ni l'autre n'étaient jamais venus dans cette ville. Toute la pompe, toutes les magnificences uſitées dans ces ſortes de cérémonies furent développées. On en jugera par les détails ſuivants qui concernent la reine. Six pages vêtus de robes de velours cramoiſi brodées de la lettre A en fils d'or, ayant ſur leurs têtes des bonnets de même ſorte, la précédaient; elle était aſſiſe dans un chariot branlant, couvert de velours cramoiſi brodé de la lettre A en or, & d'hermine; traîné par ſix haquenées avec caparaçons ſemblables aux ornements du chariot. Ses dames d'honneur la ſuivaient dans un autre chariot tout ſemblable ; venait enſuite la mule que montait ordinairement la reine. Cette mule était couverte d'un drap or & noir, bordé de

phin, 27 *août* 1494. (Bibl. Imp., Ms. fr., n° 8459, f° 5.) — Vatout, *Souvenirs hiſtoriques des Réſidences royales de France*, — *Château d'Amboiſe*. — Paris, 1845, in-8°, P. 396.

franges d'or & de ſoie blanche; les caparaçons, tels que bride, poitrails, teſtières, étriers, étaient faits de cordon or & ſoie blanche, garnis de houppes pareilles. La ſelle, très large, était de ſatin cramoiſi; enfin, la litière d'apparat, portée par deux mules, l'une devant, l'autre derrière, était tendue de drap d'or de Friſe (1). La reine était vêtue d'une robe de drap d'or, à taille aſſez courte, garnie d'hermine, fermée par des boutons en diamants. Sa cordelière d'or, ſa cape bretonne en étoffe d'or & de ſoie, étaient ornées de pierres précieuſes; un long manteau de velours rouge, doublé d'hermine, tombait de ſes épaules juſqu'à terre.

A la même époque, Anne de Bretagne fit des entrées ſolennelles dans quelques autres villes importantes des pays environnants; le 16 mai, à l'occaſion de celle qui eut lieu dans Moulins, capitale du Bourbonnais, elle rendit la liberté à un écuyer qui s'y trouvait priſonnier (2).

(1) Appendices, nº 2, *Extraits des Comptes*, § II, nº 4. *Ecuyerie*.

(2) 16 mai 1474. Arrêt qui entérine des lettres de rémiſſion données par la reine Anne à un écuyer fait priſonnier à Moulins, lors de la première entrée

Charles VIII fit à Lyon un féjour d'affez longue durée ; il s'y préparait à l'expédition d'Italie par des jeux guerriers en ufage à cette époque. Guillaume de Jaligny, témoin de ces jeux, s'exprime ainfi : « Il fe fit dans ce temps, « à Lyon, plus fréquemment des joutes, tour- « nois, combats à la barrière, & autres entre- « prifes d'armes à plaifance, qu'il ne s'eftoit « fait longtemps au paravant. Monfeigneur « d'Orléans étoit des uns & des autres, & tou- « jours des premiers entrepreneurs, comme « celuy qui de tout fon pouvoir défiroit don- « ner du paffe-temps au roi, autant & plus « qu'aucuns qui fût en la compagnie. Ces « *behourdis* fe faifoient par les rues de la ville, « & il y avoit au carrefour des perrons. Le plus « fouvent les grandes chevaleries fe faifoient « dans la rue de la Juiverie, parce que là, les « chevaliers de la quefte trouvoient les plus « belles & bonnes aventures, felon ce qu'ils « défiroient (1). » Le roi lui-même prenait part des premiers à ces divertiffements qui, dans les

de cette reine dans cette ville. (*Regiftres criminels du parlement de Paris*, regiftre côté 50, d'après Dongois.)

(1) Godefroy, *Hiftoriens de Charles VIII*, &c., p. 98.

circonſtances où il ſe trouvait, devenaient très néceſſaires ; il veillait auſſi à ce que les équipages de ſon armée fuſſent mis en bon ordre. C'eſt à Lyon que pluſieurs des vêtements & des armes dont il a fait uſage ont été confectionnés ; je ſignalerai, entre autres, une ſorte de tunique ouverte devant & derrière, avec de larges manches, appelée *Journade*, que le roi devait porter par deſſus ſon armure. Elle était de ſatin blanc, doublée de taffetas de la même couleur, & bordée de drap d'or écarlate, avec une frange en fil d'or, longue d'un doigt. Elle était ſemée de quarante-ſix lettres hautes de ſix pouces & larges de trois doigts environ, *faiſans la forme de deux MM romaines, l'une ſur l'autre*. Cent quatre-vingt-dix-huit lettres ſemblables, longues de quatre doigts ſeulement, & taillées dans du ſatin blanc, étaient ſemées ſur les bordures de drap d'or. Je ſignalerai auſſi un plumet blanc, avec une queue, *fait en façon d'une foreſt*, compoſé de quarante-huit plumes tant grandes que petites, attachées avec des fils d'or, garnis d'orfévrerie. Les ornements d'or & de ſoie, avec les M croiſées, étaient répétés ſur le harnachement du cheval que devait monter le roi. Ce cheval nommé le *Sailleur* (c'eſt-à-

dire le Sauteur), lui avait ſervi déjà dans pluſieurs tournois. Sur la houſſe de ce cheval, avec les M, il y avait un ſemis de quarante-cinq lettres longues de ſix pouces, taillées dans du drap d'or, ayant la forme de deux CC entrelacés. Les montures deſtinées au roi étaient au nombre de ſept: deux chevaux & cinq juments, ou *haquenées*. Celles-ci lui avaient été données par pluſieurs perſonnes de ſon entourage: une venait du prévôt de Paris, deux du ſénéchal d'Armagnac, une autre de l'amiral de Graville, & enfin la dernière, qui ſe nommait la *Quintaine*, lui venait d'Anne de Bretagne elle-même. Cette haquenée avait un harnachement de cuir noir couvert de velours de même couleur (1).

Le ſamedi 23[e] jour d'août 1494, Charles VIII, accompagné de la reine, de pluſieurs autres princes, ſeigneurs, dames & damoiſelles, fit une entrée ſolennelle dans la ville de Grenoble. Comme à Lyon, il y eut beaucoup de magnificence. Les principales rues furent tendues de tapiſſeries à hiſtoires; on repréſenta de très beaux myſtères à l'honneur du roi & de la reine.

(1) Appendices, n° 2, *Extraits des Comptes*, § II, n° 3. *Ecuyerie : Vêtements & équipages de Charles VIII.*

Cette ſolennité dura ſix jours, pendant leſquels Charles VIII & ſa femme demeurèrent dans le petit palais où ſe tenait le Parlement du Dauphiné. Les bagages de l'expédition d'Italie, amenés juſque-là par de lourds chariots, furent placés ſur des mulets, afin de pouvoir paſſer les Alpes, *ainſi qu'au pays de Savoye on a accoutumé*, dit l'auteur d'une relation contemporaine (1). La marche que devait ſuivre l'expédition fut réglée d'une façon définitive & avec des ſoins minutieux. Les logis du roi & de l'armée furent indiqués par le grand maréchal des logis, Pierre de Valetaut, qui était fort entendu, parce qu'il connaiſſait le pays. Pluſieurs maîtres d'hôtel du roi furent envoyés d'avance dans les villes principales où il devait s'arrêter, menant avec eux *gens de robes longues, éloquents & ſcientifiques orateurs pour en ceſte affaire propoſer harangue, s'il eſtoit beſoin*. Des ambaſſadeurs choiſis ſe rendirent près des princes italiens : La Trémoille vers le roi des Romains; Louis Lucas, à Milan, vers Louis le More; d'Aubigny, à Rome, en compagnie de l'évêque d'Autun &

(1) *Pierre Deſrey, de Troyes.* — Godefroy, *Hiſtoriens de Charles VIII*, in-f°, p. 192.

du préſident de Gannay; enfin Philippe de Commynes, ſeigneur d'Argenton, à Veniſe. Louis, duc d'Orléans, prince du ſang, marchait le premier; après lui venaient le duc de Montpenſier, les ſeigneurs de Foix, de Luxembourg, de Vendôme, de Clèves & pluſieurs autres. Ils étaient ſuivis de Pierre de Rohan, maréchal de Gié, couſin de la reine, & du maréchal de Rieux, ancien tuteur de cette princeſſe, conduiſant avec eux un petit nombre de chevaliers bretons qui devaient faire merveilles dans cette rencontre. Les ſénéchaux de Beaucaire & de Normandie commandaient une foule de chevaliers, tous hommes d'armes éprouvés. Enfin, autour du roi étaient groupés les jeunes hommes de ſon intimité, ſes favoris, tels que Bourdillon, Châtillon, La Palice, Edouville & quelques autres. L'armée françaiſe, ainſi ordonnée, ne tarda pas à franchir les Alpes; le vendredi 29 août, Charles VIII, après avoir entendu la meſſe, embraſſa une fois encore Anne de Bretagne, puis montant à cheval il ſe dirigea vers l'Italie (1).

La reine éprouva dans cette circonſtance un

(1) *Pierre Deſrey, de Troyes.* — Godefroy, *Hiſtoriens de Charles VIII*, in-f°, p. 194.

mortel déplaiſir très facile à comprendre. C'était la première fois qu'elle ſe ſéparait d'un époux à qui elle avait donné tout ſon amour, & qu'elle conſidérait comme un des plus grands rois de la terre. Elle le voyait partir pour une expédition des plus aventureuſes; elle le ſavait brave juſqu'à la témérité; enfin, elle avait entendu faire de cette Italie, où il allait s'engager, des récits merveilleux, mais ſiniſtres, à ce point que dans les inſtructions laiſſées par le roi aux gouverneurs du dauphin, on ne permettait pas au reſpectable François de Paule de mener avec lui un religieux qui eût viſité ce pays. Anne de Bretagne avait donc tout à craindre: le fer de l'ennemi, le poiſon d'un traître. Dans ſon exaltation de Bretonne & de chrétienne, nous la voyons ayant ſans ceſſe recours à l'aumône & aux prières. Les principales égliſes de Bretagne, de Touraine, de l'Ile-de-France & du Lyonnais reçurent de nombreuſes offrandes pour la célébration de ces prières. Elle envoie deux cierges, peſant 20 livres chacun, à l'abbaye royale de St-Denis, qui doivent brûler, le premier, devant la ſtatue, le ſecond, devant la châſſe de ce puiſſant protecteur. Elle donne 40 livres tournois aux frères Minimes récem-

ment établis à Tours par François de Paule, pour les meſſes qu'ils avaient dites. Elle donne une cloche au couvent de Notre-Dame-des-Anges, à Lyon, en remercîment des prières que les religieux avaient faites pour la proſpérité des armes du roi. Elle-même ne s'y épargnait pas : elle entendit chaque jour la meſſe & d'autres offices pour demander à Dieu de protéger le roi & ſon armée. Ses aumônes, plus abondantes que jamais, ſe répandaient ſur tous ceux qui imploraient ſon ſecours. En allant de Lyon à Moulins, paſſant par Roanne, elle rencontre un pauvre homme de guerre malade, elle s'empreſſe de le ſecourir (1).

Les prières de la reine, toutes celles qu'elle faiſait faire furent exaucées dès le commencement de la campagne. Les conquêtes du roi furent auſſi rapides que merveilleuſes. Anne de Bretagne n'entendit pas ſans quelque fierté le récit des exploits de pluſieurs chevaliers bretons. Elle ne dut pas être auſſi ſatisfaite de l'entrée de Charles VIII à Rome, & de la manière dont il maintint contre le pape ſes droits de prince ſouverain.

(1) Appendices, n° 2, *Extraits des Comptes*, § V, n° 1. *Offrandes & Aumônes.*

On peut être ſurpris que pendant quinze mois environ que dura l'expédition d'Italie, Anne de Bretagne ne ſoit pas revenue à Amboiſe pour y voir ſon fils. En effet elle reſta tout ce temps, ſoit à Lyon, ſoit à Moulins, chez ſa belle-ſœur Anne de Beaujeu. Sans doute elle obéiſſait aux ordres ſouverains de ſon mari, qui voulait qu'elle fût rapprochée de lui le plus poſſible; elle faiſait ainſi paſſer très-rapidement de ſes nouvelles; elle recevait de même très-vite celles du roi, dont elle exécutait les volontés. Il eſt certain que preſque chaque jour elle écrivait à Charles VIII, qui lui écrivait auſſi fréquemment, & que d'après ſes ordres elle envoyait des courriers dans toutes les directions.

Mais les joies du triomphe, ſi toutefois la reine en éprouva quelques-unes, furent de courte durée. L'année n'était pas encore révolue depuis que le roi avait quitté la France, quand on apprit que ſes rapides conquêtes lui échappaient déjà; que ſon armée était décimée par la maladie & les plaiſirs inſéparables de la victoire; que les princes italiens, d'abord ſes alliés, s'étaient retournés contre lui; que ces princes, unis aux Vénitiens, aux Allemands de Maximilien, aux Eſpagnols du roi d'Aragon, venaient de

former une ligue formidable, ayant pour but d'anéantir ce qui reftait de fon armée. Le 6 juillet 1495, Charles VIII defcend des Apennins, arrive à Fornoue ayant avec lui neuf mille hommes en état de combattre, & vient fe heurter contre les troupes alliées qui pouvaient mettre facilement en ligne trente-cinq mille hommes. Après quelques pourparlers fans réfultat, le roi donna l'ordre de combattre & de paffer fur le ventre à cette multitude. Commynes, préfent à la bataille, rend juftice au *Petit Roi* dans cette circonftance : « Le lundi matin, environ « fept heures, fixiefme jour de juillet, l'an mil « quatre cent quatre vingtz & quinze, monta « le noble roy à cheval, & me féit appeller par « plufieurs fois. Je vins à luy & le trouvay armé « de toutes pièces & monté fur le plus beau « cheval que j'aye veu de mon temps, appellé « Savoye (plufieurs difoient qu'il eftoit cheval « de Breffe : le duc Charles de Savoye luy « avoit donné, & eftoit noir, & n'avoit que « ung œil ; & eftoit moyen cheval, de bonne « grandeur pour celluy qui eftoit deffus) ; & « fembloit que ce jeune homme fuft tout autre « que fa nature ne portoit, ne fa taille, ne fa « complexion : car il eftoit fort craintif à par-

« ler, & eſt encore aujourd'hui (auſſi avoit-il « eſté nourry en grant crainte & avec petites « perſonnes) : & ce cheval le monſtroit grant, « & avoit le viſaige bon & de bonne couleur, « & la parolle audacieuſe & ſage (1). »

On connaît le réſultat de cette journée célèbre. L'armée des alliés vaincue prit la fuite, laiſſant pluſieurs milliers d'hommes ſur le champ de bataille. Trois mois plus tard Charles VIII rentrait en France, après une expédition inutile & déſaſtreuſe dans laquelle, à vrai dire, il s'était couvert de gloire.

Dans ce paſſage, Commynes ſe montre plus juſte envers Charles VIII qu'il ne l'eſt ordinairement. La déférence que le roi eut aux avis du vieux courtiſan, qu'il fit appeler pluſieurs fois au moment de la bataille, ne ſerait-elle pas cauſe de cette ſorte de réparation ? Du reſte, le courage déployé par Charles VIII dans cette rencontre eſt atteſté par tous ceux qui le virent. Pierre Sala, dans ſes *Hardieſſes de divers Rois* (2), donne un récit très-curieux de la journée de Fornoue,

(1) *Mémoires*, liv. VIII, chap. X. Edition in-8°, publiée par Mlle Dupont, pour la Société de l'Hiſtoire de France.

(2) Ms. de la Bibl. Imper., n° 191, ſup. Fr.

& des prouesses accomplies par Charles VIII ; il tenait ce récit de la bouche du grand bâtard de Bourbon, qui fut choisi par le roi pour être son frère d'armes dans cette journée ; le bâtard reçut trois blessures après avoir sauvé la vie de son maître. Sala termine ce récit par un éloge ainsi conçu : « Le gentil roy Charles « fut très hardi & libéral & si doux & gracieux « que l'on ne sceut oncques trouver homme à « qui il dit une rude parolle : plaisant & asseuré « estoit en tous ses faitz ; sa grant doulceur « estoit entremeslée d'une gravité agréable à « tous ceux qui le regardoient : sa parolle estoit « merveilleusement grosse autant que du plus « robuste homme de sa maison, mais moult « bien luy séoit. Son cœur estoit tout rempli « de haultes entreprinses, les quelles il eust ache- « vées, n'eust esté la mort qui le print en la fleur « de ses ans : mais ce ne fust pas si tost qu'il ne « fut desja plain de gloire & d'honneur (1). »

Les inquiétudes relatives à la guerre d'Italie n'étaient pas encore dissipées, quand des chagrins d'un autre genre frappèrent au cœur Anne de Bretagne. La santé du dauphin avait toujours

(1) On trouve le récit entier, t. III, p. 420, des *Mémoires de Commynes*, *Preuves*, édition citée plus haut.

été très-chancelante, & les chambellans commis à sa garde devaient informer la reine & son mari des plus petites circonstances de nature à la compromettre. Au mois d'août 1495, Charles VIII, alors à Turin, reçut une lettre qui l'informait que la petite vérole régnait à Amboise, & qu'on attendait ses instructions à cet égard. Le roi s'empressa de leur donner l'ordre d'assembler plusieurs médecins, afin de savoir si le dauphin courait quelque danger. Olivier Laurens, Bernard Chaussade, Jean Michel & plusieurs autres médecins se réunirent. Après consultation, ils s'empressèrent de répondre qu'il y avait eu des petites véroles à Amboise, mais qu'elles tiraient à leur fin; du reste ils étaient d'avis que bonne garde fût faite pour empêcher les gens de la ville de communiquer avec le château, mais qu'ils n'étaient pas d'avis que l'enfant changeât de résidence. Anne de Bretagne un peu rassurée, envoya au roi un courrier. De plus, elle écrivit deux lettres, la première à Madame de Bussières, gouvernante du dauphin, pour les remercier des soins qu'ils donnaient à la santé de son fils (1). Hélas! elle

(1) Vatout, *Hist. des Résidences royales — Amboise*, — p. 115.

ne tarda pas à recevoir des nouvelles plus alarmantes, & elle apprit enfin que, le 6 décembre, le dauphin était mort au commencement de ſa quatrième année. « Bel enfant, dit Commynes, audacieux en parolle, & ne craignoit point les choſes que les autres enfans ont accouſtumé craindre. » Il ajoute, avec ſa malignité ordinaire, que cette précocité dont Charles VIII abſent n'avait pu être témoin, fut cauſe que le père en paſſa aiſément ſon deuil (1).

Ce fut tout le contraire : Anne de Bretagne & Charles VIII reſſentirent une douleur profonde de la perte de leur premier-né; la ſanté du roi en fut ébranlée au point que les médecins recommandèrent aux princes & aux ſeigneurs qui l'entouraient, d'inventer des paſſetemps nouveaux, des jeux, des *momeries*, afin de le diſtraire de ſa douleur. Anne de Bretagne croyait de ſon devoir d'aſſiſter à ces fêtes, dont ſon cœur de mère était navré. Louis d'Orléans, héritier du trône, prenait part à ces divertiſſements. Dans une maſcarade, il danſa ſi gaîment & fit tant de folies que la reine en fut révoltée. La penſée que Louis d'Orléans pouvait bien ſe

(1) *Mémoires*, liv. VIII, ch. XX.

réjouir d'une mort qui lui donnait le trône, aigrit encore la peine que cette mère éprouvait. Elle témoigna ſi rudement au prince le déplaiſir qu'il lui cauſait, que Louis d'Orléans fut obligé de s'éloigner pour un temps de la cour, & d'aller vivre à ſon château de Blois (1).

Chacune des trois années qui ſuivirent la mort du jeune dauphin, Anne de Bretagne mit au monde un enfant. Le premier fut un fils nommé Charles; il naquit le 8 ſeptembre 1496 & mourut le 3 octobre ſuivant; le ſecond fut encore un fils nommé François, né en 1497, mort peu de jours après; le troiſième fut une fille née en 1498, qui s'appelait comme ſa mère, Anne, mais elle ne vécut pas. En vain la pauvre mère prenait-elle toutes ſortes de précautions pour aſſurer la vie de ces frêles créatures que la mort lui arrachait ſi vite: elle appelait de ſon pays, ou des environs, les femmes des officiers de ſa maiſon, ou de celle du roi, pour leur ſervir de nourrices (2); les croyances ſuperſtitieuſes de ſa Bretagne lui revenaient à l'eſprit: elle avait un

(1) Brantôme, *Dames illuſtres*, t. V, p. 4. *OEuvres complètes*, édition in-8°.

(2) Appendices, n° 2, *Extraits des Comptes*, § V, n° 3. *Objets divers*.

coffret rempli d'amulettes : elle en tirait, pour les donner à la nourrice, avec un chapelet de caſſidoine & jaſpe, un écu de Guienne enveloppé dans du papier, un morceau de cire noire renfermé dans une bourſe de drap d'or, ſix langues de ſerpent, une grande, deux moyennes, trois petites (1); le ſort fatal qui pourſuivait la reine ne put être conjuré. L'opinion ſingulière que ces naiſſances funeſtes réſultaient de l'illégalité du mariage de Charles VIII avec Anne de Bretagne courut le monde, & l'impitoyable Commynes a eu ſoin de la répéter. A propos du mariage de Charles VIII avec Anne de Bretagne & de celui de Jean de Caſtille avec Marguerite d'Autriche, il s'exprime ainſi: « Si les dictz mariaiges « furent ainſi changés ſelon l'ordonnance de « l'Egliſe ou non, je m'en rapporte à ce qui en « eſt, mais pluſieurs docteurs en théologie « m'ont dict que non, & pluſieurs m'ont dict « que ouy. Mais quelque choſe qu'il en ſoit, « toutes ces dames ont eu quelque malheur en « leurs enfants; la noſtre a eu trois filz de reng « (à la ſuite les uns des autres) & en quatre an« nées, l'ung a vécu près de trois ans & puis

(1) *Idem*, § III, nº 1, *Mobilier*.

« mourut, & les autres deux auſſi ſont morts.
« Madame Marguerite d'Auſtriche a eſté mariée
« au prince de Caſtille, filz ſeul des roy & royne
« de Caſtille & de pluſieurs aultres royaulmes,
« lequel prince mourut au premier an qu'il fut
« marié, qui fut l'an mil quatre cent quatre-
« vingtz-dix-ſept. La dicte dame demoura
« groſſe, laquelle s'accoucha d'ung fils tout mort
« incontinent après la mort du mary (1). »

Les corps de ces enfants dont la vie a été ſi courte furent dépoſés ſous une même tombe de marbre blanc qui ſe voit encore aujourd'hui dans l'égliſe cathédrale de Tours. Cette tombe, très-remarquable par la fineſſe des ſculptures qui la décorent, eſt l'œuvre de *Jean Juſt*, artiſte habile qui faiſait partie de l'école établie à Tours, école dont j'aurai l'occaſion de parler plus loin (2).

Mais un coup auſſi funeſte qu'imprévu allait encore frapper Anne de Bretagne & la priver momentanément du trône de France, où elle était ſi fière & ſi heureuſe de ſe voir aſſiſe. Au

(1) *Mémoires*, liv. VII, chap. IV.

(2) Voyez liv. III, chap. I, au ſujet du tombeau des enfants de Charles VIII. (Voir mes Appendices, n° 3, § IV, *Portraits*, *ſtatues*, &c.





[illegible] CHARLES [illegible] A TOURS



commencement de l'année 1498, Charles ſe préparait à une expédition nouvelle en Italie. Devenu plus ſérieux avec le temps, & par ſuite de la perte réitérée de ſes enfants, il s'occupait avec beaucoup de ſoin de l'organiſation intérieure de ſon royaume. Il penſait à faire de grandes réformes dans les finances pour ſoulager le pauvre peuple, pluſieurs abus dans l'Egliſe & dans la juſtice ſéculière avaient auſſi fixé ſon attention. Ce fait eſt certain, car il nous vient de Commynes qui n'a jamais flatté le roi. Il fit de grandes aumônes aux indigents; peu de jours avant ſa mort, il avait établi une audience publique, dit le même hiſtorien, « où il « eſcoutoit tout le monde, par eſpécial les pau- « vres & ſi faiſoit de bonnes expéditions; & l'y « veiz huit jours avant ſon treſpas deux bonnes « heures, & oncques puis ne le veiz (1). » Le ſamedi 7 avril, veille de Pâques fleuries, la cour ſe trouvait au château d'Amboiſe; vers deux heures après midi, Charles VIII quitta la chambre de la reine, & ſe dirigea avec elle vers les foſſés du château pour aſſiſter à une partie de paume qui y était engagée; il fallait traverſer une petite

(1) *Mémoires*, liv. VIII, chap. XXV.

galerie qu'on appelait *Galerie Hacquelebac*, du nom d'un des anciens gardiens; c'était le plus ſale endroit du château, car chacun y venait ſans ſe gêner. En y entrant, Charles VIII, malgré ſa petite taille, ſe heurta rudement le front à la porte; il continua pourtant ſon chemin, reſta quelque temps à regarder les joueurs, cauſant avec les uns & les autres. Au moment où il diſait : *J'eſpère bien ne commettre aucun péché ſoit mortel, ſoit véniel*... il tomba pour ne plus ſe relever. Etendu ſur une mauvaiſe paillaſſe qu'on jeta en hâte à l'entrée de cette galerie, il expira vers onze heures du ſoir, n'ayant pu dire que ce peu de mots, à trois repriſes : « Mon Dieu, « Vierge Marie, Monſeigneur ſaint Claude, « Monſeigneur ſaint Blaiſe me ſoient en aide! » Il était à peine âgé de vingt-huit ans (1).

(1) J'emprunte les circonſtances de ce récit à Philippe de Commynes (liv. VIII, ch. XXV) qui les tenait de l'évêque d'Angers, confeſſeur du roi. Tous les hiſtoriens ont accepté ce récit; on peut avoir quelque doute à cet égard. Brantôme dit : « L'on parla fort diverſement du genre de la mort de ce grant roy. Aucuns le diſoient d'un catarre ou apoplexie, à laquelle il ne pouvoit eſtre ſubjet veu ſa complexion débille & ſon naturel point y adonné : car il n'eſtoit

La douleur d'Anne de Bretagne fut tellement vive qu'elle fit craindre un inſtant pour ſes jours; le 11 avril, le ſeigneur du Bouchage écrivait à ſa femme: « La royne continue toujours en ſon deuil, & l'on ne peut l'appaiſer (1). » Cette infortunée n'avait pas encore vingt-&-un ans; elle avait déjà vu mourir ſa mère, ſon père, ſa ſœur, ſes quatre

gros, gras ny replet; & tels gens y ſont ſubjects. Aucuns diſoient qu'il avoit eu le *boucon italiano*, d'autant qu'il menaçoit fort l'Italie; & le craignoient. » (T. II, p. 21 des *OEuvres complètes*, in-8°.) J'ajouterai que peu de jours après la révolution de février 1848, M. Paul de Muſſet a publié, dans le *National*, une ſérie d'articles ſur les archives de l'ancienne République de Veniſe. Dans un de ces articles, l'auteur citait quelques documents qui inculpaient le ſénat de cette ville d'avoir fait empoiſonner Charles VIII. Dans ſes *Annales & Hiſtoire de France*, Belleforeſt rapporte qu'on diſait, mais ſans preuves, que Charles VIII avait été empoiſonné *en fleurant une pomme d'orange*.

La porte contre laquelle Charles VIII ſe heurta le front exiſte encore au château d'Amboiſe. Elle eſt au bout de la terraſſe. Le haut eſt cintré & un peu ſurbaiſſé. Au-deſſus on a ſculpté le *porc-épic*, qui eſt, comme on le ſait, l'âme de la deviſe du roi Louis XII. Le ſol a été baiſſé, depuis, de cinquante centimètres.

(1) Godefroy, *Hiſtoire de Charles VIII*, &c., in-f°, p. 745.

petits enfants, elle perdait en quelques heures un mari qu'elle aimait. Elle reſta pendant deux jours renfermée dans ſa chambre, giſante à terre en un coin, ſe tordant les mains de déſeſpoir. Louis XII, très-inquiet, députa vers elle le cardinal Briçonnet, & Jean de Lamarre, évêque de Condon, qui, l'un & l'autre, avaient ſur l'eſprit de la reine beaucoup d'aſcendant. Quand ils entrèrent, Anne de Bretagne, ſans ſe lever, verſa d'abondantes larmes; Briçonnet voulut parler, mais ſon cœur était ſi ſerré par la douleur qu'il ne put dire trois paroles; ce fut Jean de Lamarre qui, moins ému, eſſaya de conſoler la reine. C'était un prélat de très-ſainte vie, habile rhétoricien, mais auſſi homme de cœur. Dans ſon déſir de calmer le déſeſpoir de cette jeune femme, il trouva des paroles éloquentes : il commença en comparant la vie à un bail plus ou moins long, après lequel l'âme ſort du corps, comme le locataire d'une maiſon, puis il déploya en ces termes les grandes & ſolennelles images empruntées au myſtère de la mort: « Souvent je regarde les tombeaux des « hommes privés, les ſépultures & monuments « des rois; finalement, je m'avance juſques aux « lieux où les cendres d'un chacun ſont brouil-

« lées pêle-mêle & les os répandus & difperfés
« de çà & de là. Comme je fuis arrivé dans ces
« lieux, j'ai coutume de me promener feul entre
« les tombes des morts : je m'arrête là fixement :
« je jette les yeux fur leurs os, & puis je me dis
« en moi-même : ces mains-ci qu'ont-elles
« touché ? ces pieds où font-ils allés ? cette tête
« quelles montagnes de penfées a-t-elle bâties ?
« Dieu feul, mais Dieu le fait (1). »

En tenant à cette jeune reine un langage auffi élevé, l'évêque de Condon favait bien à quel efprit il s'adreffait ; elle l'écouta & confentit à prendre un peu de nourriture : en quoi faifant, dit naïvement le vieux D'Argentré, le fang lui revint, & fe portant mieux, elle fe confola (2).

Au milieu de fon défefpoir, le lendemain de la mort de Charles VIII, elle avait trouvé la force d'écrire à Jeanne de Laval, cette bonne reine de Sicile, veuve de René d'Anjou, pour l'informer de fon malheur (3). Dès qu'elle eut

(1) Le Feron, *Hift. de France*, &c., cité dans l'*Hift. du feizième fiècle*, par le bibliophile Jacob, t. I, p. 19.

(2) *Hiftoire de Bretagne*, liv. XIII, chap. LXII.

(3) Voir mes Appendices, n° 2, *Extraits des Comptes*, § V, n° 2, *Voyages*.

terminé ſon premier repas, elle ſigna un règlement pour rétablir la chancellerie du duché de Bretagne qui avait été ſupprimée (1).

Le troiſième jour, elle reçut la viſite du nouveau roi, qui s'était empreſſé d'accourir à Amboiſe & de lui offrir ſes ſervices. Anne le pria de veiller à ce que les obſèques de Charles VIII fuſſent faites avec toute la pompe accoutumée; elle lui déclara ſon intention de porter le deuil en couleur noire, au lieu de la couleur blanche, adoptée juſques-là par les reines de France.

Louis XII donna des ordres pour que les volontés de la jeune veuve fuſſent accomplies; & jamais cérémonies funèbres de rois de France ne furent célébrées avec plus de magnificence (2). Le 21 avril ſuivant, elle envoyait au roi deux de ſes fidèles ſerviteurs, Loppe de Dicaſtillo, con-

(1) Don Morice, *Actes de Bretagne*, t. III, col. 791.

(2) Voir, dans le *Recueil des hiſtoriens de Charles VIII*, par Godefroy, &c., in-f°, p. 747, l'ordre tenu à l'enterrement de ce roi. — Saint Gelais de Monlieu aſſure que les frais de ces obſèques furent payés avec les épargnes de Louis XII, alors qu'il n'était que duc d'Orléans, & il ajoute : « On ne ſcavoit gueres pour l'heure où en prendre ailleurs. » (*Hiſt. de Louis XII*, p. 108.)

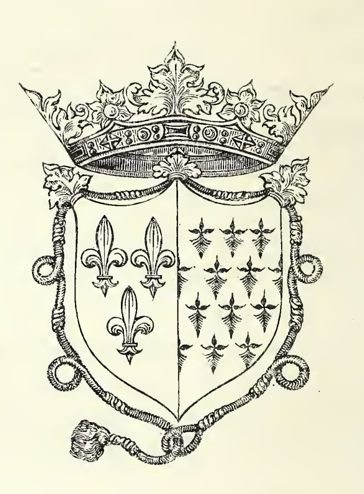
ſeiller maiſtre de ſon hôtel, & ſon receveur, Pierre Morin, pour régler les dépenſes de ſon deuil. Ces dépenſes furent fixées à vingt mille livres, pour les vêtements de la reine, & pour ceux de ſes dames, demoiſelles, & des autres officiers domeſtiques de ſa maiſon (1).

La reine, ſur ſes propres revenus, fit diſtribuer pour le même objet, aux princes, aux princeſſes de ſa famille, aux ſeigneurs & barons de la Bretagne, une quantité conſidérable de drap noir, en ſoie ou en laine (2).

Telle fut la première partie de la vie politique de cette reine. Sans jouer le principal rôle, elle ſut pourtant, bien jeune encore, conſerver de grandes prérogatives, & maintenir la dignité de ſa haute naiſſance & de ſon rang. Je vais la montrer ducheſſe & reine, portant avec fierté ſon double diadème, & impoſant preſque toujours ſes volontés.

(1) Appendices, nº 2, *Extraits des Comptes*, § III, nº 2, *Linge, vêtement;* § V, nº 2, *Voyages.*

(2) Voir Dom Morice, *Actes de Bretagne*, t. III, col. 792 : *Béguin ou deuil de Charles VIII.*





VIE

D'ANNE DE BRETAGNE

LIVRE DEUXIEME.

Anne de Bretagne & Louis XII.

CHAPITRE PREMIER.

Anne de Bretagne après la mort de Charles VIII. — Elle écrit à ſes parents, à ſes conſeillers. — Vient habiter Paris à ſon hôtel d'Etampes. — Ses entrevues avec le nouveau roi Louis XII. — Ne retourne en Bretagne que quatre mois après la mort de Charles VIII. — Elle organiſe ſa maiſon. — Sa garde bretonne.

CE fut ſeulement huit jours après la mort de Charles VIII qu'Anne de Bretagne eut aſſez de forces phyſiques & la préſence d'eſprit néceſſaire pour traiter les grands intérêts relatifs à ſes futures deſtinées. Les

malheurs qui venaient de la frapper ſont de ceux qui mûriſſent les eſprits les plus légers, auſſi devaient-ils faire ſérieuſement reflèchir cette jeune femme dont l'intelligence & la raiſon avaient été des plus précoces. Quelques jours lui ſuffirent pour enviſager ſa poſition qui était difficile à certains égards mais belle encore, & la laiſſait, après tout, bien haut parmi les grands de l'Europe. A vrai dire, la Reine perdait la couronne de France, mais elle rentrait dans la poſſeſſion de ſon duché de Bretagne, dont elle s'était vu preſque entièrement dépouillée. Pour une femme ſi profondément attachée à ſa terre natale, cette penſée dominait les autres; elle fut d'abord le principal mobile de ſes actes. Les hiſtoriens ont avancé que dès qu'elle eut réglé avec le nouveau roi les conditions de ſon douaire & la cérémonie des funérailles, peu de jours après la mort de Charles VIII, elle retourna dans ſa ville de Nantes, pour y prendre le gouvernement de ſon duché; rien n'eſt plus inexact. Cette conduite eût été contraire au cérémonial obſervé à cette époque à la cour, qui voulait qu'une reine-douairière paſſât les premiers mois de deuil enfermée dans quelque maiſon de ſon apanage. Le départ de

la jeune veuve pour ſon duché de Bretagne n'eut lieu que plus de quatre mois après la mort de Charles VIII, vers le milieu d'août. Juſque-là elle vint habiter Paris, dans un hôtel appelé la *Maiſon d'Eſtampes*. Cet hôtel était ſitué ſur le quai St-Paul, aujourd'hui quai des Céleſtins, non loin de l'hôtel des archevêques de Sens, encore debout maintenant. Charles V, n'étant que dauphin, l'avait fait bâtir ſur l'emplacement de celui qui appartenait à Louis, comte d'Etampes. C'était une vaſte demeure deſtinée aux *grands ébatements*. Charles V, devenu roi, l'incorpora au domaine de la couronne, ordonnant qu'elle n'en ſerait jamais démembrée *pour quelque cauſe & raiſon que ce pût être* (1). Cet hôtel, qui fit partie à pluſieurs repriſes de l'apanage des reines, fut mis rapidement en état de recevoir Anne de Bretagne. On y dépenſa au moins 1,000 livres tournois (26,320 francs) (2). Quand la reine partit pour Nantes, elle dut payer encore une indemnité au concierge de cette maiſon, Gillet Rebours, à cauſe des ſoins

(1) Sauval, *Antiquités de Paris*, &c., t. II, p. 182. — Jaillot, *Recherches*, &c., t. III, *Quart. St-Paul*, p. 12.

(2) Appendices, n° 3, *Extraits des Comptes*, § IV, *Objets divers*.

& herbages gâtés par les gens de ſa ſuite (1). La jeune veuve paſſa les premiers mois de ſon deuil dans cette demeure, écrivant chaque jour pluſieurs lettres à ſes parents, à ſes amis, à ſes officiers de Bretagne, pour les appeler vers elle, afin de recevoir des conſolations ou des avis.

Après la mort de Charles VIII, ce fut Jean de Châlons, prince d'Orange, qu'elle fit prévenir le premier. Dès le 10 avril, un page de la reine, Philippe de Chantenay, fut chargé de courir après lui le long de la Loire, où il devait le rencontrer, car le prince était en route pour Amboiſe (2). Auſſitôt qu'il fut arrivé, elle le chargea du gouvernement de la Bretagne. Le départ de la reine pour ſon hôtel d'Etampes, à Paris, n'eut lieu que vers le milieu du mois de mai, car le 12, un pourſuivant d'armes du prince d'Orange venait à Paris prévenir Florent de Molitard, maître d'hôtel de la reine, de hâter l'arrangement de cette maiſon (3). Le 9, Fran-

(1) Appendices, n° 2, *Extraits des Comptes*, § IV, *Objets divers*.

(2) Appendices, n° 3, *Extraits des Comptes*, § IV, *Voyages*.

(3) *Idem*.

çois Quillet, chevaucheur d'écurie, était parti d'Amboiſe pour courir aux diocèſes de St-Brieux, Tréguier, Vannes & Léon, porter des lettres d'Anne de Bretagne aux *prélats, gens d'égliſe, barons, nobles & bourgeois* de ces diocèſes, afin qu'ils ſe rendiſſent vers elle pour l'accompagner à Paris, où elle allait trouver le roi (1). Deux autres chevaucheurs furent envoyés pour le même motif dans les différentes parties du duché.

Avant de quitter Amboiſe, vers le 15 mai, elle fit chanter un ſervice ſolennel pour le repos de l'âme du roi Charles VIII, auquel furent conviés les évêques d'Orléans & de Chartres, avec l'abbé de Vendôme (2).

Une fois établie dans l'hôtel d'Etampes, Anne de Bretagne donna tous ſes ſoins au gouvernement de ſon duché. Elle envoya d'abord à Nantes, vers le maître de la Monnaie, pour lui demander les eſpèces d'or & d'argent frappées à l'effigie de ſon père ou à la ſienne, ſigne certain de ſa ſouveraineté ſur la Bretagne. Elle fit appeler les plus grands ſeigneurs, tels que les ſires

(1) Appendices, nº 3, *Extraits des Comptes*, § IV, *Voyages*.

(2) *Idem*.

de Rohan, de Rieux, d'Aigremont, & ſon frère naturel le baron d'Avaugour, pour leur confier la garde des villes les plus importantes. Le 12 juin, elle écrivait à la fois au ſeigneur de Bourbon, au prince d'Orange, au maréchal de Gié, afin qu'ils priſſent la défenſe de ſes intérêts (1). Pour ſe rendre compte de l'activité dévorante à laquelle cette jeune femme était en proie, pendant les premiers mois qui ſuivirent la mort de Charles VIII, il faut lire l'énoncé des lettres qu'elle écrivait chaque jour, & des meſſages qu'elle faiſait porter dans toutes les directions par ſes pages ou ſes chevaucheurs (2).

Pendant ſon ſéjour à Paris, Anne de Bretagne eut néceſſairement des rapports fréquents avec le nouveau roi. Il eſt certain qu'après la viſite ſolennelle qu'elle lui fit le 15 mai, entourée des principaux ſeigneurs de la Bretagne, elle le revit pluſieurs fois. Il avait eu ſoin d'exécuter ſcrupuleuſement les conditions ſtipulées par ſon prédéceſſeur. Ses hommes d'armes avaient quitté la Bretagne ; il avait donné ordre aux capitaines

(1) Appendices, n° 2, *Extraits des Comptes*, § IV, n° 2, *Voyages*.

(2) *Idem*, § IV, n° 2, *Voyages après la mort de Charles VIII*.

françaiſ & aux archers établis dans chaque bonne ville, de rendre la place aux capitaines bretons & à leurs hommes ; il arriva que pluſieurs d'entre eux refuſèrent d'obéir, principalement ceux qui commandaient à Breſt & à St-Malo (1) ; il s'enſuivit même quelque colliſion. Dès que la ducheſſe en fut informée, elle ne manqua pas d'écrire au roi, & de lui envoyer le prince d'Orange, pour ſe plaindre de cette grave infraction aux promeſſes qui lui avaient été faites. Louis XII s'empreſſa de donner pleine ſatisfaction à ſa requête. Il cherchait à lui plaire par tous les moyens en ſon pouvoir. On ne peut douter qu'il ne tarda pas à réuſſir, car bien certainement ce fut dans ces circonſtances que la veuve de Charles VIII lui écrivit de ſa main cette lettre bien ſignificative :

Monſieur mon bon frère,

J'ai reçu par M. de la Pommeraye vos lettres, & avec ſa charge entendu la ſingulière bénévolence que me portez, dont je ſuis très conſolée ; & vous en remercie de tout mon cœur, vous priant de toujours

(1) Dom Lobineau, *Hiſtoire de Bretagne*, &c., t. I, p. 823.

ainsi continuer, comme c'est la ferme confiance de celle qui est, & à toujours sera votre bonne sœur, cousine & alliée. — Anne (1).

Louis XII & Anne de Bretagne se visitèrent plusieurs fois. Vers le mois de juin, la duchesse fit un voyage à Etampes où se trouvait le roi. On peut facilement se rendre compte de ce qui eut lieu dans ces conférences par les deux actes qui suivirent & qui sont datés du même jour, 19 août 1498. D'après le premier, Anne de Bretagne consent à épouser le roi Louis XII, dès qu'il aura obtenu que l'union forcée qu'il avait contractée autrefois avec Jeanne de France soit déclarée nulle par le pape; d'après le second, Louis XII s'engage à rendre à la duchesse les deux villes de Nantes & de Fougères qu'il détenait en gages, si par mort ou autrement il n'épousait pas la duchesse dans le délai d'une année (2). Du même coup, Anne assurait la complète indépendance de la Bretagne, & remontait sur le trône de France qu'elle avait si amèrement re-

(1) Voir cette lettre & le fac-simile aux Appendices, nº 1, § I, nº 1, *Lettres de la reine*, &c.

(2) Dom Morice, *Actes de Bretagne*, t. III, col. 794, 799.

grettė. Du reſte la jeune ducheſſe & ſes conſeillers avaient été ſingulièrement favoriſés par les circonſtances. Il s'agiſſait pour eux d'obtenir le ſtrict accompliſſement des conditions ſtipulées dans le contrat de mariage avec Charles VIII. Ces conditions obligeaient le nouveau roi d'épouſer Anne de Bretagne, ou de l'unir à l'héritier préſomptif de la couronne; or Louis XII était marié; l'héritier préſomptif, François d'Angoulême, n'avait encore que quatre ans. Anne de Bretagne, en préſence des impoſſibilités de l'exécution du traité de Nantes, ſe regardait comme dégagée à l'égard de la France. Pour en donner des preuves, elle agiſſait en ſouveraine du duché de Bretagne. Elle n'ignorait pas d'ailleurs que Louis XII reſſentait pour ſa femme une répulſion invincible, qu'en l'épouſant il avait obéi aux volontés menaçantes de Louis XI; que bien au contraire il profeſſait pour elle, Anne de Bretagne, une admiration qui allait bientôt ſe changer en un amour auſſi profond que ſérieux. Telle était la ſituation d'eſprit de la reine-ducheſſe quand elle répondait à ceux qui plaignaient ſon ſort, qu'elle reſterait plutôt veuve toute ſa vie, après avoir été la femme d'un ſi grand roi, que de ſe rabaiſſer

à un moindre que lui (1). Brantôme ajoute qu'elle disait encore: « J'ai assez de confiance en mon étoile pour devenir une seconde fois reine de France. »

Anne très bien instruite des instances que faisait faire Louis XII près de la cour de Rome pour rompre son mariage, n'ignorait pas que ses instances ne pouvaient manquer de réussir. Aussi partit-elle pour son duché de Bretagne le cœur rempli de nouvelles espérances.

Ce fut vers le milieu du mois d'août, dans le quatrième mois de son veuvage, que ce départ eut lieu. Toutes les précautions avaient été prises pour que son retour en Bretagne se fît avec l'appareil qui convient à une princesse souveraine. Le 13 août, elle avait écrit au sieur Coupcoul, membre de son conseil privé & secrétaire de la guerre, de lui envoyer cent des meilleurs archers du pays pour lui servir d'escorte (2). Le 16 elle était à Etampes, le 24 à Chartres. Elle écrivait aux gens d'église, barons & bourgeois des diocèses de Rennes, de

(1) Brantôme, *Dames illustres*, t. V des *OEuvres complètes*, p. 4.

(2) Appendices, n° 2, *Extraits des Comptes*, § IV, n° 2, *Voyages*.

St-Malo, St-Brieuc & Treguier, de ſe rendre à Rennes pour aſſiſter aux Etats-Généraux qu'elle voulait y tenir (1). Vers la fin du mois d'août, elle arrivait à Laval, où elle reſtait quelque temps chez la reine-douairière de Sicile, Jeanne ſa couſine, marraine de ſon premier né, le pauvre petit dauphin Charles-Orland. Anne avait pour cette bonne princeſſe une affection toute particulière. Pendant le ſéjour de pluſieurs ſemaines qu'elle fit chez Jeanne de Laval, elle écrivit ſouvent au roi de France, au prince d'Orange, à Françoiſe de Dinant, ſon ancienne gouvernante, ainſi qu'à pluſieurs autres grands ſeigneurs de Bretagne (2). Ce fut ſeulement dans les premiers jours du mois d'octobre qu'elle ſe rendit à Nantes & à Rennes, où elle continua de s'occuper de l'adminiſtration de ſon duché. Anne de Bretagne fit une entrée ſolennelle à Nantes par la porte du pont de Sauvetout. Elle fut reçue ſous un dais de velours noir, précédé d'étendards de ſatin blanc ornés de ſes armes & de ſa deviſe, & ſuivi de croix

(1) Appendices, nº 2, *Extraits des Comptes*, § IV, nº 2, *Voyages*.

(2) *Idem*.

noires & de bannières de même couleur, en ſigne de deuil. Elle ſe rendit à la cathédrale où l'évêque, au nom de la Bretagne, lui fit un compliment de condoléance (1).

La jeune ducheſſe ſignala ſa préſence dans ſes Etats par des traits nombreux de bienfaiſance. Elle était encore à Nantes quand elle eut la douleur de perdre Françoiſe de Dinant, dame de Châteaubriand & de Laval, qui avait été ſa gouvernante, & pour laquelle elle reſſentit toujours une très-vive amitié.

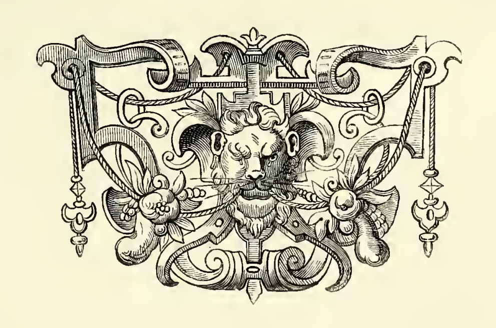
Anne de Bretagne établit ſa maiſon particulière ſur un pied nouveau, augmenta le nombre & les gages de ceux qui la compoſaient (2). De cette époque date la formation d'une compagnie de cent gentilshommes bretons chargés de veiller à la ſûreté de ſa perſonne, & qui l'accompagnaient dans ſes ſorties. Quand elle fut reine pour la ſeconde fois, ces gentilshommes la ſuivirent en France. Au château de Blois, ils ſe réuniſſaient ordinairement ſur la plateforme d'une des terraſſes qui avait reçu le

(1) Trébuchet, *Anne de Bretagne, reine de France*, &c., 2e édition, 1822, in-8o, p. 25.

(2) Dom Morice, *Actes de Bretagne*, t. III, col. 801.

nom de la *Perche-aux-Bretons*, où ils se trouvaient à l'heure indiquée par Anne de Bretagne. Jamais elle ne les faisait attendre longtemps. En les voyant, elle laissait toujours échapper un sourire de satisfaction, se levait au plus vite, disant à ceux qui essayaient de la retenir : « Voilà mes Bretons qui sont sur la perche, qui m'attendent (1). »

(1) Brantôme, *Dames illustres*, t. V, page 8 des *OEuvres complètes*, édition in-8°.



CHAPITRE DEUXIEME.

Louis XII & sa première femme Jeanne de France ; obtient de divorcer avec elle, en donnant le duché de Valentinois & une de ses parentes à César Borgia. — Caractère de ce prince. — Contrat de mariage d'Anne de Bretagne & de Louis XII. — Conditions imposées par ce contrat religieusement observées.

PENDANT qu'Anne de Bretagne, rentrée dans la pleine & entière possession de son duché, y exerçait tous les droits de princesse souveraine, Louis XII, qui poursuivait en cour de Rome, depuis plusieurs mois déjà, la dissolution de son mariage avec Jeanne de France, ne tarda pas à obtenir sur ce point tout ce qu'il désirait. On ne peut nier que ce mariage n'ait été accompli sans sa volonté, sous la pression terrible de Louis XI, qui ne reculait, on le sait, devant aucun moyen pour parvenir à l'accomplissement de ses desseins. Jeanne avait toujours été très-disgraciée de la nature : son visage était noir & laid, sa taille petite & contrefaite. Louis XI la regardait

avec tant de déplaiſir « que ſon gouverneur, le ſieur de Leſguière, la cachoit dans ſa longue robe quand le roi la rencontroit (1). » L'apercevait-il, par haſard, il s'écriait avec dépit : « Je ne l'aurois pas crue ſi laide ! » En 1476, quand on voulut marier Jeanne avec Louis d'Orléans, la princeſſe avait douze ans, le prince quatorze. Il commença par refuſer avec colère, déclarant qu'il préférait épouſer la plus ſimple fille noble de Beauce. Mais on lui déclara qu'il allait être tonſuré, & qu'une fois ſous l'habit de moine, on le ferait aiſément diſparaître. Le jeune prince ſe réſigna, tout en déclarant à ſes familiers qu'il ne voulait donner nulle ſuite à ce mariage forcé, & qu'il n'aurait de rapports d'aucune ſorte avec cette laide princeſſe. Mais il fut bien vite contraint d'agir autrement ſous l'œil inveſtigateur & ſoupçonneux de ſon beau-père, qui faiſait eſpionner ſa conduite & qui le menaça de mort, s'il ne rempliſſait pas ſes devoirs (2).

(1) Mathieu, *Hiſtoire de Louis XI*, liv. X, p. 453.

(2) « C'eſt grand merveille de ce qu'on faiſoit au duc d'Orléans, & les menaces qu'on lui faiſoit, s'il ne s'acquittoit pas de coucher avec la dite Jehanne. On ne le menaçoit de rien moins que de la vie, & j'aurois

A l'avénement de Charles VIII, Louis d'Orléans ne crut pas le temps opportun pour demander l'annulation de ſon mariage ; il vécut ſéparé de ſa femme, dont les événements politiques le tenaient d'ailleurs très-éloigné. Quant à Jeanne, elle rachetait par ſon eſprit, ſon bon ſens, par les grandes qualités du cœur & toutes les vertus de la femme chrétienne, les infirmités du corps & la laideur dont elle était affligée. Autant le prince ſe montrait rude & ſévère à ſon égard, autant elle lui donnait de témoignages de douceur & d'affection. Auſſitôt qu'elle ſut que, trahi par le ſort des armes, il était priſonnier de la régente, elle courut demander ſa grâce, & voulut partager ſa priſon. Chaque jour elle priait pour lui. C'eſt aux vives ſollicitations dont elle pourſuivit ſon frère Charles VIII, que Louis d'Orléans dut ſa délivrance, à laquelle ne ceſſa de s'oppoſer la dame de Beaujeu.

Tant de qualités morales, un dévouement auſſi abſolu ne purent changer la détermination que ſon mari avait priſe de ſe ſéparer d'elle.

grande honte de réciter la façon comme en uſoient ceux qui étoient autour, tant hommes que femmes. » Saint-Gelais de Monlieu, *Hiſtoire de Louis XII*, &c., pp. 35, 36, édit. de Godefroy, in-4°.

Louis XII devenu roi, avait, en outre de la répulsion qu'il ressentait, deux puissants mobiles, l'intérêt & l'amour. La raison d'Etat exigeait qu'il épousât la veuve de Charles VIII. Cette veuve comptait vingt ans à peine, elle était charmante ; il éprouvait pour elle un sentiment profond d'estime & d'admiration qui ne tarda pas à devenir très-passionné. Il était sûr d'obtenir du pape régnant alors la nullité de son premier mariage. C'était le fameux Roderigo Borgia, ce riche & puissant cardinal qui, après avoir été longtemps vice-chancelier de l'Eglise, devint pape lui-même en 1492, sous le nom d'Alexandre VI. Des intérêts de famille l'obligeaient à satisfaire les désirs du roi de France.

Pour que la dissolution du mariage entre Louis XII & Jeanne fût valable, une procédure en cour d'Eglise était nécessaire. Cette procédure eut lieu, & tous les actes en sont parvenus jusqu'à nous. Ce sont de bien tristes témoignages des violences auxquelles pouvaient à cette époque se livrer les grands de la terre, quand leurs passions ou leurs intérêts étaient mis en jeu, surtout quand ils avaient, pour se couvrir, ce beau masque de la raison d'Etat. Comme il arrive presque toujours dans ces procédures,

le vaincu y joua le meilleur rôle ; & la voix du peuple lui donna gain de caufe. Le tribunal était compofé d'un cardinal, de deux évêques affiftés de l'official de Paris, de l'archidiacre & d'un doyen du diocèfe. Jeanne de France comparut devant ce tribunal; elle confondit bien fouvent fes juges par des réponfes pleines de bon fens, de convenance & de nobleffe. Chaque fois qu'on lui pofait une queftion préjudiciable à la mémoire de fon père, elle fe contentait de dire : *Je l'ignore*, ou bien : *Je ne le crois pas*. Quand cette queftion était relative à fes rapports avec fon mari, elle fe montrait affez ferme, mais elle évitait toujours de l'accufer directement. On pouffa l'impudeur jufqu'à lui dire qu'elle était mal conformée : « Je fais très-bien, répondit-elle, que je ne fuis pas auffi jolie, ou auffi belle de corps que la plupart des femmes. » — « Vous favez que vous n'êtes point apte au mariage ? » — « Je ne crois pas ; je me crois auffi propre au mariage que la femme de mon écuyer Georges tout à fait contrefaite, & qui pourtant lui donne de très-beaux enfants. »

L'interrogatoire du roi dut être bien pénible pour lui : convaincu à plufieurs reprifes d'avoir demeuré fous le même toit que fa femme, il

ſe vit contraint de nier tout rapport d'intimité. Jeanne avait été certainement le voir dans les châteaux qui lui avaient ſervi de priſons, à Luſignan, à Mehun-ſur-Yevre, à Bourges; Louis XII ſe contenta de répondre qu'il le croyait, mais qu'il ne l'avait jamais demandé ni déſiré; il était impoſſible d'avouer mieux ſon ingratitude. On décida que la reine ſerait viſitée par des matrones; elle ſe refuſa formellement à cette honteuſe & ridicule cérémonie: « Je ne veux, dit-elle, d'autres juges que le roi lui-même; s'il affirme par ſerment que les faits allégués contre moi ſont exacts, je conſens à ma condamnation. » Louis XII jura ſur l'Evangile; le mariage fut déclaré nul; mais le peuple, qui dans ces triſtes affaires juge en dernier reſſort, diſait, en montrant du doigt les prélats & les théologiens qui compoſaient le tribunal: « Voilà Caïphe, voilà Hérode, voilà Pilate, qui ont jugé contre la haute dame qu'elle n'eſt plus reine de France (1). » Un des hiſto-

(1) Dony d'Attichy, *Tableau ſacré de la ſainte vie & & mort, vertus & miracles de la très-illuſtre & très-pieuſe reine Madame Jeanne de France de Valois, &c., &c.*, Paris, 1622, in-18°, p. 143. — Voir auſſi Vatout, &c., *Château d'Amboiſe*, p. 157. — Bibliophile Jacob (M. Paul

riens de Jeanne rapporte que frère Olivier Maillard, cordelier, prédicateur populaire des plus hardis, blâma hautement le divorce du roi; en vain le menaça-t-on, pour lui impoſer ſilence, de le lier dans un ſac & de le noyer, il répondit : « J'aime autant dire la vérité & aller en Paradis par eau, ſi l'on m'y fait jeter, que par terre & par le chemin ordinaire; » & il répétait toujours dans ſes ſermons que Jeanne était la véritable reine.

Un docteur célèbre de ce temps-là, Jean Standouk, qui avait été quelques années auparavant recteur de l'univerſité de Paris, oſa dire à Louis XII toute la vérité : « Il ne lui était pas permis de répudier une femme à laquelle il n'avait rien à reprocher. Il ne pouvait pas, tant que cette femme était vivante, en épouſer une autre qui avait été mariée au roi ſon beau-frère. » On laiſſa déclamer Standouk, mais on profita d'un emportement qu'il eut peu après contre le chancelier Guy de Rochefort, à propos des priviléges de l'Univerſité, pour l'exiler pendant quelques années (1).

Lacroix), *Hiſtoire du ſeizième ſiècle en France*, &c., Paris, 1834, in-8°, 4 vol., t. I, p. 108 & ſuiv.

(1) Du Boulay, *Hiſtoire de l'Univerſité*, &c., t. V, p. 900.

Dès que Louis XII eut obtenu contre Jeanne la ſentence de ſéparation, il s'empreſſa de lui aſſurer un ſort digne de ſa naiſſance & du rang qu'elle avait eu; le duché de Berri dont elle portait le nom, avec les domaines de Châtillon-ſur-Indre, de Châteauneuf-ſur-Loire, de Pontoiſe & une penſion de douze mille écus lui furent aſſignés en douaire. La pieuſe & douce princeſſe profita de ſes richeſſes temporelles pour faire toutes ſortes de bonnes œuvres; elle ſe retira dans la ville de Bourges, y fonda l'ordre des religieuſes Annonciades dont elle devint la ſupérieure. Après avoir vécu pendant pluſieurs années dans la retraite & la prière, après avoir ſoulagé toutes les infortunes qu'elle pouvait connaître, elle rendit ſon âme à Dieu le 4 février de l'année 1505. C'eſt avec raiſon que l'Egliſe l'a placée au rang des bienheureuſes.

J'ai dit précédemment que des intérêts de famille obligeaient le pape Alexandre VI à ſatisfaire les volontés de Louis XII. Avant d'entrer dans les ordres, Roderigo Borgia avait eu d'une femme bien aimée, Roſa Vanozza, deux fils; devenu cardinal & chancelier de l'Egliſe, il avait pourvu l'aîné du duché de Candie, & le ſecond de l'évêché de Pampelune. Monté ſur le trône

pontifical en 1492, il nomma le ſecond archevêque de Valence, & lui donna ſa place dans le Sacré Collége. Mais ce fils cadet, appelé Céſar, était rongé d'ambition; la dignité de ſon frère aîné lui faiſait ombrage: il eſt accuſé, non ſans motif, ſoit de l'avoir aſſaſſiné clandeſtinement, ſoit de l'avoir fait jeter dans le Tibre. Après la mort de ſon frère aîné, Céſar Borgia quitta l'Egliſe pour les armes, & devint duc de Candie & de Bénévent. Il jouiſſait de toute la confiance de ſon père, le pape Alexandre VI, & ce fut lui qui vint en France apporter à Louis XII la bulle de diſſolution de ſon mariage; & de plus un chapeau de cardinal pour le miniſtre favori, Georges d'Amboiſe, archevêqne de Rouen. Louis XII devait reconnaître largement autant de complaiſance; il promit au pape de donner à ſon fils une penſion de vingt mille écus d'or & le duché de Valentinois, de plus, il lui offrit la main d'une de ſes parentes; le pape accepta: il connaiſſait les projets de Louis XII ſur l'Italie, il eſpérait bien que ſon fils devenu le parent & l'allié du roi de France, trouverait moyen d'agrandir ſes principautés.

Céſar Borgia vint donc en France trouver le roi qui était alors à Chinon; il fit une entrée

ſolennelle dans cette ville le mercredi 18 décembre 1498. Brantôme donne de longs détails ſur le cortége qui l'accompagnait & ſur le luxe inouï déployé par Borgia. Ses mulets, ſes chevaux, ſes pages, les cinquante gentilshommes qui le ſuivaient, étaient couverts de velours & d'étoffes d'or ou de ſoie. Quant à lui, monté ſur un grand cheval caparaçonné d'une étoffe d'or garnie de perles & de pierreries, il était vêtu d'une robe mi-partie de ſatin rouge & de drap d'or, bordée de perles & de pierreries; il avait à ſon chapeau une double rangée de rubis *gros comme une groſſe fève, qui montroient une grande lueur*. Sur le rebras de ſa barrette était ſemée quantité de pierreries; ſes bottes elles-mêmes étaient couvertes de cordons d'or & bordées de perles. Sur ſa poitrine, il avait un collier de la valeur de trente mille ducats (1).

Borgia commença par remettre à Louis XII le chapeau de cardinal qu'il apportait pour Georges d'Amboiſe. Quant à la bulle de diſſolution du mariage, il dit au roi qu'elle n'était pas

(1) Brantôme fait cette deſcription d'après une pièce en vers aſſez groſſiers, dit-il, qui ſe trouvoit dans les Archives de ſa maiſon. *Capitaines étrangers*, t. I, p. 404 des *OEuvres complètes*, édit. in-8°.

encore prête, bien qu'en réalité il eût cette bulle avec lui. César Borgia espérait que Louis XII, dans son impatience amoureuse, la lui paierait très-cher. Mais Fernand, évêque de Ceuta, nonce du pape à la cour de France, bien informé des affaires de Rome, fit connaître à Louis XII la fourbe de Borgia, l'assurant que les dispenses étaient expédiées depuis longtemps. Louis XII allait passer outre, quand Borgia s'empressa de lui remettre la bulle. Il invita même l'imprudent évêque à sa table ; mais, peu de jours après, le nonce mourait d'un poison qu'il avait pris à ce repas.

César Borgia, qui devait épouser une des parentes du roi, avait jeté les yeux sur Charlotte de France, fille de Frédéric, roi dépossédé de Naples & d'Aragon ; on la nommait la princesse de Tarente (1). Malgré l'intervention de Louis XII, ni la jeune princesse, ni le père n'avaient consenti à une pareille alliance ; il fallut chercher une autre fille du sang royal qui se trouvât dans une position assez précaire & assez dépendante pour ne pas refuser

(1) Voyez plus loin liv. IV, *Dames & Demoiselles d'honneur;* chap. II, *Histoire de la princesse de Tarente.*

le *Valentin*. A cette époque, on appelait ainſi les jeunes ſeigneurs qui ſe déclaraient ſerviteurs d'une dame, & qui, le jour de ſaint Valentin, venaient lui offrir des fleurs & ſe mettre ſous ſes lois pour toute l'année. Par moquerie on avait donné ce nom à Borgia, bien qu'il ne fût ni jeune, ni beau, parce que, dès ſon arrivée à la cour, il avait pris les couleurs & la deviſe de la belle princeſſe de Tarente; les *équivoqueurs* voulaient auſſi faire alluſion au titre de duc de Valentinois qu'il venait de recevoir.

Louis XII jeta les yeux ſur la dernière des filles d'Alain d'Albret, ce prétendant éconduit d'Anne de Bretagne, dont le fils aîné Jean avait épouſé Catherine de Foix, reine de Navarre. Ses alliances avec la maiſon royale donnaient droit à d'Albret d'eſpérer mieux pour ſa fille, dont chacun vantait la grâce & la beauté; il refuſa d'abord & envoya vers Louis XII *Jean Calvimont*, homme d'un *habile & véhément eſprit, capable de démêler une grande affaire*. Mais Calvimont, gagné par le don d'un office au Parlement de Bordeaux, fit comprendre à ſon maître qu'il n'y avait pour lui aucun moyen de réſiſter. D'Albret ſe laiſſa convaincre, ébloui d'ailleurs par un douaire de deux cent mille écus d'or donné par

le pape & un chapeau de cardinal pour Amanjeu d'Albret, beau-frère de la fiancée. Le mariage ne tarda pas à se faire, au grand amusement de la cour, qui n'épargna, dans cette circonstance, à l'Italien ni les brocards ni les plaisanteries; Fleuranges nous en a conservé un trait de mauvais goût (1).

Louis XII ne manqua pas de mettre à profit l'astuce & le courage de Borgia dans les expéditions d'Italie. Mais celui-ci, oubliant vite les Français & leur cause, fut bientôt désavoué par eux. Chef d'un parti puissant, il était sur le point de se faire proclamer *roi de la Romagne*, quand son père Alexandre VI mourut en 1503. Abandonné tout aussitôt, il fut contraint de demander un sauf-conduit au grand capitaine espagnol, Gonzalve de Cordoue, qui ne le lui accorda que pour le livrer à ses ennemis. Après deux ans de captivité au château de *Medina del Campo*, Borgia parvint à s'échapper; après quelques aventures il mourut d'un coup de lance, en 1507, sous les murs de Pampelune. Telle fut la triste fin de cet homme qui compte parmi les aventuriers célèbres de son temps; ni l'intelligence, ni

(1) *Mémoires*, chap. IV.

la bravoure ne lui ont manqué, mais les abominables débauches & les crimes de tout genre qui ont ſouillé ſa vie ont, à juſte titre, rendu ſa mémoire odieuſe.

Une fois poſſeſſeur de la bulle de diſſolution de ſon premier mariage, Louis XII réclama de la veuve de Charles VIII l'accompliſſement des actes qu'ils avaient échangés peu de mois auparavant. Anne de Bretagne y accéda volontiers; quelques jours avant l'expiration du neuvième mois de ſon veuvage, elle ſe rendit à Nantes, où le roi de France venait d'arriver. Ce n'était plus, comme Charles VIII, un vainqueur ayant des droits réels à la ſucceſſion du duché, qui, pour arrêter l'effuſion du ſang, conſentait à épouſer une jeune fille tombée déjà entre ſes mains, c'était un roi qui venait épouſer une ducheſſe régnante beaucoup moins puiſſante que lui, à vrai dire, mais un roi dont le cœur était épris! Les habiles conſeillers qui entouraient Anne de Bretagne ne l'ignoraient pas; ils rédigèrent le contrat de mariage en conſéquence. Par ce contrat, non ſeulement Anne de Bretagne conſervait le gouvernement de ſon duché, en touchait ſeule les revenus, mais encore, ſi elle mourait ſans enfants, le roi de France

Louis XII jouiſſait, ſa vie durant, du duché qui devait revenir après lui aux héritiers directs d'Anne de Bretagne *ſans que les autres rois ſes ſucceſſeurs en puſſent quereller*. Dans le cas où des enfants naîtraient, le ſecond enfant mâle, ou fille à défaut de mâle, ſerait de droit héritier de ce duché. Anne de Bretagne devait jouir durant toute ſa vie du douaire que lui avait aſſigné Charles VIII, de plus le roi très-chrétien lui accordait un douaire d'égale valeur (1).

Tel eſt en réſumé cet acte, au bas duquel la jeune ducheſſe ſignait : Donné au châtel de Nantes, au mois de janvier 1498, *de noſtre règne le premier*. Ainſi toutes les peines qu'avaient priſes Louis XI, Anne de Beaujeu & Charles VIII étaient perdues ; le roi de France épouſait la ducheſſe de Bretagne, mais cette province gardait l'indépendance qu'elle avait retrouvée à la mort de Charles VIII. Quelques jours plus tard, le 19 janvier, par un accord paſſé entre lui & ſa femme, comme cadeau de noces, Louis XII ratifiait tous les priviléges, tous les droits de l'Egliſe, de la juſtice, comme Chancellerie, Conſeil, Parle-

(1) *Contrat de mariage entre Louis XII & Anne de Bretagne*, Dom Morice, *Actes de Bretagne*, t. III, col. 813.

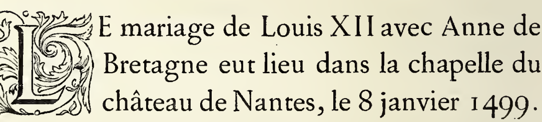
ment, Chambre des Comptes, Tréſorerie de Bretagne (1). C'eſt là un fait important ſur lequel les hiſtoriens n'ont pas aſſez inſiſté ; preſque tous datent de Charles VIII la réunion de la Bretagne à la France, tandis que réellement cette réunion ne s'eſt accomplie que par le mariage de Claude de France avec l'héritier du trône, François d'Angoulême. Claude, par un acte du 22 juillet 1515 (2), fit don à ſon mari, devenu roi, du duché de Bretagne, ſans tenir compte de la clauſe reſtrictive inſérée au contrat de mariage d'Anne de Bretagne & de Louis XII.

(1) *Contrat de mariage entre Louis XII & Anne de Bretagne*, Dom Morice, *Actes de Bretagne*, t. III, col. 815. — L'abbé de Vertot, dans ſon *Hiſtoire critique de l'Etabliſſement des Bretons dans les Gaules*, a conteſté la valeur du contrat de mariage dont l'original n'exiſte plus, & que l'abbé prétend avoir été altéré. Daru obſerve, avec raiſon, qu'on ne doit pas, ſur un ſimple ſoupçon, admettre des faits auſſi graves, & que d'ailleurs la conduite tenue par Anne de Bretagne, depuis ſon ſecond mariage, eſt en plein accord avec les droits inſcrits dans ce contrat. (*Hiſtoire de Bretagne*, &c., t. III, p. 215.

(2) Dom Morice, *Actes de Bretagne*, t. III, col. 739.

CHAPITRE TROISIEME.

Célébration du mariage d'Anne de Bretagne & de Louis XII. — Aſcendant que cette princeſſe prend ſur ſon mari. — Citations ſur quelques-unes de ſes lettres. — Sa répugnance pour les guerres d'Italie. — Lettres inédites de Louis XII à Ferdinand. — Projet de croiſade. — Le vaiſſeau Marie-la-Cordelière.



LE mariage de Louis XII avec Anne de Bretagne eut lieu dans la chapelle du château de Nantes, le 8 janvier 1499. La reine-ducheſſe profita de cette circonſtance pour faire des cadeaux aux égliſes de la Bretagne & aux hoſpices de ſa ville capitale. L'égliſe Saint-Nicolas de Nantes reçut une chapelle (1) entière

(1) Par le mot *chapelle* il faut entendre ici les vêtements qui compoſent le coſtume du prêtre dans l'exercice de ſes fonctions, c'eſt à dire l'aube, la chape & la dalmatique. (Voyez le *Gloſſaire* de Ducange, au mot *Capella*, t. II, p. 125, édition in-4°.
— Appendices, n° 2, *Extraits des Comptes*, § IV, n° 1, *Ornements d'égliſe*.



de velours bleu, avec un calice & deux burettes d'argent doré, l'églife Saint-Vincent, une chapelle de velours cramoifi, avec un calice & deux burettes de même; des ornements à peu près pareils furent diftribués à l'églife Sainte-Anne près de la Roche-Bernard, à celles de Saint-Sauveur, de Redon, de Saint-Yves de Baffe-Bretagne, de la Conception à Vannes (1). Elle donna l'ordre au fieur de la Bonnardière, capitaine de la ville & du château de Nantes, & à Gilles Thomas fon tréforier de l'épargne, de diftribuer aux hôpitaux de la ville une quantité confidérable de tapifferies qui furent d'un grand fecours à ces établiffements.

Après la cérémonie de fon mariage, Louis XII ne fe hâta pas de revenir en France; il parcourut la Bretagne une grande partie de l'hiver, paffant le temps à chaffer & y prenant tant de plaifir, au rapport d'un de fes hiftoriens, qu'il mit ce paffe-temps très en vogue parmi fes gentilshommes (2). Vers les premiers jours d'avril, il re-

(1) Appendices, nº 2, *Extraits de Comptes*, § IV, nº 1, *Ornements d'églife*.

(2) Saint-Gelais de Monlieu, *Hiftoire de Louis XII*, p. 143. — Le chroniqueur ajoute des obfervations cu-

vint lentement au château de Blois, en compagnie de ſa femme déjà groſſe de quelques mois. Des fêtes pareilles à celles qui avaient eu lieu lors de ſon premier mariage ſignalèrent la rentrée de la reine en France; les habitants de la ville d'Amboiſe ſurtout, mus par le déſir de faire oublier à la princeſſe le chagrin qu'elle avait éprouvé, célébrèrent avec ſolennité ſon retour dans leurs murs. Le boulevard qui s'étend entre la Loire & le château avait été transformé en un grand pavillon: dans le milieu s'élevaient deux colonnes portant les deviſes de Louis XII & d'Anne de Bretagne, un porc-épic & une hermine, qui l'une & l'autre verſaient du vin; un dais de damas rouge avait été préparé pour le roi & un dais de damas blanc pour la reine; mais Anne de Bretagne parut ſeule dans cette cérémonie, ſoit que Louis XII en eût été empêché, ſoit que, par une attention délicate, il n'eût pas voulu rappeler par ſa préſence de triſtes ſouvenirs (1).

Louis XII eut pour Anne de Bretagne un

rieuſes ſur la chaſſe & ſur les dépenſes exceſſives qu'y faiſaient les nobles de ſon temps.

(1) Cartier, *Eſſai hiſtorique ſur la ville d'Amboiſe*, 1840, in-8°, p. 53.

amour inviolable, & l'on a remarqué que ce prince, qui dans ſa jeuneſſe n'avait pas dédaigné le *paſſe-temps* des dames, fut le plus fidèle des époux (1). Même en dehors de l'adminiſtration du duché de Bretagne, dont il ne ſe mêlait pas, il laiſſa toujours à ſa femme, une large part d'indépendance; il répondait à ceux qui lui faiſaient remarquer que les volontés de la reine allaient parfois juſqu'à l'obſtination : « On doit accorder quelque choſe à la femme chaſte. » Il voulait que chacun eût pour elle un profond reſpect : autant il montra d'indulgence pour les ſatires que les clercs de la baſoche ſe permettaient contre lui dans leurs comédies politiques, autant il réprima ſévèrement les alluſions qu'ils faiſaient à la conduite publique ou privée de la reine. Jean d'Auton rapporte qu'en préſence du roi, de la reine & de tous les ſeigneurs de France, les clercs du Palais & des écoliers jouèrent pluſieurs comédies ſatiriques & tragédies morales, dans leſquelles ils ſignalaient hardiment les actes répréhenſibles commis ſoit en France, ſoit en Italie. Louis XII ne fit que

(1) Claude de Seyſſel, *Hiſt. de Louis XII*, publiée par Godefroy, 1615, in-4°, p. 101.

rire de ces ſatires; mais du moment où la reine fut miſe en jeu, il défendit ces repréſentations & infligea des punitions aux plus hardis d'entre les acteurs (1).

L'aſcendant que la reine avait pris ſur Louis XII était aſſez fort pour qu'elle ne craignît pas de ſe mêler des affaires les plus graves; autant elle ſe montre craintive & réſervée avec ſon premier mari, autant avec le ſecond elle eſt ferme dans ſa conduite, hardie, entreprenante dans ſes démarches. Pluſieurs lettres adreſſées par elle à ſon oncle le roi d'Eſpagne Ferdinand viennent à l'appui de cette aſſertion. Je ſignalerai quelques-unes de ces lettres :

La première eſt datée du 21 avril de l'année 1505; elle eſt écrite en faveur du frère naturel de la reine, le ſeigneur d'Avaugour. Anne de Bretagne avait pour lui une affection très-vive, & ne ceſſa de le combler de ſes bienfaits. Elle avait obtenu pour lui les ſeigneuries d'un riche Napolitain, Rogeronne, comte d'Echellanne, mort depuis peu. Mais le royaume de Naples n'appartenait plus à la France; ſeulement par le traité fait après les guerres de 1502, 1503, il

(1) *Chroniques de Jean d'Auton*, &c., t. III, p. 112.

était convenu que les terres conquifes feraient rendues à ceux qui les tenaient avant cette guerre; Anne écrivait donc à Ferdinand de faire mettre en poffeffion le fire d'Avaugour, légitime héritier des feigneuries qu'elle réclamait (1).

La feconde eft malheureufement incomplète : elle eft datée du 18 feptembre, & doit fe rapporter à la guerre de l'année 1503. Plufieurs navires efpagnols allant en Flandre avaient été capturés par la flotte françaife. Ferdinand & Ifabelle s'étaient empreffés d'écrire à leur bonne nièce, qui leur répond que « *juftice fera faite,* « *ainfi qu'à ce cas il appartient, que Louis XII* « *& elle agiront toujours envers Leurs Majeftés* « *comme envers leurs père & mère* (2). »

La troifième lettre n'eft auffi datée que du 23 feptembre, fans autre indication, mais elle eft antérieure à 1504, époque de la mort d'Ifabelle-la-Catholique à qui s'adreffe Anne de Bretagne. Elle traite de l'évêché de Pampelune dont était invefti Nicolas de Dicaftillo, grand

(1) Voir Appendice I, § I, nº 1. *Lettres d'Anne de Bretagne*, &c., 21 *avril* 1505.

(2) *Idem.*

aumônier de la reine, & probablement frère d'un des serviteurs les plus dévoués de cette princesse, Loppe de Dicastillo, son maître d'hôtel. Sans avoir égard à cette investiture, le nouveau pape Pie III venait de donner cet évêché au cardinal de Sainte-Anastasie. Anne de Bretagne demande au roi d'Espagne & à sa femme Isabelle, de joindre leurs instances à celles des souverains de la Navarre & aux siennes, pour obtenir du Saint-Père que le cardinal ne prît pas possession de cet évêché : considérant, dit la reine avec ce bon sens qui la caractérisait, qu'il n'y a dans la Navarre qu'une seule église cathédrale, *& qu'il est besoin que leur prélat demeure continuellement sur les lieux* (1).

Enfin la quatrième est écrite en faveur de Michel Riz ou Ritius, Napolitain de naissance, docteur en droit civil & canon, jurisconsulte célèbre, qui avait embrassé la cause de Louis XII. Pour l'en récompenser, le roi l'avait attaché au Grand-Conseil, & l'appela plus tard au Parlement de Paris. Ce fut lui qui, à la fin de l'année 1500, fit une longue harangue aux Milanais vaincus, demanda leur grâce à

(1) Appendice I, § I, n° 1, *Lettres d'Anne de Bretagne.*

Louis XII, tout en démontrant leurs iniquités. Ce fut lui encore, après la pacification de la révolte de Gênes, en 1507, qui fit au peuple ſuppliant un diſcours plein de reproches & de ſévérité, en préſence de Louis XII, & qui fut nommé un des commiſſaires pour juger les coupables (1). Après la convention de 1502, qui laiſſait Ferdinand ſeul poſſeſſeur du royaume de Naples, Michel Riz réclama les biens qu'il avait dans cette ville avant la guerre. C'était, comme j'ai dit plus haut, une des clauſes du traité ; mais le roi Ferdinand ne ſe preſſait pas de la remplir. Anne de Bretagne lui écrivit, au mois de mai 1505, pour qu'il prît en conſidération la demande de Michel Riz; afin de témoigner tout l'intérêt qu'elle portait à ce fidèle ſerviteur, elle ajouta pluſieurs lignes de ſa main (2). Ferdinand ne mit pas un grand empreſſement à ſatisfaire la reine; au mois de février 1508, Riz était mort, ſans avoir obtenu la reſtitution de ſes biens; Louis XII écrivait à Ferdinand, l'année ſuivante, en faveur de Jean Sébaſtien Riz, fils

(1) *Chroniques de Jean d'Auton*, publiées par le bibliophile Jacob. Paris 1835, in-8°, t. IV, pp. 41-50.

(2) Appendice I, § I, n° 1, *Lettre d'Anne de Bretagne, du 29 mai 1505.*

du conſeiller, pour qu'il eût à faire rendre au jeune orphelin les biens de ſa famille (1).

Anne de Bretagne prit une part très-active aux différentes expéditions de Louis XII en Italie. Ces expéditions furent, comme chacun ſait, ſignalées par de belles victoires, des conquêtes rapides, mais n'eurent pas de réſultat. Commencées en 1499, par la conquête du Milanais faite en vingt jours, elles aboutirent, après douze ans mêlés de ſuccès & de revers, à l'évacuation complète de l'Italie par les Français. Il y avait eu les triomphes de Milan, de Gênes & de Naples; il y avait eu la fameuſe bataille d'Aignadel, gagnée par Louis XII en perſonne, le 4 mai 1509, mais il y avait eu deux défaites conſidérables en huit jours, l'une à Seminara, le vendredi 21 avril 1503, l'autre à Cérignole, le vendredi 28 du même mois; il y avait eu ſurtout la ligue des principaux ſouverains de l'Europe, en 1510, dirigée par ce pape guerrier Jules II, ennemi déclaré de la France, ennemi ſurtout de cette famille ſacrilége des Borgia, avec laquelle Louis XII

(1) Appendice I, § IV, *Lettres de Louis XII à Ferdinand*, 24 *février* 1509.

avait eu le tort de s'allier. Comment Louis XII, d'un caractère franc & loyal, pouvait-il lutter contre ces princes Italiens pour qui la ruſe, le menſonge, l'aſſaſſinat même par le fer ou le poiſon, étaient un jeu? Comment pouvait-il démêler les intrigues de cette politique tortueuſe ſi bien miſe en pratique par l'empereur Maximilien, cet époux éconduit d'Anne de Bretagne, par le roi d'Angleterre, Henri VIII, & par Ferdinand-le-Catholique, prince auſſi habile que ruſé? Rien de plus curieux que les lettres écrites, vers ce temps-là, par Louis XII à Ferdinand; ce roi, devenu veuf, en 1504, d'Iſabelle-la-Catholique, avait épouſé l'année ſuivante Germaine de Foix, nièce de Louis XII; Germaine avait reçu en dot les droits que ſon oncle prétendait avoir ſur le royaume de Naples. Louis XII expoſe franchement à celui qu'il appelle ſon *très cher & très aimé frère & couſin*, ſes projets & ſes démarches. Dans une de ces lettres, inédites juſqu'à ce jour, datée de Milan, 5 mai 1510, il lui annonce ſon expédition prochaine contre les Vénitiens, & lui demande de révoquer l'ambaſſadeur qu'il tient encore à Veniſe, *car déjà*, lui dit-il, *comme ſavez*, *nous avons licencié celui de la ſeigneurie qui eſtoit avecques*

nous. Il termine cette longue lettre en disant : *Au surplus, pour ce que lesdits Vénissiens se sont ventez & ventent que les Suysses seront pour eux, & que nous n'en aurons aucun à nostre solde, nous vous advertissons que jusques à ce jour nous en avons six mille, & encore autant en aurions quand nous les vouldrions recueillir & païer* (1). Ferdinand se garda bien de rappeler l'ambassadeur qu'il avait près des Vénitiens, puisque deux mois plus tard, il était ligué avec eux. Quant aux Suisses, ils furent achetés plus cher que Louis XII ne les payait, par la république de Venise, & ne tardèrent pas à se tourner contre la France. Bien que la reine-duchesse exerçât sur l'esprit de Louis XII une grande influence, elle n'avait jamais pu le déterminer à renoncer aux expéditions en Italie, ou du moins à se contenter des conquêtes que la victoire lui avait assurées. Au mois de juillet 1507, après avoir sévèrement châtié la révolte de Gênes & reçu de nouveau la soumission des habitants, il revint en France, resta deux mois à Lyon, où la reine, malgré son état de grossesse avancé, s'était empressée de le rejoindre. Anne de Bretagne, qui n'ignorait pas

(1) Appendice I, § IV, *Lettres de Louis XII*, &c., 3 *mai* 1509.

qu'une ligue terrible allait ſe former contre ſon mari, fit les plus grands efforts pour le déterminer à revenir avec elle à Blois voir leur petite fille, Madame Claude, *diſant qu'elle s'émoyoit, & avoit moult grant ſouci de lui* (1); mais Louis XII fut inſenſible aux prières de l'épouſe & de la mère qui ſavait ſi bien mettre en jeu ſon enfant. Il ſe contenta de lui promettre que bientôt il irait la rejoindre, & de la faire porter à bras par les Allemands de ſa garde, afin de lui épargner les fatigues du chemin.

Anne de Bretagne avait trop de perſpicacité pour ne pas reconnaître que toutes ces expéditions au delà des monts, qui n'avaient d'autre but que de poſſéder une terre ſéparée de la mère-patrie par des barrières naturelles, ne pouvaient que nuire à la proſpérité de la France. En 1508, quand la ligue de Cambrai ſe forma, elle conçut de vives alarmes en voyant le Saint-Père armer contre ſon mari; en 1511, quand l'interdit fut lancé ſur lui et ſur le royaume, dans ſa ferveur de chrétienne & de Bretonne, elle trembla pour le ſalut de ſon âme, & auſſi

(1) *Chroniques de Jean d'Auton*, &c.; édition in-8°, 1835, publiée par le bibliophile Jacob (M. Paul Lacroix), t. IV, p. 168.

pour le ſalut de tous ceux qui lui étaient chers. Elle adreſſait à Dieu de fréquentes prières pour obtenir la fin d'une lutte qui pour elle était une grande calamité; elle faiſait dire auſſi des meſſes dans les égliſes du royaume. Des hiſtoriens ont prétendu que, dans ces circonſtances, Anne de Bretagne pouſſa les rigidités de la chrétienne ſoumiſe au Saint-Siége, juſqu'à ne plus avoir de rapports avec ſon mari; qu'elle fit ſolliciter pour elle en particulier un pardon près du pape, & donna l'ordre aux évêques et abbés de la Bretagne de proteſter dans le concile national, qui fut tenu à Tours par le clergé de France, pour défendre Louis XII contre Jules II & ſes anathèmes. Il y a dans ces accuſations graves, qui réſulteraient d'actes authentiques, beaucoup d'exagération. Un envoyé de Marguerite d'Autriche, dans ſa dépêche diplomatique datée du 21 février 1512, informe cette princeſſe que le cardinal de Luxembourg a écrit au pape pour lui demander de relever le roi de ſon interdiction, ou tout au moins, l'héritier du trône, qu'il appelle dauphin, & la reine qui l'en ſupplie avec larmes (1). Quant à la proteſ-

(1) *Lettres du roi Louis XII*, &c., Bruxelles, 1712, in-12, 4 vol., t. IV, p. 51.

tation du clergé publiée dans l'hiſtoire de Bretagne (1), elle a rapport principalement à l'indépendance que ce clergé affectait, ſurtout depuis le mariage de la ducheſſe avec Louis XII. Il n'eſt pas vraiſemblable que la reine ſe ſoit, dans ces triſtes circonſtances, ſeparée de ſon mari; aucun document ne vient à l'appui de cette étrange aſſertion. Au contraire nous voyons Anne de Bretagne prendre part aux affaires politiques, aſſiſter à la réception des ambaſſadeurs, & dans le recueil des épîtres latines qu'elle adreſſe au roi pendant ſa dernière expédition d'Italie, en 1511, il s'en trouve une dans laquelle le poète ſon interprète ſe déchaîne aſſez violemment contre le pape Jules II & ſes rigueurs (2). On le voit, Anne de Bretagne fut loin de montrer la ſingulière conduite dont l'accuſent des hiſtoriens modernes qui raiſonnent avec l'indépendance d'eſprit de leur époque; ces écrivains ne comprennent pas qu'Anne de Bretagne ne pouvait avoir des idées & des

(1) Dom Morice, *Actes de Bretagne*, t. III, col. 896.

(2) *Cinquième épître d'Anne de Bretagne à Louis XII*, Ms. Voir Montfaucon, *Monuments de la monarchie française*, &c., t. IV, p. 112.

principes qui n'ont eu cours que deux ſiècles après ſa mort.

Mais quand Louis XII conçut la penſée généreuſe de délivrer Conſtantinople, quand il fallut repouſſer les attaques de l'Angleterre, cet ennemi invétéré de la France, non-ſeulement Anne engageait ſon mari à tenter l'entrepriſe, à ſe défendre vigoureuſement, mais encore elle lui venait en aide, mettant à ſa diſpoſition les grandes reſſources que lui fourniſſait ſon duché, les hommes d'armes & les marins auſſi hardis que dévoués qui en faiſaient partie. Vers le mois de juin de l'année 1501, au retour de la conquête de Naples, Louis XII prit la réſolution d'envoyer une flotte contre les Turcs, nouveaux conquérants de la Grèce, & de détruire ces ennemis de la chrétienté. « La « reine auſſi, Madame Anne de Bretagne, dit « Jean d'Auton, comme très-catholique, à l'af- « faire de ce voyage, n'eut le vouloir amolli, ni « la main cloſe; mais voulant employer le poſſi- « ble de ſa force pour exaucer la foi chrétienne, « déploya ſes tréſors & iceux élargit, pour ſou- « doyer grand nombre de gens d'armes & équi- « per force navires; entre autres voulut que ſa « groſſe carraque nommée *la Cordelière* & plu-

« ſieurs autres fiſſent le voyage (1). » Sur ce navire, dont les proportions étaient conſidérables, s'embarquèrent les meilleurs marins de la Bretagne, un aſſez grand nombre de ſes hommes d'armes & pluſieurs chevaliers de la maiſon de la reine. La conduite de ce bâtiment était confiée au capitaine Jacques Guybé, commandant des troupes bretonnes, même avant le mariage d'Anne de Bretagne avec Louis XII. C'était le neveu de Landois, favori de François II, dont j'ai parlé précédemment (2). La reine avait en lui toute confiance, & Guybé la méritait. Parmi les officiers embarqués ſur *la Cordelière*, ſe trouvait Pierre Choque, dit *Bretagne*, roi d'armes; il était chargé par elle de lui faire le récit de cette expédition (3). Le chroniqueur de Louis XII en a raconté fort en détail toutes les péripéties; les plus petits faits d'armes ſont enregiſtrés avec ſoin, il nous dit comment chacun des chrétiens qui ſe trouva là *tranſmit ſon Turc en enfer* (4). Cet eſſai de croiſade n'eut pas une fin heureuſe: l'orage fit éprouver de grande pertes à la flotte

(1) *Chroniques*, &c., t. I, p. 252.
(2) Voir plus haut, dans l'Introduction, p. 26.
(3) *Chroniques de Jean d'Auton*, t. I, p. 253.
(4) *Idem*, t. II, pp. 11 à 74.

françaiſe & bretonne, qui ſeule était reſtée fidèle à ſa miſſion ; malgré tout, la grande nef *Marie-la-Cordelière* put revenir à Breſt ; peu de temps après, lors d'un voyage qu'elle fit en Bretagne en 1505, la reine-ducheſſe ſe donna le plaiſir de la viſiter deux fois (1).

Mais cette belle nef *Marie-la-Cordelière* ne fut pas auſſi heureuſe dix années plus tard, dans une lutte qu'elle eut à ſoutenir contre la flotte anglaiſe. Le 10 août de l'année 1512, à la hauteur des îles d'Oueſſant, attaquée par le vaiſſeau amiral anglais nommé *le Régent*, elle ſoutint contre lui une lutte acharnée. Les deux bâtiments accrochés l'un à l'autre, devinrent un véritable champ de carnage, où pluſieurs milliers d'hommes ſe diſputèrent la victoire. Le commandant de *la Cordelière*, *Hervé Portzmoguet*, Breton à l'âme héroïque, ſe voyant près de ſuccomber, n'héſita pas à incendier ſon bâtiment & en même temps celui qu'il combattait. Bientôt *Marie-la-Cordelière* & *le Régent* diſparurent dans le même tourbillon. Ceux qui les montaient

(1) Alain Bouchard, *Chroniques de Bretagne*, &c., f° 239.

périrent au milieu des flammes, ou engloutis dans la mer (1).

(1) L'incendie & la perte du vaiſſeau *la Cordelière* ont été célébrés dans un poème en vers latins, imprimé à Paris, chez Aſcenſius, en 1513, 1 vol., in-4°. L'auteur, Germain Brice, ſecrétaire du chancelier de France, l'a dédié, le 23 octobre 1512, à la reine Anne de Bretagne qui, peu de mois après, attacha l'auteur à ſon ſervice. Ce poème a été traduit en vers français, d'après les ordres de la reine, par Pierre Choque, roi d'armes de cette princeſſe. Le manuſcrit original de cette traduction ſe trouve à la Bibliothèque Impériale, n° 7658[3]. C'eſt un volume petit in-4°, de treize feuillets en parchemin, avec deux miniatures ; la première eſt de dédicace, la ſeconde repréſente l'incendie de *la Cordelière*. En 1845, M. A. Jal, hiſtoriographe de la Marine, a publié le poème français dans les *Annales maritimes & coloniales*. Il en a fait un tirage ſéparé ſous le titre ſuivant : MARIE-LA-CORDELIERE (*XVI*e *ſiècle*), *étude pour une hiſtoire de la Marine françaiſe*, &c., &c., Paris, imprimerie royale, 1845, in-8°, 80 pages, auxquelles on doit joindre quelques pages imprimées la même année : *l'Herveus de* GERMAIN BRICE ; *Errata pour* MARIE-LA-CORDELIERE. M. Jal a joint au poème un commentaire développé, rempli de renſeignements curieux.

CHAPITRE QUATRIEME.

Les enfants d'Anne de Bretagne & de Louis XII. — Soins que la reine prend de leur ſanté. — Sa lettre à la gouvernante de ſa fille aînée. — Maladies de Louis XII; dangers qu'il court; regrets qu'il inſpire. — Mort ſubite de ſon amie de cœur, la dame Spinola. — Soins que la reine prodigue à Louis XII. — Ses prières, ſon vœu à Notre-Dame de Fol-Coat. — Voyage qu'elle fait en Bretagne en 1505. — Le Maréchal de Gié, ſa diſgrace & ſon procès; joué par les confrères de la Baſoche. — Amour d'Anne de Bretagne pour ſon pays. — Mariage projeté de ſa fille Claude avec Charles, fils de Philippe-le-Beau, puis avec François d'Angoulême. — Oppoſition d'Anne de Bretagne. — Fermeté de Louis XII, proclamé par les Etats-Généraux le PERE DU PEUPLE.

ANNE de Bretagne eut avec Louis XII le même nombre d'enfants qu'avec Charles VIII, deux fils & deux filles; les filles ſeules ont vécu. L'aînée, Claude, née le 15 octobre 1499, épouſa François d'Angoulême & fut reine de France; la ſeconde, Renée, naquit à Blois, le 25 octobre 1510; elle épouſa le duc de Ferrare. Le premier fils iſſu du mariage de Louis XII avec la reine vint au monde le 21

janvier 1503, après le voyage que fit Anne de Bretagne dans le Dauphiné & à Lyon, mais il mourut en naiſſant (1); le même ſort était réſervé au ſecond, qui vint au monde le 21 janvier 1512. Anne de Bretagne était reſtée à Romorantin, preſque tout le temps de ſa première groſſeſſe, à cauſe de la contagion qui ſéviſſait à Blois, & qui même à Romorantin fit des victimes dans ſa maiſon (2). Devenue groſſe au mois de juin 1499, elle prit toutes ſortes de précautions, & n'accompagna même pas juſqu'à la frontière Louis XII qui partait pour l'Italie. Ce fut pendant la première expédition du roi, quelques jours après ſon entrée à Milan, qu'Anne de Bretagne donna le jour, au château de Blois, à une fille. Elle naquit le 15 octobre & fut nom-

(1) Saint-Gelais de Montlieu, *Hiſt. de Louis XII*, &c., p. 145.

(2) Voici en quels termes Louiſe de Savoie, dans ſon journal, a enregiſtré ce triſte accouchement : « Le 24 octobre 1502, le petit chien Hapegué, qui eſtoit de bonne amour & loyal à ſon maiſtre, mourut à Bleré. — Anne reine de France, à Blois, le jour de Sainte Agnès, 21 janvier, eut un fils, mais il ne pouvoit retarder l'exaltation de mon Cæſar, car il avoit faute de vie, &c., » Journal, &c.

mée Claude. Bien que très-chétive, la petite princeſſe vécut pluſieurs années ſans faire de maladies ſérieuſes, auſſi fut-elle toute ſa vie la bien-aimée de ſa mère, qui reporta ſur elle cette affection paſſionnée qu'elle avait eue pour ſon petit dauphin Charles-Orland, mort dans ſa troiſième année. Sa ſollicitude était d'autant plus vive qu'elle avait perdu toute confiance dans les médecins. Elle les accuſait d'ignorance & de légèreté, parce qu'ils n'avaient pas ſu la prévenir aſſez tôt du danger que courait ſon fils. Le 18 janvier 1501, étant près du roi, à Grenoble, elle écrivait à Madame du Bouchage, à qui elle avait confié la petite princeſſe, alors âgée de huit mois au plus, une lettre dans laquelle toutes les appréhenſions d'une mère ſont faciles à reconnaître : « J'eſpère que ſi « la nourrice était un peu malade, ou bien « elle-même, vous ne me le cacheriez pas. « Me Albert, un des médecins, la trouve « un peu chaude; il eſt d'avis qu'on donne « à la nourrice quelque *caſſe*, ce que je trouve « étrange..... Je vous prie, voyez incontinent « le lait de Catherine, mais ne lui changez « pas ſa nourriture..... Ecrivez-moi longue- « ment au ſujet de ma fille & de ſa nour-

rice (1). » L'année 1507, elle eut de vives inquiétudes au ſujet de cette fille, ſon enfant unique à ce moment, qui fut priſe, au mois d'avril, d'une fièvre continue, que les médecins s'empreſſèrent de déclarer non guériſſable. Claude avait alors un peu plus de ſept ans ; elle revint à la ſanté malgré les ſiniſtres prédictions des médecins ; auſſi la reine ne voulait plus les voir & défendait qu'ils approchaſſent de ſon enfant. Obligée de quitter Blois & de ſe rendre à Grenoble au devant du roi, qui revenait d'Italie après avoir puni la révolte de Gênes, elle avait défendu à la dame de Tournon, gouvernante de la petite princeſſe, de laiſſer venir aucun médecin : « Ma com-« mère, lui écrivait-elle de Grenoble, à la date « du 11 juin, j'ay reçu vos lettres & les bonnes « nouvelles de ma petite fille dont je ſuis bien « ayſe : faites m'en toujours ſavoir... Elle n'a « que faire des médecins & vous en donnez tou-« jours garde comme avez fait juſqu'ici (2). » Elle préférait ſuivre le conſeil que lui donnait

(1) Appendice I, § I, n° 1, *Lettres d'Anne de Bretagne*, 18 *juin* 1501.

(2) *Idem*, *juin* 1507.

l'évêque de Grenoble, Laurent Lallemand, prélat de ſainte vie, oncle du chevalier Bayard, de vouer la petite princeſſe au bienheureux François de Paule, mort depuis trois ſemaines ſeulement, en très-grande odeur de ſainteté (1). Dieu exauça les vœux de la pauvre mère, qui ne tarda pas à recevoir la nouvelle du complet rétabliſſement de ſa fille. Elle ne ceſſait d'écrire à Madame du Bouchage pour la remercier des ſoins qu'elle avait de la petite princeſſe, & pour recommander qu'on lui donnât chaque jour de ſes nouvelles. Anne de Bretagne, heureuſe & tranquille, retrouva bientôt Louis XII, qui rentrait triomphant d'Italie. Elle paſſa pluſieurs mois avec lui, ſoit à Grenoble, ſoit à Lyon, & devint enceinte de ſon troiſième enfant, qui mourut en naiſſant.

Elle eſſaya vainement de détourner Louis XII de repaſſer les monts : elle lui parla de la petite Claude, ſon unique penſée à elle, qui les attendait & l'appelait à Blois, mais un devoir impérieux forçait le roi de France à relever le gant qu'il avait jeté.

(1) Hilarion de Coſte, *Eloges & vies des reynes, des princeſſes*, &c., &c., Paris, 1647, in-4°, t. I, p. 438.

Quelques années auparavant, Anne de Bretagne avait eu auſſi de grandes alarmes au ſujet de la ſanté de Louis XII. A deux repriſes différentes, ſur la fin de l'année 1503, & au mois d'avril 1505, le roi fut ſi gravement atteint que l'on déſeſpéra de ſes jours. Depuis ſon mariage avec la jeune ducheſſe, ſurtout depuis l'entrepriſe des guerres d'Italie, qui le forcèrent à paſſer les monts pluſieurs années de ſuite, Louis XII, bien que très-robuſte, avait éprouvé beaucoup de fatigues. Il fut rétabli aſſez vite de la première atteinte, celle de 1503; mais la ſeconde, celle de 1505, fut plus grave & jeta la conſternation dans tout le royaume. Au mal phyſique étaient jointes des douleurs morales & les inquiétudes les plus grandes. Déjà la première maladie avait eu pour cauſe la perte de deux batailles en huit jours, celle de Seminara, le 21 avril 1503, celle de Cérignole, le 28. En 1505, les affaires d'Italie devenaient graves; de plus Louis XII était preſſé par l'empereur Maximilien de tenir la promeſſe qu'il lui avait faite de marier ſa fille Claude avec le jeune archiduc. Au commencement d'avril, le roi tomba dans un abattement profond, qui fut ſuivi bientôt d'une fièvre chaude & d'un affreux

délire. Les hiſtoriens de Louis XII nous ont tranſmis des détails curieux ſur cette maladie. Ils retracent les accès de délire qu'éprouva le roi (1), la douleur de ceux qui l'entouraient,

(1) Jean d'Auton donne ſur le délire du roi les détails ſuivants : « Or fut le roi, durant cette maladie, par défaut de repos, tant affoibli que ſes ſpirituels ſenſitifs entrèrent en rêverie, & après divers propos demanda Madame Claude ſa fille, la quelle fut préſentée par Madame de Tournon ſa gouvernante ; puis voulut avoir ſon épée & une javeline dont il lui ſouvint lors : pour lui complaire, lui fut baillé au lieu de ça quelque bâton, le quel voulut bailler à Madame Claude, diſant que nul autre qu'elle, s'il ne vouloit incontinent mourir, y touchât ; mais cette dame de Tournon, voulant aider à ſoutenir celui bâton, y toucha ; ce que le roi aviſa & dit qu'elle étoit morte puiſque ce bâton avoit touché. Dont ſes médecins & ceux qui autour de lui étoient, pour ſoutenir ſon dire & aider à ſon imagination, lui dirent qu'il étoit vrai, & la firent ôter de là & cacher pour un temps & puis ramener devant lui : de quoi s'émerveilla, en diſant qu'il penſoit qu'elle fut pieça morte, la quelle dit, pour toujours lui complaire, qu'il étoit vrai, & que après ſa mort avoit été en Paradis où Notre-Dame l'avoit reſſuſſitée, la quelle mandoit au roi qu'il bût & mangeât, & que tantôt ſeroit guéri : ce qu'il fit, & peu après repoſa bien à point, &c. » (*Chroniques*, édition in-8°, t. III, p. 120.)

celle du peuple entier, qui ſe preſſait dans les égliſes pour implorer la miſéricorde de Dieu : « A ce ne faillit le pauvre peuple de France, dit « Jean d'Auton, qui mit lors ſon labeur en oubli « pour y accourir à troupeaux, les mains jointes « & les yeux tendus à mont, criant à haute « voix (1). » Ce ne fut pas ſeulement en France que le bruit de la mort du bon roi Louis XII ſe répandit, la nouvelle en arriva juſqu'à Gênes, & ceux des Italiens qui avaient embraſſé le parti de la France conçurent de cette mort un chagrin profond, qui leur inſpira de grandes lamentations. Jean d'Auton parle à pluſieurs repriſes d'une dame de cette ville, nommée *Thomaſſine Eſpinola*, qui s'était déclarée en tout honneur l'amie de cœur de Louis XII ; c'était ſon *intendio*, comme diſent les Italiens. Quand cette dame eut appris la mort du roi, elle tomba frappée de douleur, verſa des torrents de larmes en s'écriant : Ores eſt mort le mien *intendio*, & tenant de triſtes diſcours, elle reſta couchée avec la fièvre, huit jours ; & enfin mourut de déſeſpoir (2).

(1) *Chroniques*, t. III, p. 117.
(2) *Idem*, p. 122.

Anne de Bretagne, dans ces triſtes circonſtances, n'épargnait ni les ſoins, ni les prières pour ſauver ſon mari du danger. « Elle ne bougeoit tout « le jour de ſa chambre, dit un contemporain, « lui faiſant tout le ſervice qu'elle pouvoit (1). » Chaque perſonne qui l'entourait vouait le cher malade au ſaint qu'il croyait le plus grand : La Trémoille à Notre Dame de Lieſſe, un autre à Saint-Denis, le peuple de Paris à Sainte-Geneviève, dont la châſſe, ſuivant la coutume obſervée alors dans les calamités publiques, fut promenée par les rues de la ville. Quant à la reine, ce fut à la Vierge qu'elle voua ſon mari, mais à la Vierge bretonne par excellence, à Notre-Dame du Foll-Coat; elle s'engagea, non ſans quelque joie, à y faire un pélerinage dans l'année. Louis XII recouvra la ſanté ; auſſitôt qu'il fut en convaleſcence, Anne s'empreſſa de remplir ſon vœu, dont elle profita pour faire un voyage de pluſieurs mois dans ſon pays de Bretagne. Ce fut un véritable triomphe : pluſieurs princes & beaucoup de ſeigneurs français l'accompagnèrent; les Bretons s'empreſſèrent de groſſir ſon

(1) Saint-Gelais de Montlieu, *Hiſt. de Louis XII*, &c., p. 175.

cortége : « Toutes les villes où elle paſſoit lui « furent tendues, dit Jean d'Auton, & les « chemins nétoyés. Les ſeigneurs de l'égliſe « & les gentilzhommes du pays, avec les « marchands & tout le peuple lui furent au « devant & l'accueillirent de vouloir cordial « & joyeuſe chère. A Nantes & à Rennes « & ès autres principales villes de ſon pays ſe « tint l'eſpace de cinq mois, où preſque durant « lequel temps, tint ſes Etats & mit ordre en « toutes les affaires de ſes terres de Breta- « gne, &c. (1). » Albert-le-Grand, dans ſon *Hiſtoire des ſaints de Bretagne*, a parlé de ce voyage que fit la reine-ducheſſe en 1505 : « Sa Majeſté arriva à Notre-Dame du Foll-Coat, « le mardi dix-neufieſme aouſt, & y fiſt ſa neu- « vaine ; y fonda un ſacriſte (un ſacriſtain) pour « avoir ſoin des ornements, trois enfants de « chœur pour aider à la muſique, fiſt achever le « dôme, & y fit beaucoup d'autres biens (2). » Le même auteur ajoute que de Notre-Dame du Foll-Coat, elle vint à Les-Neven, à Saint-Pol &

(1) *Chroniques*, t. III, p. 123.

(2) Albert-le-Grand, *Vie, geſtes, mort & miracles des ſainčts de la Bretagne Armorique*, &c., &c., Nantes, 1637, in-4°, p. 493.

à Morlaix, où elle fut reçue avec de grandes magnificences. On admira un arbre de Jeſſé dreſſé dans le cimetière du couvent de Saint-Dominique, où la reine fut logée, qui repréſentait ſa généalogie depuis Conan Meriadec, lequel étoit ſuivi des autres rois & des ducs de Bretagne ; tout en haut étoit une jeune fille repréſentant Sa Majeſté, qui lui fit une belle harangue. La ville offrit à la reine un petit navire d'or enrichi de pierreries & une hermine apprivoiſée, blanche comme neige, ayant au col un collier de pierreries d'un grand prix. Ce petit animal ſauta du bras de la reine Anne ſur ſon ſein, ce qui lui fit grand peur ; mais le ſeigneur de Rohan, qui ſe trouvait près d'elle, lui dit : *Madame, que craignez-vous? ce ſont vos armes* (1).

Pendant qu'Anne de Bretagne viſitait ſon duché, elle reçut un meſſage de Louis XII qui la prévenait de ſe rendre à Angers, où il l'attendait. Elle ſe trouvait alors à Morlaix, retenue par une fluxion ſur l'œil gauche, qui lui cauſait de cruelles ſouffrances. Elle penſa de ſuite au doigt de ſaint Jean conſervé à *Plou-*

(1) Albert-le-Grand, *Vie, geſtes*, &c., p. 686.

gaznou, près Morlaix , au diocèſe de Tréguier, dans la petite égliſe nommée S. JANARBIS, ou *Saint-Jean-du-Doigt*. La reine écrivit aux chanoines, recteurs de Plougaznou, de lui apporter ſans retard le doigt du ſaint apôtre. Les recteurs de Plougaznou, réunis à ceux des environs, s'aſſemblèrent ſolennellement dans l'égliſe & poſèrent la ſainte relique ſur un riche brancard, qu'ils portèrent eux-mêmes ſur leurs épaules. A peine avaient-ils franchi le cimetière tenant à l'égliſe, que le brancard ſe briſa. Il fallut s'arrêter pour le remettre en bon état, mais la ſainte relique avait diſparu ; après de grandes recherches accompagnées des plus ferventes prières, on la retrouva dans une armoire, à ſa place accoutumée. Albert-le-Grand, qui raconte ce miracle, ajoute que les envoyés de la reine, qui étaient préſents, ſe hatèrent de venir à Morlaix en témoigner devant elle. Anne de Bretagne comprit la faute qu'elle avait commiſe, & s'agenouilla pour en demander grâce. Elle voulait ſe rendre à pied de Morlaix à Plougaznou ; elle ſe laiſſa conduire en litière au milieu d'une lande nommée *Lann Feſtour*, voiſine de l'égliſe, où elle deſcendit & fit le reſte du chemin à pied, ſuivie des prélats, princes & ſeigneurs de ſa compa-

gnie, qui tous imitèrent ſon exemple. Le lendemain, à l'heure des matines, après que la reine eut accompli ſes dévotions & reçu la communion, l'évêque de Nantes prit la ſainte relique, la fit voir à l'aſſemblée, puis l'appliqua ſur l'œil de la reine. L'heure & le lieu où cette cérémonie ſe paſſait en augmentaient encore la ſolennité: il était jour à peine, l'égliſe Saint-Jean, ſituée au fond d'une vallée agréable que traverſe un petit ruiſſeau, commençait à s'éclairer; au nord, on apercevait, ſuivant l'expreſſion du moine Albert-le-Grand, la mer britannique qui forme une baie de ſable au bas des prairies; au couchant, les campagnes de Guicaznou. « Sa Majeſté, » dit encore l'hagiographe breton, « donna « le criſtal où la ſainte relique fut enchâſſée, « un grand calice d'argent doré, des orceux, « chandeliers & encenſoirs d'argent blanc, aux « armes de France & de Bretagne, & de plus « déſigna une ſomme annuelle pour aider aux « baſtiments de la dicte égliſe (1). »

(1) Albert-le-Grand, *Vie*, *geſtes*, &c., p. 244. — Le même auteur donne ſur la poſition de cette égliſe & ſes conſtructions des détails aſſez curieux : « L'égliſe Saint-Jean eſt baſtie de taille, longue, haute, claire &

Avant de faire ſon voyage en Bretagne , la reine était ſortie triomphante d'une lutte qu'elle avait engagée contre François de Rohan, maréchal de Gié , miniſtre favori de Louis XII. Il faut le reconnaitre, ce n'eſt pas une des belles pages de ſon hiſtoire, mais les ennemis de cette princeſſe ont exagéré la rigueur de cet acte, faute d'en bien connaître toutes les circonſtances & les véritables motifs. En 1503, quand Louis XII, frappé au cœur par la double défaite de ſon armée d'Italie, tomba gravement malade, il y avait à la cour deux partis bien diſtincts, toujours en lutte l'un contre l'autre : le parti de la reine qui ſe compoſait des ſeigneurs Bretons reſtés fidèles à leur pays & de quelques Français, tels que l'amiral de Graville, ancien favori de

bien percée. Au bas de l'égliſe y a une belle groſſe tour carrée, toute de pierres de taille juſqu'à la guérite, par deſſus la quelle s'élève une haute pyramide de plomb, enjolivée de pluſieurs figures & feuillages. Dans le cimetière ſe trouve une fontaine partie de taille, partie de plomb, la quelle eſt une des rares pièces du pays, jettant grande abondance d'eau. Cette égliſe eſt trève ou fillette, dépendant de la paroiſſe de Plougaznou, ayant ſon curé & ſes prêtres à part. C'eſt l'un des plus hautz pélerinages de la province. »

Charles VIII, tombé en disgrace, pour n'avoir pas approuvé les expéditions d'Italie; le parti de Louise de Savoye, ducheffe d'Angoulême, mère de l'héritier présomptif de la couronne, François d'Angoulême, à qui Louis XII destinait sa fille aînée. A la tête de ce parti était Pierre de Rohan, maréchal de Gié, ancien gouverneur du jeune prince, courtisan dédaigné, il est vrai, de Louise de Savoye, restée veuve très-jeune encore. En 1503, les médecins ayant déclaré que la mort de Louis XII était imminente, le maréchal de Gié, envoya prévenir Louise de Savoye, donna l'ordre à Louis de Montroyal qu'il avait mis à sa place près de François d'Angoulême, de ne se désaisir pour rien du jeune prince; il fit garder par dix mille archers le cours de la Loire, afin que Madame Claude ne pût être enlevée, & se rendit au château d'Amboise, dont il était capitaine, afin de surveiller les démarches de la reine (1). De son côté, Anne de Bretagne, connaissant toutes les difficultés qui l'attendaient à la mort de Louis XII, donna l'ordre aux officiers de sa maison de charger sur deux ou trois grands

(1) *Chroniques de J. d'Auton*, t. III, p. 76.

bateaux ſes effets mobiliers, & de les diriger par la Loire ſur Nantes. Le maréchal de Gié arrêta ces bateaux au paſſage, diſant avec raiſon que Louis XII vivait encore, que par conſéquent la reine n'avait pas le droit d'agir ainſi. Brantôme, qui raconte ce fait, ajoute que le maréchal fut par trop curieux de contrefaire le bon officier & bon valet de la couronne (1). Rigoureuſement, en agiſſant de la ſorte, Anne de Bretagne était dans ſon droit, puiſque ſes deux contrats de mariage lui aſſuraient la poſſeſſion de ſes meubles. Elle voyait d'ailleurs dans le maréchal de Gié, l'irréconciliable ennemi de ſa maiſon, celui d'entre les princes Bretons qui le premier avait mis ſon intelligence & ſon bras au ſervice de la France, & qui l'avait toujours contrariée dans le projet qu'elle careſſait depuis ſon mariage avec Louis XII, de laiſſer après elle la Bretagne indépendante.

Anne pourſuivit le maréchal avec un implacable acharnement. Il fut arrêté, mis en priſon; un procès de concuſſion & de lèſe-majeſté fut intenté contre lui. On le traîna d'une réſi-

(1) *Dames illuſtres*, t. V, p. 3 des *OEuvres Complètes*, in-8°.

dence dans une autre pour le confronter avec des témoins à charge , que l'ancien favori ne pouvait s'attendre à rencontrer. Louiſe de Savoye, d'accord en cette circonſtance avec la reine, ne dédaigna pas de venir dans une auberge d'Amboiſe, & de porter contre l'ancien gouverneur de ſon fils quelques futiles accuſations. Le maréchal ſe contenta de répondre : « Si j'avais ſervi Dieu comme je vous ai ſervie, « Madame, je n'aurais pas grand compte à lui « rendre. »

Quand Louis XII était mourant, De Gié avait écrit au ſire Alain d'Albret qu'il eût à tenir prêt les dix mille hommes qu'il commandait, afin de veiller à la ſûreté du royaume ; on trouva dans cet ordre matière à une accuſation contre lui. D'Albret, ennemi acharné du maréchal, parce qu'il avait été vaincu dans la recherche que l'un & l'autre faiſaient de la main de Marguerite d'Armagnac, héritière de Nemours, ſe plut à écraſer ſon rival. De Gié lui fut amené dans ſon château de Dreux ; il le reçut couché ſur ſon lit, jouant avec un petit ſinge. L'accuſé aſſis ſur un mauvais banc, portait ſouvent la main à ſa figure; le ſapajou s'élança ſur lui, s'accrochant avec fureur à la longue barbe du

patient, qui s'emporta, fut contraint de prendre ce méchant animal, & de le jeter à terre: le ſinge ſe releva, dit Jean d'Auton, & ſe mit ſur le lit de ſon maître, en faiſant la moue à ſon homme. Cette ſcène inconvenante fit beaucoup rire d'Albret & les ſeigneurs du conſeil chargés d'inſtruire le procès du maréchal (1). Avec des juges auſſi peu dignes, l'inculpé pouvait être ſûr de ſa condamnation, mais il ne s'attendait pas à ce qu'elle ſerait auſſi complète. Le procureur du roi prit contre lui des concluſions qui tendaient à ce qu'il fût décapité, à ce que ſes biens fuſſent confiſqués, & ſes enfants déclarés inhabiles à ſuccéder comme étant iſſus d'un père coupable du crime de lèſe-majeſté. C'était dépaſſer le but; Louis XII ne pouvait pas commettre une pareille cruauté. Les parties furent renvoyées devant le parlement de Toulouſe, qui reçut l'ordre de modifier les concluſions des premiers juges. Le maréchal fut ſeulement ſuſpendu de ſon office pour cinq ans, privé de ſes hommes d'armes, obligé de ſe tenir à dix lieues de l'endroit où ſe tenait la cour, & condamné à reſtituer l'argent des mortes-paies

(1) *Chroniques*, t. III, p. 96.

qu'il avait employées aux travaux de ſon château de Fronſac (1). Le favori déchu ſe retira dans l'Anjou, à ſa terre du Verger, où il avait fait conſtruire à grands frais une ſplendide habitation. Il ſupporta ſa diſgrâce avec dignité ; comme il était jeune encore, il diſait à ce propos *qu'à bonne heure la pluye l'avoit pris* (2). Les clercs de la baſoche, toujours impitoyables, s'égayèrent beaucoup dans leurs repréſentations ſur le compte du maréchal, & quelque peu auſſi ſur celui de la reine. Une de leurs pièces était la miſe en action de ce proverbe : *Trop chauffer cuit, trop parler nuit*, & faiſait alluſion au zèle inconſidéré du maréchal (3). Dans une autre pièce, la ſatire était encore plus directe : on y diſait qu'il y avait un maréchal qui avait voulu ferrer une *Anne*, mais qu'elle lui avait donné un ſi grand coup de pied qu'elle l'avait jeté hors de la cour, pardeſſus les murailles, juſque dedans le verger. Cette farce hardie fut jouée dans pluſieurs colléges de Paris (4). Brantôme

(1) *Chroniques*, t. III, p. 96.

(2) Brantôme, *Dames illuſtres*, t. V, p. 4 des *OEuvres complètes*, in-8°.

(3) *Chroniques de Jean d'Auton*, t. III, p. 113.

(4) D'Argentré. *Hiſt. de Bretagne*, &c., p. 1031.

aſſure que la reine ne voulait pas la mort de ſon ennemi vaincu. La raiſon qu'il en donne eſt étrange, & bien ſûrement imaginée par le courtiſan chroniqueur, qui prête à cette princeſſe une dureté de cœur qu'elle n'a jamais eue : « La reyne ne voulut ſa mort, d'autant diſoit-« elle que la mort eſt le vray remède de tous « maux & douleurs, & qu'eſtant mort il ſeroit « trop heureux ; mais elle voulut qu'il veſcut « bas & ravalé ainſi qu'il avoit eſté paravant « grant, afin que, par ſa fortune changée de « grande & haute où il s'eſtoit veu, en un « miſerable eſtat bas, il veſcut en mariſſon, « douleurs & triſteſſe, qui lui feroit plus de mal « cent fois que la mort meſme ; car la mort ne « luy dureroit qu'un jour, voire qu'une heure, « & ſes langueurs qu'il auroit le feroient mourir « tous les jours (1). »

Au commencement de l'hiver de l'année 1503,

(1) *Dames illuſtres*, t. V, p. 4 des *OEuvres complètes*, in-8°. — Le procès du maréchal de Gié, dont le manuſcrit unique ſe trouve à la Bibliothèque Impériale (n° 8357[12]), a été publié en partie par Vatout, *Hiſtoire des réſidences royales — Château d'Amboiſe* — 1845, in-8°, & par M. Paul Lacroix dans ſon *Hiſtoire du XVI*e *ſiècle*.

après la maladie de Louis XII, Anne de Bretagne revint à Paris pour la première fois depuis ſon ſecond mariage, & y fit une entrée ſolennelle (1); elle y fut reçue par le clergé, le corps de ville & les principaux habitants avec beaucoup de pompe : « Les rues étoient de riches ta-« piſſeries tendues & parées. A toutes les portes « & aux carrois (les carreaux des halles) par « où elle paſſoit, ſe jouèrent nouvelles comé-« dies à divers perſonnages, en louant très-hau-« tement la magnificence du lis & l'excellence « de l'hermine. Tous les princes qui lors étoient « en cour, les gentilshommes du roi & grande « baronnie de France & de Bretagne, étoient « avec la reine, laquelle fut ainſi conduite en la « ville de Paris; on fit là les ſerments accoutu-« més, & fut reçue honorablement avec joyeux « accueil & dons d'ineſtimables richeſſes (2). »

Ce fut alors que les écoliers & les clercs de la baſoche repréſentèrent, devant Anne de Bretagne & Louis XII, ces comédies ſatiriques dont j'ai parlé plus haut. Le maréchal de Gié & la reine ne furent pas ſeuls mis en jeu. On y

(1) Godefroy, *Cérémonial français*, &c., in-f°, t. I, pp. 689, 690.

(2) *Chroniques de Jean d'Auton*, &c., t. III, p. 111.

glofa fur tous les événements remarquables qui fe paffaient en France, à Naples & à Rome. Les gens de finance, dont la plupart venaient d'être recherchés & punis, ne furent pas épargnés (1). Le mauvais air qu'on refpirait, furtout l'hiver, au milieu de la capitale ne tarda pas à porter de nouvelles atteintes à la fanté du roi; auffi, dès qu'il eut fait transférer le corps de fon père, le duc Charles, de l'églife Saint-Sauveur de Blois, dans celle des Céleftins de Paris, où était la fépulture de fa famille, il s'empreffa de retourner à Blois. Il y paffa toute l'année fuivante avec fa femme & *Madame Claude*, fa petite fille, alors fon unique enfant. C'eft au commencement de l'année 1505, qu'il tomba malade une feconde fois, & qu'il infpira de fi grandes craintes pour fa vie à toute la France, craintes dont j'ai eu l'occafion de parler un peu plus haut. Echappé à cet imminent péril, Louis XII autorifa la reine à faire fon voyage à Notre-Dame du Foll-Coat, & à vifiter la Bretagne. J'ai raconté les principales circonftances de ce voyage, qui dura près de cinq mois. Pendant ce temps-là, le roi tint

(1) *Chroniques de Jean d'Auton*, &c., t. III, p. 111.

ſa cour à Blois : il était environné de ſes principaux conſeillers, ayant auſſi près de lui ſa fille unique, Claude de France, âgée de cinq ans révolus, Louiſe de Savoye avec ſes deux enfants, Marguerite & François d'Angoulême, qu'il avait fait venir. Le péril auquel il venait d'échapper miraculeuſement dut lui inſpirer le déſir de régler ſa ſucceſſion. Il voulut répondre par une grande confiance à l'amour que tout ſon peuple lui avait témoigné pendant ſa maladie, & répondre à un vœu formé par la nation. Avant de le faire connaître, je dois remette en ſcène Anne de Bretagne & rétrograder de quelques années.

Louis XII, dans ſes moments de gaîté, appelait ſa femme *ma Bretonne*, voulant faire alluſion à la ténacité de caractère dont la reine donna ſouvent des preuves ; ce nom lui convenait, à ne le prendre que dans ſon acception ordinaire. Jamais cette princeſſe n'oublia un ſeul inſtant qu'elle était née ſouveraine d'un pays qui juſqu'à ce jour avait joui de ſon indépendance. Prévoyant qu'elle ne laiſſerait pas d'héritier mâle & que Claude, ſa fille aînée, pourrait bien apporter en dot à ſon mari le duché de Bretagne, elle fit tous ſes efforts pour unir cette fille à Charles d'Autriche, qui fut depuis

Charles-Quint. A peine Claude de France était-elle âgée de dix-huit mois, que déjà des pourparlers avaient eu lieu pour discuter les conditions de cette alliance. Le 11 avril 1501, Philippe-le-Beau, archiduc d'Autriche, envoyait à Louis XII des ambassadeurs demander la main de cette enfant pour Charles, son fils encore en bas âge (1). Au mois d'août suivant, un contrat de mariage était dressé, dans lequel, entre autres choses, on lit: « Le roy, & la reyne « autorisée comme il appartient, promettront « en paroles de roy & de reyne, de faire & pro- « curer par tout effect que Madame Claude, leur « fille, venue en âge de puberté, prendra à mary « & espoux Monseigneur de Luxembourg (2). » Vers la fin de novembre, l'archiduc & sa femme traversèrent la France & rendirent visite à Louis XII, qui les reçut avec beaucoup d'appareil. Il se complut à leur faire les honneurs de son château de Blois, dont les constructions nouvelles & magnifiques venaient d'être terminées. Un très-grand luxe fut étalé dans cette

(1) Voir les deux harangues prononcées en cette occasion, t. I, p. 24 des *Négociations entre la France & l'Autriche*, par M. Le Glay, Paris, 1845, in-4°.

(2) Le Glay, *Négociations*, t. I, p. 32.

réception. La reine donna l'ordre à ſes officiers de rapporter à Blois la nombreuſe vaiſſelle d'argent reſtée à ſon château de Nantes, de la remettre à neuf & d'y faire graver ſes armes (1). Le détail de toutes les cérémonies qui eurent lieu dans cette circonſtance eſt parvenu juſqu'à nous & a été pluſieurs fois reproduit (2); je dirai ſeulement que la reine-ducheſſe, aſſiſe ſur un véritable trône, reçut à part l'archiducheſſe d'Autriche; elle ne fit que deux pas en avant, puis l'embraſſa. On voulut que la petite Claude, entrée depuis deux mois dans ſa troiſième année, fût auſſi de la cérémonie; mais, en préſence de la princeſſe autrichienne, elle ſe mit à crier ſi fort, qu'il fut impoſſible de lui dire le *Dieu Gard* (le bonjour) & de lui rendre aucun honneur. Madame de Tournon, ſa gouvernante, n'eut que le temps de la remporter dans ſa chambre (3).

Pendant pluſieurs années, Louis XII reſta

(1) Voir Appendices, nº 2, *Extraits des Comptes*, § II. *Vaiſſelle d'or & d'argent*, année 1501.

(2) Godefroy, *Cérémonial français*, &c., in-fº, t. II, p. 713. — De la Sauſſaye, *Hiſt. du château de Blois*, &c., 1840, in-4º, p. 70; édition in-18, p. 142.

(3) Godefroy, *Cérémonial français*, &c., t. I, p. 713. — De la Sauſſaye, *Hiſt. de Blois*, &c., p. 147.

dans les mêmes diſpoſitions à l'égard de la maiſon d'Autriche, puiſque par lettres du 22 ſeptembre 1504, il accorde à Charles, duc de Luxembourg, la jouiſſance d'une aide ſur l'Artois en faveur de ſon mariage avec Claude de France (1). Ce fut au commencement de l'année 1506, après cette grave maladie qui mit ſes jours en danger, que Louis XII changea d'opinion & céda aux inſtantes prières de ſon conſeiller favori, Georges d'Amboiſe. Cet habile miniſtre lui fit comprendre tous les dangers d'une alliance avec l'Autriche, & devint l'interprète du vœu formé non-ſeulement par toute la France, mais encore par la Bretagne, de voir unir la princeſſe Claude avec François d'Angoulême, héritier du trône. Louis XII n'eut aucune peine à ſe laiſſer perſuader; il s'empreſſa de ſigner une ordonnance par laquelle il déclarait vouloir que les fiançailles euſſent lieu incontinent, *pour le bien, ſureté & entretenement de la choſe publique de ſon royaume;* nonobſtant le mariage antérieurement accordé avec Charles, duc de Luxembourg (2).

(1) Le Glay, *Négociations*, &c., t. I, p. 75.

(2) *Déclaration du roi*, *Mss. de Colbert*, in-f°, t. I,

Il fit plus encore : il aſſembla ſecrètement les principaux capitaines de ſa garde, & leur fit prêter ſerment ſur l'Evangile & la Croix de ſervir Madame Claude & le duc de Valois, d'empêcher, s'il mourait ſans hoirs mâles, que la petite princeſſe ne fût tranſportée hors du royaume. Stuart d'Aubigny jura ſur le *dannement de ſon âme & ſur la part qu'il prétend avoir en paradis*, d'employer à l'exécution de cette promeſſe ſa perſonne & les cent archers écoſſais, juſqu'à la mort incluſivement. Son lieutenant Jean Stuart, le capitaine des Cent-Suiſſes, Guillaume de la Marck, ſeigneur de Montbazon, & ſon lieutenant, ſouſcrivirent la même promeſſe (1).

Avec la ſecrète penſée de pouvoir oppoſer aux réclamations de la reine un vœu exprimé par la nation, Louis XII s'était empreſſé de recevoir en audience ſolennelle les députés des trois Etats. Des hiſtoriens prétendent que la ſcène qui va ſuivre fut préparée entre le roi &

Bibl. Impériale. — Citée par Jacob (P. Lacroix), t. III, p. 70, *Hiſtoire du XVIe ſiècle en France*.

(1) Bibliothèque Impériale, *Ms. Dupuy*, n° 84. Cité par le bibliophile Jacob, *Hiſt. du XVIe ſiècle en France*, &c., t. III, p. 110.

les gens de ſon conſeil. Cela eſt poſſible ; en tout cas, elle prouve de la part des inventeurs une très-grande habileté. La voici telle qu'elle ſe paſſa : « Le jeudy quatorzieſme de may, « l'an quinze cent ſix, le roy de France eſtant « au Pleſſis-lèz-Tours aſſis en une grande ſalle, « en ſiège royal, à droite d'un coſté de Mon- « ſieur le *légat d'Amboiſe*, du *cardinal de Nar- « bonne*, du chancelier & grant quantité d'ar- « chevêques & évêques : & de l'autre coſté de « Monſieur le duc de Valois, & de tous les « princes du ſang, & autres ſeigneurs & ba- « rons dudit royaume en grand nombre, auſſi « du premier préſident de la cour de Parlement, « & pluſieurs conſeillers, donna audience pu- « blique aux députés des Etats du royaume, « lors illec aſſemblez, les quels, par la bouche « d'un docteur de Paris nommé maiſtre *Thomas « Brico*, firent remonſtrer au dict ſeigneur roy « en langage françois, comment ils eſtoient « venuz vers lui en toute humilité & reverence « pour luy dire aucunes choſes concernant « grandement le bien de ſa perſonne, l'uti- « lité & prouffit de ſon royaume & de toute la « chretienneté, aſſavoir qu'au mois d'avril, en « l'an paſſé, il avoit eſté moult griefvement

« malade, dont tout ceux de ſon royaume
« avoient eſté en grant ſoucy, craindant de le
« perdre, cognoiſſant les grans biens qu'il avoit
« fait en pluſieurs choſes ſingulières, aſſavoir
« pour la première qu'il avoit maintenu ſon
« royaume & ſon peuple en ſi bonne paix que
« par le paſſé n'avoit eſté en plus grande tran-
« quilité; & tellement qu'ils ſçavoient que les
« poulles portoient le bacinet ſur la teſte, en
« façon qu'il n'y avoit ſi hardi de rien prendre
« ſans payer; auſſy qu'il avoit quitté ſur ſon
« peuple le quart des tailles; ſecondement qu'il
« avoit reformé la juſtice de ſon royaume &
« mis bons juges partout & meſmement à la
« cour de Parlement à Paris; & pour ces cauſes
« & autres qui ſeroient longues à reciter, il de-
« voit eſtre appellé *Le Roy Loys Douziesme Pere*
« *du Peuple*; & après le dit *Brico* & tous ceux
« deſdits Etats ſe mirent à genoux; & dit
« iceluy *Brico* : Sire, nous ſommes icy venus
« ſous voſtre bon plaiſir pour vous faire une
« requeſte, pour le général bien de voſtre
« royaume, qui eſt telle que vos très humbles
« ſujets vous ſupplient qu'il vous plaiſe de
« donner *Madame voſtre fille unicque* en ma-
« riage à *Monſieur François* icy preſent, qui

« eſt tout françois, diſans oultre pluſieurs belles « parolles qui eſmeurent le roy & les aſſiſtans « à pleurer (1). »

Après une telle requête, le roi ne pouvait pas agir autrement qu'il le fit. Il prit l'avis de ſon conſeil, qui fut unanime en ce point, & peu de jours après le chancelier de France de Ganay répondit aux députés des trois Etats, que le roi, ſur leur demande, s'engageait à faire le plus tôt poſſible le mariage de ſa fille Claude avec François d'Angoulême, héritier de ſa couronne. Louis XII reſta inébranlable dans la réſolution qu'il avait priſe : en vain l'archiduc Philippe-le-Beau, informé de ce qui

(1) Récit de ce qui s'eſt paſſé lors de la remonſtrance faicte au roi Louis XII par les Eſtats du royaume, pour l'engager à conſentir au mariage de Madame Claude de France avec Monſeigneur François, duc de Valois, t. I, p. 43, des *Lettres du roy Louis XII & du cardinal Georges d'Amboiſe*, &c, Bruxelles, 1712, 4 vol. in-12. —Voyez auſſi, ſur le même ſujet, une pièce publiée en 1507; *La Propoſition & harangue tranſlatée de latin en françois, par meſſire Claude de Seyſſel conſeiller & embaſſadeur du roy très-chrétien, Loys, douzième de ce nom, au roy d'Angleterre, Henry ſeptieſme de ce nom, pour le mariage de Madame Claude de France, avecques Monſieur le duc de Valois*, in-4°, goth.

venait de ſe paſſer au Pleſſis par ſon ambaſſadeur (1), adreſſa-t-il au roi des obſervations, lui rappelant les engagements qu'il avait pris, Louis XII n'en tint nul compte.

Il eut à ſoutenir des luttes pénibles pour lui avec ſa *Bretonne*, qui, toujours entêtée de l'alliance de ſa fille avec la maiſon d'Autriche, ne ceſſait de l'importuner afin qu'il exécutât le traité de 1501. Il refuſa d'abord en plaiſantant, & dit à la reine, dans ce langage familier dont il aimait à ſe ſervir, qu'il avait réſolu de *n'allier ſes ſouris qu'aux rats de ſon grenier*. Anne de Bretagne répondit avec impatience : « Il ſembleroit à « vous ouïr que toutes les mères euſſent conſ- « piré d'être mauvaiſes à leurs filles. » Louis XII tint bon & reprit dans un langage plus ſévère, mais toujours figuré : « Eſtimez-vous qu'il n'y « ait point de différence que votre fille com- « mande à la Petite-Bretagne, ſous l'autorité « des rois de France, ou qu'étant femme d'un « très-puiſſant roi, elle jouiſſe avec lui des « commodités d'un très-noble & très-floriſſant « royaume ? Voulez-vous préférer le bât d'un « âne à la ſelle d'un cheval ? »

(1) Le Glay, *Négociations*, t. I, p. 136.

Loin de ſe rendre à de ſi bonnes raiſons, Anne de Bretagne inſiſtait toujours & même avec une grande vivacité ; ce fut alors que Louis XII, ſans ſe fâcher, lui raconta l'apologue *de la biche à laquelle Dieu avait donné des cornes ; mais il fut contraint de les lui ôter parce qu'elle voulait s'en ſervir contre le cerf* (1).

Le jour de l'Aſcenſion de l'année 1506, dans la grande ſalle du château de Pleſſis-lès-Tours, eut lieu la cérémonie des fiançailles de Claude de France avec François d'Angoulême. Le jeune prince avait douze ans, Claude n'en n'avait pas encore ſix (2).

En vain l'archiduc envoya-t-il à la France une conſultation rédigée en latin par cinq juriſconſultes flamands, dans laquelle on demandait ſi le roi & la reine n'avaient pas été parjures en manquant à la convention du mois d'août 1501 ; c'était revenir ſur un fait accompli (3).

Dans la dépêche que l'envoyé de l'archiduc à la cour de France adreſſait à ſon maître, pour

(1) Duhaillan, *Hiſt. de France*, t. II, p. 228. Cité par le bibliophile Jacob, *Hiſtoire du XVIe siècle en France*, &c., t. III, p. 128.

(2) *Chroniques de Jean d'Auton*, t. III, p. 153.

(3) Le Glay, *Négociations*, t. I. p. 195.

lui annoncer que la cérémonie des fiançailles avait eu lieu, il disait que la reine était bien déplaisante de ce qui venait de se passer (1). Effectivement Anne de Bretagne ne put jamais se résigner à cet égard; elle n'en parlait plus, mais elle espérait toujours que des événements imprévus y viendraient mettre obstacle. Ce fut seulement deux mois après sa mort, le 18 mars 1514, que cette union si convenable fut enfin consommée.

On ne saurait trop savoir gré à Louis XII de cette résistance à la volonté persistante de la reine-duchesse. Que serait devenue la France, si le mariage projeté de la princesse Claude avec Charles de Luxembourg s'était effectué; si ce prince avait joint la Bretagne aux immenses états qu'il a réunis sous son sceptre quand il fut devenu l'empereur *Charles-Quint* (2)?

(1) Le Glay, t. I, p. 142.
(2) Henri Martin, *Hist. de France*, t. VII, p. 357.

FIN DU TOME PREMIER.



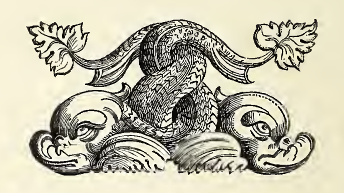
TABLE

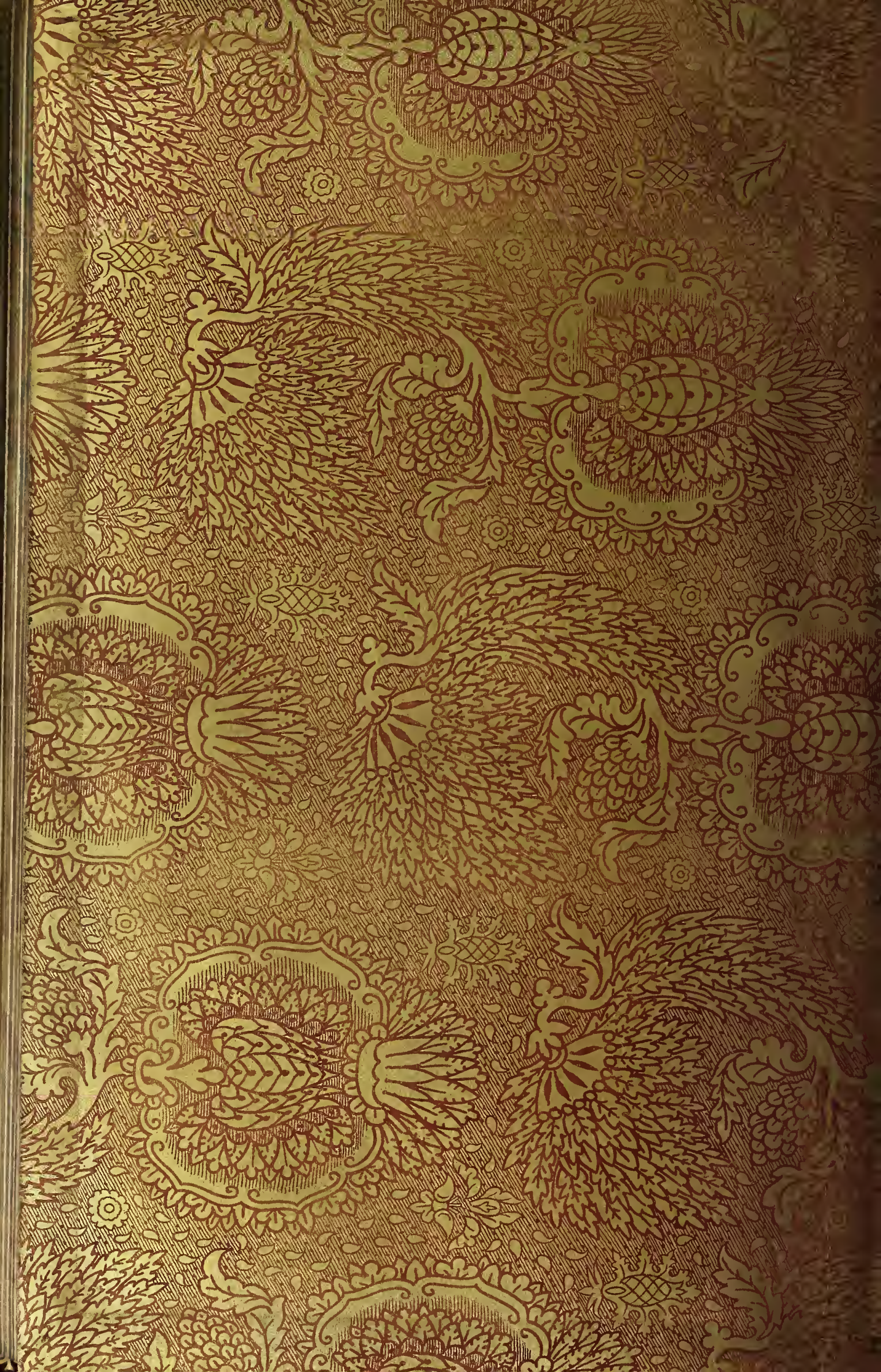
DES MATIERES DU TOME PREMIER.

Pag.

VIE D'ANNE DE BRETAGNE, LIVRE PREMIER.

LIVRE DEUXIEME.







SPECIAL
93-B
23922
v.1
The Getty Center
Library

